



RAPPORTS au CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Réunion des 17 et 18 décembre 2020

Commission finances

ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE
JEUDI 17 ET VENDREDI 18 DECEMBRE 2020

- ORDRE DU JOUR -

Commission finances

N°	Direction – Service	Titre du rapport	
101	Mission coordination et fonctions transversales	COOPERATION DECENTRALISEE - Partenariat avec la Ville deTahoua 2021	4
102	Direction des affaires juridiques	REPRESENTATION EN JUSTICE - Information du Conseil départemental relative aux contentieux intentés par ou contre le Département	6
103	Direction des affaires juridiques	MARCHES, ACCORDS-CADRES ET AVENANTS PASSES PAR LE DEPARTEMENT - Information du Conseil départemental	11
104	Direction des affaires juridiques	INDEMNITES DE SINISTRE - Information du Conseil départemental	20
105	Direction des finances	AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) ET D'ENGAGEMENT (AE) - Créations, révisions	22
106	Direction des finances	BUDGET DEPARTEMENTAL 2021 - Budget primitif 2021	27
107	Direction des finances	SUBVENTIONS SUR LISTE - Attribution des subventions sur liste pour l'année 2021	99
108	Direction des finances	BUDGET DEPARTEMENTAL 2020 - Recours au virement des dépenses imprévues d'investissement	109
110	Direction des ressources humaines et des relations sociales	ASSOCIATION SPORT ET LOISIRS 71 (ASEL) - Subvention de fonctionnement 2021	112
111	Direction des ressources humaines et des relations sociales	PERSONNEL DEPARTEMENTAL - Emplois permanents et mises à disposition	117

Commission finances

N°	Direction – Service	Titre du rapport	
112	Direction des ressources humaines et des relations sociales	REGIME INDEMNITAIRE - Généralisation du Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) à tous les cadres d'emplois	122
113	Direction du patrimoine et des moyens généraux	DOMAINE PUBLIC DU DEPARTEMENT - Avenant au bail emphytéotique administratif à l'EHPAD public départemental de Rambuteau et Rocca des locaux de l'établissement de Bois Sainte-Marie	129
114	Direction du patrimoine et des moyens généraux	DOMAINE PUBLIC ET PRIVE DU DEPARTEMENT - Exonération de loyers	131

Mission coordination et fonctions transversales

Réunion du 17 décembre 2020
N° 101

COOPERATION DECENTRALISEE

Partenariat avec la Ville deTahoua 2021

OBJET DE LA DEMANDE

• Rappel du contexte

Le Département de Saône-et-Loire et la Ville de Tahoua au Niger ont signé le 20 février 2008, un accord de partenariat de coopération décentralisée fondé sur un principe de solidarité et d'échanges bilatéraux, qui prévoit la réalisation de programmes annuels d'investissements dans les domaines de l'eau, de l'assainissement, de l'éducation, de la formation, de l'environnement, notamment, réalisés à Tahoua en codécision et en cofinancement par chacun des deux partenaires.

Chaque année, une convention conclue entre la Ville de Tahoua et le Département définit le programme d'investissements à cofinancer pour l'année à venir.

• Présentation de la demande

Au cours de ces années, la collaboration conduite par la Ville de Tahoua et le Département a permis de mettre en œuvre des réalisations importantes dans les secteurs de l'eau-assainissement, de l'éducation, de la santé, de la voirie, cofinancées par le Département et par Tahoua :

- 94 salles de classes meublées et équipées de sanitaires,
- clôture, salle informatique et bloc administratif au « Collège de Saône-et-Loire » à Tahoua,
- 10 puits,
- 14,2 km de canalisations, 19 bornes fontaines,
- Curage et assainissement de la mare Babayé pour réduire le risque d'inondations,
- 2 km de rues pavées,
- 6 cases de santé équipées de sanitaires et de capteurs solaires,
- 3 centres de santé intégrés (CSI), clôturés, dont un avec incinérateur de déchets,
- 1 bloc administratif comprenant une salle de soins à la gare de Tahoua,
- 1 centre d'apprentissage en couture.

A ces réalisations se sont ajoutés les envois en 2009 et 2013 d'un camion-citerne et d'une ambulance acquis auprès du Service départemental d'incendie et de secours pour l'euro symbolique. Une dizaine de stagiaires de Tahoua a également été accueillie au sein des services départementaux.

Ces différentes interventions, à la lecture des évaluations régulièrement transmises par la Ville de Tahoua, ont eu des impacts positifs pour la population dans le domaine de l'éducation, de l'hydraulique / assainissement, ainsi qu'en matière sanitaire.

Le programme d'investissement pour 2021 est en cours de finalisation par la Ville de Tahoua. Il fera l'objet d'une présentation lors d'une prochaine réunion de la Commission permanente.

ELEMENTS FINANCIERS

Le programme d'investissement est cofinancé par le Département à hauteur de 60 % et par la Ville de Tahoua à hauteur de 40 %.

Les crédits nécessaires, soit 75 000 €, sont proposés au projet de Budget primitif 2021 sur le programme « moyens et fonctionnement de l'assemblée », l'opération « coopération décentralisée et activités diplomatiques », les articles 6562 et 6532.

Je vous demande de bien vouloir :

- inscrire un crédit prévisionnel de 75 000 € en faveur de la Ville de Tahoua pour 2021,
- décider la prise en charge des frais liés à l'organisation, le cas échéant, d'une mission au Niger en 2021 ainsi que le remboursement aux frais réels des dépenses courantes imprévues sur place liées à cette mission, et à d'éventuels accueils de stagiaires ou de délégations en Saône-et-Loire,
- donner délégation à la Commission permanente pour valider le programme d'investissement 2021, adopter la convention et m'autoriser à la signer.

Le Président,

Direction des affaires juridiques

Réunion du 17 décembre 2020
N° 102

REPRESENTATION EN JUSTICE

Information du Conseil départemental relative aux contentieux intentés par ou contre le Département

OBJET DE LA DEMANDE

- **Rappel des dispositions législatives**

En application de l'article L 3221-10-1 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée départementale du 24 avril 2015 a donné délégation au Président du Conseil départemental pour la durée de son mandat d'intenter au nom du Département les actions en justice ou de défendre le Département dans les actions intentées contre lui.

Le Président du Conseil départemental rend compte à la plus proche réunion du Conseil départemental de l'exercice de cette compétence.

- **Présentation de la demande**

Une information sur les nouveaux contentieux et les décisions de justice rendues est présentée en annexe sous forme de tableaux.

Je vous demande de bien vouloir prendre acte de cette information.

Le Président,

NOUVEAUX CONTENTIEUX AD 17 DECEMBRE 2020

Type contentieux	Direction / Service	Juridiction saisie	date requête ou réception CD	Prénom - Nom requérant(s)	Prénom - Nom défendeur(s)	Montant en €	Rappel des faits
L'élagage n'a pas été effectué par le propriétaire	DRI	Tribunal Judiciaire de Mâcon	07/09/2020	Conseil Départemental de Saône-et-Loire	C D		Le propriétaire n'a pas procédé à l'élagage de ses arbres malgré le courrier qui lui a été envoyé le 2 octobre 2020
Indu RSA	DILS	TA	08/10/2020	Monsieur L B	CD71	12 836,74	Le requérant conteste l'indu de RSA mis à sa charge au motif que la SCI dont il détient 99% du capital ne reverse pas de dividendes malgré les bénéfices.
Carte mobilité inclusion	DAPAPH	TA	28/10/2020	Madame S D	Département		La requérante conteste le refus d'attribution de la CMI mention stationnement.
Carte mobilité inclusion	DAPAPH	TA	03/07/2020	Madame B	Département		La requérante conteste le refus d'attribution de la CMI mention stationnement.
Calcul du droit	DILS	TA	07/10/20	Monsieur S B	CD71	0,00	Le requérant conteste le calcul de son droit au RSA et estime qu'en ne percevant plus la PAJE, il aurait dû percevoir plus de RSA qu'il n'en a eu.

CDAS : Commission départementale d'aide sociale
 CAF : Caisse d'allocations familiales
 CMI : Carte mobilité inclusion

MSA : Mutualité sociale agricole
 OA : Obligés alimentaires ou obligation alimentaire

TGI : Tribunal de grande instance
 CJA : Code de justice administrative

DECISIONS RENDUES - AD du 17 décembre 2020

Type contentieux	Direction / Service	Juridiction saisie	date <u>requête</u> ou réception	date jugement	Prénom Nom requérant(s)	Prénom Nom défendeur(s)	Décision de jugement
Statut des enfants confiés	DEF	TJ Mâcon	11/03/2020	19/10/2020	Dpt 71	Monsieur C G et Madame M M	Le Département demandait que le Tribunal déclare le délaissement parental d' G-M née le X X 2009 à l'endroit de son père qui ne l'avait plus revue depuis le mois de décembre 2014 et dont le dernier contact téléphonique datait du mois de février 2017 et partage l'autorité parentale avec sa mère. Le Tribunal a fait droit à la demande du Département concernant le délaissement mais l'a débouté s'agissant du partage de l'autorité parentale.
Statut des enfants confiés	DEF	TJ Mâcon	24/04/2019	19/10/2019	Dpt 71	Monsieur S C et Madame O C	Le Département demandait que le Tribunal déclare le délaissement parental d' C née le X X 2016 à l'endroit de ses père et mère qui ne l'ont plus revue depuis le 28 mai 2017. Le Tribunal a fait droit à cette demande et en conséquence a délégué l'autorité parentale à l'égard d'A à l'ASE.
Statut des enfants confiés	DEF	TJ Mâcon	17/03/2020	19/10/2020	Dpt 71	Monsieur D G et Madame M-P C	Le Département demandait que le Tribunal déclare le délaissement parental d'E G née le 5 mai 2004 à l'endroit de ses père et mère qui ne l'ont plus revue depuis respectivement juillet 2008 et 2009. Le Tribunal a fait droit à cette demande et en conséquence à déléguer l'autorité parentale à l'égard d'E à l'ASE.
Statut des enfants confiés	DEF	TJ Mâcon	03/12/2019	19/10/2020	Dpt 71	Monsieur F A et Madame K C	Le Département demandait que le Tribunal déclare le délaissement parental de R A née le 5 octobre 2007 à l'endroit de ses père et mère qui ne l'ont plus revue depuis plus de trois ans. Le Tribunal a fait droit à cette demande et en conséquence a délégué l'autorité parentale à l'égard de R à l'ASE.

DECISIONS RENDUES - AD du 17 décembre 2020

Type contentieux	Direction / Service	Juridiction saisie	date requête ou réception	date jugement	Prénom Nom requérant(s)	Prénom Nom défendeur(s)	Décision de jugement
Placement	DEF	Cour de Cassation	13/07/2020	08/10/2020	Monsieur K T	Département	Monsieur T s'était pourvu en cassation contre l'arrêt de la CA de Dijon du 22/11/2019 qui avait annulé le jugement du juge des enfants qui le plaçait auprès de l'ASE. Monsieur T s'est désisté de l'instance, ayant obtenu depuis lors un passeport de l'Etat dont il est le ressortissant (Côte d'Ivoire) avec une date de naissance au terme de laquelle il est mineur, le juge des enfants l'a des nouveau placé auprès de l'ASE. La Cour de Cassation a constaté le désistement de Monsieur T.
Placement	DEF	CA Dijon	28/09/2019	23/10/2020	Département	Monsieur K I G	Le Département avait fait appel du jugement de placement du Juge des Enfants de ce jeune auprès de l'ASE valable jusqu'à la réception de ses documents d'identité. Le jeune ayant depuis lors obtenu un passeport délivré par l'Etat dont il est le ressortissant (Côte d'Ivoire), cela a mis fin au jugement querellé. Le Département s'est de ce fait désisté. La Cour a constaté ce désistement. le juge des enfants l'a de nouveau placé auprès de l'ASE par un jugement qui a épuisé les effets de la décision querellée.
Placement	DEF	CA Dijon	26/09/2019	23/10/2019	Département	Monsieur D D	Le Département avait fait appel du jugement de placement du Juge des Enfants de ce jeune auprès de l'ASE, valable jusqu'au 23/09/2020. La date d'audience devant la CA étant le 25/09/2020, le jugement querellé n'existait plus. Le Département s'est de ce fait désisté de cet appel qui n'avait plus d'objet et la Cour a constaté ce désistement. Le juge des enfants l'a de nouveau placé auprès de l'ASE et le Département a fait appel de ce jugement.

DECISIONS RENDUES - AD du 17 décembre 2020

Type contentieux	Direction / Service	Juridiction saisie	date requête ou réception	date jugement	Prénom Nom requérant(s)	Prénom Nom défendeur(s)	Décision de jugement
Placement	DEF	CA Dijon	26/06/2020	23/10/2020	Département	Monsieur Z K	Le Département avait fait appel du jugement de placement du Juge des Enfants de ce jeune auprès de l'ASE valable jusqu'à la réception de ses documents d'identité. Le jeune ayant depuis lors obtenu un passeport délivré par l'Etat dont il est le ressortissant (Côte d'Ivoire), cela a mis fin au jugement querellé. Le Département s'est de ce fait désisté. La Cour a constaté ce désistement. Le juge des enfants l'a de nouveau placé auprès de l'ASE.

ASHPA : Aide sociale à l'hébergement en faveur des personnes âgées
 CAF : Caisse d'allocations familiales
 CDAS : Commission départementale d'aide sociale
 CE : Conseil d'Etat
 CJA : Code de justice administrative
 DAPAPH : Direction de l'autonomie des personnes âgées et personnes handicapées
 DILS : Direction du logement et de l'insertion sociale
 DRI : Direction des routes et des infrastructures
 ASE : Aide sociale à l'enfance

TGI : Tribunal de grande instance
 EHPAD : Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
 JAF : Juge aux affaires familiales
 OA : obligé alimentaire ou obligation alimentaire
 PAAS : Politique d'aide et d'action sociale
 RSA : Revenu de Solidarité Active
 TA : Tribunal Administratif

Direction des affaires juridiques

Réunion du 17 décembre 2020
N° 103

MARCHES, ACCORDS-CADRES ET AVENANTS PASSES PAR LE DEPARTEMENT

Information du Conseil départemental

OBJET DE LA DEMANDE

• Rappel des dispositions législatives

En application de l'article L 3221-11 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), l'Assemblée départementale du 23 septembre 2016 a donné délégation à M. le Président du Conseil départemental, pour la durée de son mandat, d'une part pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement et la résiliation des marchés et des accords-cadres quelles que soient les procédures et d'autre part pour prendre toute décision concernant les avenants des marchés et des accords-cadres, quelle que soit la procédure de passation initiale et quelle que soit l'augmentation qu'ils entraînent, lorsque les crédits sont inscrits au budget départemental.

Le Président du Conseil départemental rend compte à la plus proche réunion du Conseil départemental de l'exercice de cette compétence.

• Présentation de la demande

Cette information sur les marchés ainsi que sur les avenants passés jusqu'au 10 novembre 2020 est fournie en annexe.

Je vous demande de bien vouloir prendre acte des informations relatives à ces marchés et avenants présentées dans les tableaux joints au présent rapport.

Le Président,

AD du 17 décembre 2020
Marchés

OBJET	PROCEDURE	N° MARCHE	DATE	TITULAIRE	MONTANT H.T.	DIRECTION
Projets chorégraphiques avec la compagnie Flex Impact	MAPA	20202071120AP	23.10.20	Compagnie FLEX IMPACT 71100 CHALON-SUR-SAONE	1 441,73 €	MACT
Mise en accessibilité de l'immeuble rue Jean Bouvet et de la Maison des adolescents à Mâcon (Lot n°1 : VRD)	MAPA	20202071175AP	12.10.20	COLAS 71300 MONTCEAU LES MINES	9 048,44 €	DPMG
Mise en accessibilité de l'immeuble rue Jean Bouvet et de la Maison des adolescents à Mâcon (Lot n°2 : Démolition - maçonnerie)	MAPA	20202071176AP	12.10.20	NOWACKI CONSTRUCTION 71290 CUISERY	56 745,75 €	DPMG
Mise en accessibilité de l'immeuble rue Jean Bouvet et de la Maison des adolescents à Mâcon (Lot n°4 : menuiserie Bois)	MAPA	20202071177AP	12.10.20	Menuiserie FAUTRELLE 71310 MERVANS	15 955,00 €	DPMG
Mise en accessibilité de l'immeuble rue Jean Bouvet et de la Maison des adolescents à Mâcon (Lot n°5 : Plâtrerie - peinture - faux plafonds)	MAPA	20202071178AP	12.10.20	SAS GENAUDY 01540 VONNAS	12 424,86 €	DPMG
Mise en accessibilité de l'immeuble rue Jean Bouvet et de la Maison des adolescents à Mâcon (Lot n°7 : Ascenseur)	MAPA	20202071179AP	12.10.2020	ARATAL ATTRACTIVE MOBILITY 71850 CHARNAY LES MACON	28 613,00 €	DPMG
Mise en accessibilité de l'immeuble rue Jean Bouvet et de la Maison des adolescents à Mâcon (Lot n°8 : Plomberie sanitaire - chauffage - VMC)	MAPA	20202071180AP	12.10.20	LACLERGERIE 71500 LOUHANS	9 882,73 €	DPMG
Maîtrise d'œuvre pour l'extension de la vie scolaire, l'isolation thermique par l'extérieur, protection solaire du mur rideau du bâtiment de la vie scolaire au collège Victor Hugo à LUGNY	MAPA	20202071181CF	06.10.20	Groupement KOMOREBI / ME2CO 75020 PARIS	62 350,00 €	DPMG
Restructuration partielle et amélioration thermique du collège En Fleurette à SAINT-GENGOUX-LE-NATIONAL Lot n° 1 : Désamiantage	AOO	20202071183CF	19.10.20	WIG France Entreprises 54200 TOUL	73 600,00 €	DPMG
Restructuration partielle et amélioration thermique du collège En Fleurette à SAINT-GENGOUX-LE-NATIONAL Lot n° 2 : Démolition - Maçonnerie	AOO	20202071184CF	16.10.20	MORAIS Maçonnerie SAS 71600 PARAY-LE-MONIAL	79 985,00 €	DPMG

AD du 17 décembre 2020
Marchés

Restructuration partielle et amélioration thermique du collège En Fleurette à SAINT-GENGOUX-LE-NATIONAL Lot n° 3 : Menuiseries extérieures aluminium - Serrurerie	AOO	20202071185CF	16.10.20	SERRURERIE ALUMINIUM DU MACONNAIS 71000 MACON	350 612,00 €	DPMG
Restructuration partielle et amélioration thermique du collège En Fleurette à SAINT-GENGOUX-LE-NATIONAL Lot n° 7 : Plâtrerie - Peinture	AOO	20202071186CF	16.10.20	BONGLET SAS 39001 LONS-LE-SAUNIER	111 725,13 €	DPMG
Restructuration partielle et amélioration thermique du collège En Fleurette à SAINT-GENGOUX-LE-NATIONAL Lot n° 9 : Electricité - Courants forts - Courants faibles	AOO	20202071187CF	16.10.20	SN2E 71000 MACON	171 530,90 €	DPMG
Restructuration partielle et amélioration thermique du collège En Fleurette à SAINT-GENGOUX-LE-NATIONAL Lot n° 10 : Chauffage - Ventilation - Plomberie - Sanitaires	AOO	20202071188CF	16.10.20	SAS DESCHAMPS Père et Fils 71000 SANCE	535 752,83 €	DPMG
Restructuration partielle et amélioration thermique du collège En Fleurette à SAINT-GENGOUX-LE-NATIONAL Lot n° 11 : Carrelage - Faïence	AOO	20202071189CF	16.10.20	MARTIN LUCAS SAS 21850 SAINT-APOLLINAIRE	41 558,63 €	DPMG
Restructuration partielle et amélioration thermique du collège En Fleurette à SAINT-GENGOUX-LE-NATIONAL Lot n° 12 : Plafonds suspendus	AOO	20202071190CF	16.10.20	BONGLET SAS 39001 LONS-LE-SAUNIER	30 247,23 €	DPMG
Restructuration partielle et amélioration thermique du collège En Fleurette à SAINT-GENGOUX-LE-NATIONAL Lot n° 13 : Revêtement de sol souple	AOO	20202071191CF	16.10.20	SAS REVERSO 71880 CHATENY-LE-ROYAL	26 299,00 €	DPMG
Restructuration partielle et amélioration thermique du collège En Fleurette à SAINT-GENGOUX-LE-NATIONAL Lot n° 15 : Echafaudage	AOO	20202071192CF	22.10.20	Alain FIGUET SAS 71000 SANCE	65 800,00 €	DPMG
Travaux d'amélioration thermique du bâtiment externat au collège "Louis Pasteur" à SAINT-REMY Relance du lot n°1 : Ravalement de façades	AOO	20202071194CB	30.10.20	SAMAG 71290 SIMANDRE	168 787,00 €	DPMG
Achat de 3500 gourdes supports d'une compensation environnementale par la plantation d'arbres avec sensibilisation des collégiens de Saône-et-Loire	MAPA	20202071211PP	23.10.20	ARBOL SAS 71960 PRISSE	36 225,00 €	DGAT
Projets chorégraphiques avec la compagnie HKC	MAPA	20202071212PP	02.11.20	Association HUMAN KOSMOZ COMPANY 77505 CHELLES Cedex	6 015,90 €	MACT
Maîtrise d'œuvre pour la mise hors inondation du bâtiment technologie au collège Victor Hugo à LUGNY	MAPA	20202071213PP	30.10.20	Groupement R2S CONCEPT / DAVENTURE 71210 ECUISSES	13 750,00 €	DPMG

**AD du 17 décembre 2020
AVENANTS AUX MARCHES**

OBJET	N° MARCHE	DATE	TITULAIRE	N° DE L'AVENANT	OBJET DE L'AVENANT	DATE DE L'AVENANT	DIRECTION
ENS - Marais de Montceaux l'Etoile Réfection du platelage	20191971133CM	19.06.19	DYNAMIQUE ENVIRONNEMENT 09380 LISSIEU	1	Sans incidence financière	05.10.20	DRI
Restructuration du pôle sciences, création d'un ascenseur et extension du collège Jacques Prévert à CHALON-SUR-SAONE - Lot n° 1 : terrassement VRD	20191971120PP	19.06.19	Pascal GUINOT TP SAS 71210 MONTCHANIN	3	+ 2 963,00 €	06.10.20	DPMG
Restructuration du pôle sciences, création d'un ascenseur et extension du collège Jacques Prévert à CHALON-SUR-SAONE - Lot n° 3 : gros œuvre	20191971122PP	19.06.19	NOWACKI Construction (ex. SARL Robert BLANCHARD) 71290 CUISERY	7	- 647,28 €	06.10.20	DPMG
Restructuration du pôle sciences, création d'un ascenseur et extension du collège Jacques Prévert à CHALON-SUR-SAONE - Lot n° 5 : étanchéité	20191971124PP	19.06.19	DAZY SARL 01750 REPLONGES	2	- 2 445,26 €	06.10.20	DPMG
Restructuration du pôle sciences, création d'un ascenseur et extension du collège Jacques Prévert à CHALON-SUR-SAONE - Lot n° 5 : étanchéité	20191971124PP	19.06.19	DAZY SARL 01750 REPLONGES	3	+ 1 515,00 €	06.10.20	DPMG
Restructuration du pôle sciences, création d'un ascenseur et extension du collège Jacques Prévert à CHALON-SUR-SAONE - Lot n° 6 : menuiseries extérieures aluminium - serrurerie	20191971125PP	19.06.19	Menuiserie FAUTRELLE 71310 MERVANS	3	+ 3 330,00 €	06.10.20	DPMG
Restructuration du pôle sciences, création d'un ascenseur et extension du collège Jacques Prévert à CHALON-SUR-SAONE - Lot n° 7 : menuiseries intérieures bois	20191971126PP	19.06.19	MENUISERIE DU CHALONNAIS 71530 CRISSEY	5	+ 5 718,70 €	06.10.20	DPMG
Restructuration du pôle sciences, création d'un ascenseur et extension du collège Jacques Prévert à CHALON-SUR-SAONE - Lot n° 8 : isolation - plâtrerie peinture - plafonds suspendus	20191971127PP	19.06.19	BONGLET SA 71100 SAINT-REMY	4	+ 1 916,80 €	06.10.20	DPMG
Restructuration du pôle sciences, création d'un ascenseur et extension du collège Jacques Prévert à CHALON-SUR-SAONE - Lot n° 8 : isolation - plâtrerie peinture - plafonds suspendus	20191971127PP	19.06.19	BONGLET SA 71100 SAINT-REMY	5	+ 1 844,30 €	06.10.20	DPMG
Restructuration du pôle sciences, création d'un ascenseur et extension du collège Jacques Prévert à CHALON-SUR-SAONE - Lot n° 14 : chauffage - ventilation - plomberie sanitaire	20191971132PP	19.06.19	BADET 71300 MONTCEAU-LES-MINES	5	+ 1 011,00 €	06.10.20	DPMG
Restructuration du pôle sciences, création d'un ascenseur et extension du collège Jacques Prévert à CHALON-SUR-SAONE - Lot n° 9 : carrelage - faïence	20191971128PP	19.06.19	SARL TACHIN 21110 GENLIS	3	- 596,25 €	08.10.20	DPMG
RD5A - Réparation des haubans du Pont de Bourgogne à CHALON-SUR-SAONE	20191971205CB	07.01.20	FREYSSINET RAA 69630 CHAPONOST	1	226 365,76 €	09.10.20	DRI
Construction du nouveau bâtiment d'accueil des grottes d'Azé - Lot n° 5 : menuiseries extérieures aluminium - serrurerie	20191971031PP	06.03.19	SAM 71000 MACON	1	- 430,00 €	07.10.20	DPMG

**AD du 17 décembre 2020
AVENANTS AUX MARCHES**

OBJET	N° MARCHE	DATE	TITULAIRE	N° DE L'AVENANT	OBJET DE L'AVENANT	DATE DE L'AVENANT	DIRECTION
Construction d'un EHPAD départemental de 90 lits à VIRE - Lot n° 9b : menuiseries extérieures aluminium - occultations	20191971173PP	09.09.19	SAM 71000 MACON	2	- 454,00 €	12.10.20	DPMG
Maîtrise d'œuvre du rez-de-chaussée du bâtiment B au collège Le Vallon à AUTUN - Lot n° 4 : Menuiseries extérieures PVC, aluminium et acier - Serrurerie	20191971103CF	17.06.19	ETS GENEVOIS BASSET 71210 MONTCHANIN	3	+ 1 936,00 €	06.10.20	DPMG
Construction d'un EHPAD départemental de 90 lits à VIRE - Lot n° 3 : gros œuvre	20181871162PP	04.12.18	TOURNIER SAS 71570 ROMANECHÉ-THORINS	3	+ 2 700,00 €	14.10.20	DPMG
Construction d'un EHPAD départemental de 90 lits à VIRE - Lot n° 1 : terrassements - VRD	20181871161PP	04.12.18	MARMONT SARL 71502 LOUHANS	2	+ 5 410,68 €	14.10.20	DPMG
RD 980 - SAINT-MARCELIN-DE-CRAY et MARY rectifications de virages - renforcement	20191971062PP	26.03.19	Groupement COLAS RAA / TETRA 71304 MONTCEAU-LES-MINES	2	+ 187 605,00 €	15.10.20	DRI
RD 971 - PR 18+175 - Pont de Bram à LOUHANS - Maîtrise d'œuvre	20191971039CF	25.02.19	SIXENSE CONCRETE 69500 BRON	1	+ 21 218,20 €	13.10.20	DRI
Construction d'un EHPAD départemental de 90 lits à VIRE - Lot n° 19 : électricité - courants forts et faibles - éclairage extérieur - SSI	20181871177PP	04.12.18	SN2E 71000 MACON	2	+ 3 957,00 €	13.10.20	DPMG
Construction d'un EHPAD départemental de 90 lits à VIRE - Lot n° 11 : menuiserie intérieure	20181871169PP	04.12.18	Menuiserie Pascal JOULIN 71850 CHARNAY-LES-MACON	3	+ 1 378,00 €	13.10.20	DPMG
Construction d'un EHPAD départemental de 90 lits à VIRE - Lot n° 14 : plafonds suspendus	20181871172PP	04.12.18	GAULT SAS 71960 CHEVAGNY-LES-CHEVRIERES	1	- 3 519,00 €	13.10.20	DPMG
Construction d'un EHPAD départemental de 90 lits à VIRE - Lot n° 18 : ascenseur	20181871176PP	04.12.18	ARATAL 71850 CHARNAY-LES-MACON	2	Sans incidence financière	13.10.20	DPMG
Construction d'un EHPAD départemental de 90 lits à VIRE - Lot n° 23 : aménagement paysager	20181871181PP	04.12.18	RHONE JARDIN SERVICE 69804 SAINT-PRIEST	2	+ 6 088,94 €	14.10.20	DPMG
Maîtrise d'œuvre pour la mise en conformité thermique des logements au collège Louis Michel à CHAGNY	20202071067CF	07.05.20	Groupement Pascale BAS / TEAM Ingénierie 71150 CHAGNY	1	+ 8 140,00 €	11.10.20	DPMG
Restructuration du pôle sciences, création d'un ascenseur et extension du collège Jacques Prévert à CHALON-SUR-SAONE - Lot n° 3 : gros œuvre	20191971122PP	19.06.19	NOWACKI Construction (ex. SARL Robert BLANCHARD) 71290 CUISERY	8	+ 1 206,48 €	19.10.20	DPMG

**AD du 17 décembre 2020
AVENANTS AUX MARCHES**

OBJET	N° MARCHE	DATE	TITULAIRE	N° DE L'AVENANT	OBJET DE L'AVENANT	DATE DE L'AVENANT	DIRECTION
Restructuration du pôle sciences, création d'un ascenseur et extension du collège Jacques Prévert à CHALON-SUR-SAONE - Lot n° 13 : électricité	20191971131PP	19.06.19	DROZ et Compagnie 21000 DIJON	2	+ 11 087,40 €	19.10.20	DPMG
MOE - RD977 Pont des Morands sur le canal du Centre à MONTCHANIN et SAINT-EUSEBE	20191971192CM	06.12.19	SAS PMM 39100 DOLE	1	Sans incidence financière	20.10.20	DRI
Travaux d'amélioration thermique du bâtiment externat au collège Louis Pasteur à SAINT-REMY Lot n°3 : Plâtrerie - Plafonds - Peinture - Isolation	20202071113CB	28.07.20	SA BONGLET 71100 SAINT-REMY	2	+ 3 174,00 €	20.10.20	DPMG
Travaux d'amélioration thermique du bâtiment externat au collège Louis Pasteur à SAINT-REMY Lot n°8 : Electricité - Courants forts - Courants faibles	20202071118CB	28.07.20	SAS DUCLUT 01570 FEILLENES	1	2 334,80 €	20.10.20	DPMG
Travaux d'amélioration thermique du bâtiment externat au collège Louis Pasteur à SAINT-REMY Lot n°9 : Chauffage - Ventilation	20202071119CB	28.07.20	SARL COLLET 71100 CHALON-SUR-SAONE	2	636,00 €	20.10.20	DPMG
Traitement du radon au collège Les Bruyères à LA CLAYETTE Lot n° 1 : traitement des fissures et des points d'entrée de radon	20202071023CB	25.02.20	Thierry FAUCHON 71800 BAUDEMONT	1	- 4 975,22 €	27.10.20	DPMG
Maintenance et entretien des installations de chauffage, de ventilation et de climatisation des locaux de l'Espace Duhesme	15.71.357.CM	05.11.15	EIMI SAS 21300 CHENOVE	1	+ 22 428,00 €	04.11.20	DPMG

**AD du 17 décembre 2020
ACCORDS CADRES**

OBJET	PROCEDURE	N° ACCORD-CADRE	DATE	TITULAIRE	MONTANT H.T.	DIRECTION
Ouvrages d'art - Visite des appuis subaquatiques - Campagne 2021 / 2025	AOO	202020AC036PP	06.10.20	CTSM SASU 69002 LYON	Sans minimum Sans maximum	DRI
Ouvrages d'art - Inspections détaillées Campagne 2121 / 2025	AOO	202020AC037CB	07.10.20	Cabinet DIMOE 21000 DIJON	Sans minimum Sans maximum	DRI
Tests théoriques et pratiques pour conduite en sécurité des engins de chantier + lève-palette arrière et tests théoriques et pratique "élingage et levage" et formation	MAPA	202020AC038PP	07.10.20	GROUPE FORCES 71000 MACON	Sans minimum Maximum : 30 000,00 €	DRHRS
Fourniture d'ordinateurs reconditionnés	MAPA	202020AC039PP	05.10.20	SYNTAXE ERREUR 20 71130 GUEUGNON	Sans minimum Maximum : 54 000,00 € pour 2020	DGAS
Achat de documents et diverses prestations de service bibliographique pour la DRLP Lot n°8 : Documents sonores	AOO	202020AC040CB	20.10.20	RDM VIDEO 95110 SANNOIS	276,21 €	DRLP

AD du 17 décembre 2020

AVENANTS AUX ACCORDS CADRES

OBJET	N° MARCHÉ	DATE	TITULAIRE	N° DE L'AVENANT AC	OBJET DE L'AVENANT AC	DATE DE L'AVENANT	DIRECTION
Services de téléphonie fixe, mobile et M2M Lot n° 2 : téléphonie mobile et M2M	202020AC028PP	20.07.20	SOCIETE FRANCAISE DU RADIOTELEPHONE (SFR) 75015 PARIS	1	Modification du BPU par l'ajout de prestations complémentaires	06.10.20	DSID
Formation initiale (42 heures) des accueillants familiaux pour personnes âgées et/ou handicapées	201818AC145PP	18.10.18	Centre de Formation Frédéric Ozanam 71000 MACON	1	Modification du nombre de séances	08.10.20	DGAS
Travaux d'assainissement sur les routes départementales - Années 2018/2021 Lot n° 9 : CE de Gênelard	201818AC051CF	21.06.18	Entreprise Georges BOUHET 71160 DIGOIN	1	Intégration de 2 prix supplémentaires au BPU	15.10.20	DRI
Entretien et nettoyage des locaux des services du Département de Saône-et-Loire Lot n° 1 : Espace Duhesme à Mâcon	16.AC.019.CF	12.12.16	Groupement ARC EN CIEL Bourgogne / Nickel 21000 DIJON	1	Prolongation du délai de l'accord-cadre de 3 mois	20.10.20	DPMG
Entretien et nettoyage des locaux des services du Département de Saône-et-Loire Lot n° 2 : Site de Lingendes à Mâcon	16.AC.020.CF	09.12.16	ONET Services 71000 MACON	2	Prolongation du délai de l'accord-cadre de 3 mois	13.10.20	DPMG
Entretien et nettoyage des locaux des services du Département de Saône-et-Loire Lot n° 3 : Musée Guillon à Romanèche-Thorins	16.AC.021.CF	09.12.16	SAS L'ECLAT DU MORVAN 71400 AUTUN	1	Prolongation du délai de l'accord-cadre de 3 mois	13.10.20	DPMG
Entretien et nettoyage des locaux des services du Département de Saône-et-Loire Lot n° 4 : Agence départementale du tourisme à Mâcon	16.AC.022.CF	09.12.16	Société C'NET 71100 CHALON-SUR-SAONE	1	Prolongation du délai de l'accord-cadre de 3 mois	20.10.20	DPMG
Entretien et nettoyage des locaux des services du Département de Saône-et-Loire Lot n° 6 : Maison départementale des Solidarités de Mâcon	16.AC.024.CF	09.12.16	LPN OMNI Service 01960 PERONNAS	1	Prolongation du délai de l'accord-cadre de 3 mois	13.10.20	DPMG

**AD du 17 décembre 2020
AVENANTS AUX ACCORDS CADRES**

Entretien et nettoyage des locaux des services du Département de Saône-et-Loire Lot n° 7 : Maison départementale des Solidarités de Chagny	16.AC.025.CF	09.12.16	LPN OMNI Service 01960 PERONNAS	1	Prolongation du délai de l'accord-cadre de 3 mois	13.10.20	DPMG
Entretien et nettoyage des locaux des services du Département de Saône-et-Loire Lot n° 8 : Maison départementale des Solidarités de La Clayette	16.AC.026.CF	09.12.16	LPN OMNI Service 01960 PERONNAS	1	Prolongation du délai de l'accord-cadre de 3 mois	13.10.20	DPMG
Entretien et nettoyage des locaux des services du Département de Saône-et-Loire Lot n° 9 : Sites de Solutré	16.AC.027.CF	09.12.16	LPN OMNI Service 01960 PERONNAS	1	Prolongation du délai de l'accord-cadre de 3 mois	13.10.20	DPMG

Direction des affaires juridiques

Réunion du 17 décembre 2020
N° 104

INDEMNITES DE SINISTRE

Information du Conseil départemental

OBJET DE LA DEMANDE

• Rappel du des dispositions législatives

En application de l'article L 3211-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), l'Assemblée départementale du 23 septembre 2016 a donné délégation à M. le Président du Conseil départemental, pour la durée de son mandat, d'accepter les indemnités de sinistres afférentes aux contrats d'assurances du Département quel que soit le type de contrat d'assurance et le montant de l'indemnité.

Le Président en informe le Conseil départemental à chacune de ses réunions.

Cette information est fournie en annexe sous forme de tableau retraçant les indemnités perçues suite aux dommages subis par le Département. Les indemnités sont perçues soit au titre des contrats d'assurance souscrits par le Département, soit au titre des recours directs effectués par les services départementaux.

• Présentation de la demande

Ce tableau présente les indemnités acceptées depuis le 1^{er} octobre 2020.

Je vous demande de bien vouloir prendre acte des informations relatives à ces acceptations d'indemnités de sinistre.

Le Président,

INDEMNITES D'ASSURANCES ACCEPTEES DEPUIS LE 1/10/2020

Date sinistre	Nature du sinistre	Date de déclaration de sinistre/recours direct	Montant de l'indemnité provisionnelle / définitive (€)	Assureur/Débiteur	Observations
Direction des affaires juridiques					
06/06/2018	Incendie dans une cave d'un bâtiment de logement à la caserne de gendarmerie de Charnay les Mâcon	11/06/2018	5 707,59	PNAS	Indemnité différée
15/01/2018	Dégâts des eaux au collège Jean Vilar de Chalonsur-Saône	26/01/2018	4 682,98	PNAS	Indemnité différée
Sous-total			10 390,57		
Direction du patrimoine et des moyens généraux (véhicules)					
0% = sinistre sans responsabilité 100 % = sinistre avec responsabilité					
16/01/2020	100% MATERIEL	27/07/2020	2 452,05	GAN	
08/06/2020	0% MATERIEL	08/06/2020	3 100,29		
19/06/2020	100% MATERIEL	25/06/2020	912,33		
07/07/2020	0% MATERIEL	08/07/2020	3 221,65		
03/08/2020	100% MATERIEL	07/08/2020	504,78		
08/09/2020	100% MATERIEL	10/10/2020	257,80		
08/09/2020	100% MATERIEL	10/10/2020	861,36		
09/09/2020	100% MATERIEL	11/09/2020	224,32		
11/09/2020	100% MATERIEL	15/09/2020	1 171,48		
Sous-total			12 706,06		
Direction des routes et infrastructures					
03/03/2020	Fossé et accotement	22/07/2020	1 942,50	Groupama Rhône Alpes Auvergne	recours direct
22/07/2020	Fossé et accotements endommagés	22/07/2020	1 942,50	Groupama Rhône Alpes Auvergne	recours direct
02/11/2019	Panneau de signalisation	04/09/2020	458,29	GMF Assurances	recours direct
02/11/2019	Panneau de signalisation	04/09/2020	458,29	GMF Assurances	recours direct
28/05/2020	Pose et dépose de signalisation pour le compte de l'entreprise	05/08/2020	145,48	Entreprise CIRCET	recours direct
05/03/2020	Glissières de sécurités endommagées suite à la chute d'un arbre	31/08/2020	1 030,27	Janine Douhard	recours direct
31/10/2019	Mur de soutènement	31/08/2020	3 235,20	Macif	recours direct
11/03/2020	Accotement endommagé	23/09/2020	3 263,94	Aig Europe Sa	recours direct
18/06/2020	Fossé endommagé	01/10/2020	804,67	Transports Franck Recorbet	recours direct
03/03/2020	Nettoyage de chaussée	09/07/2020	384,13	SA BPCE Assurances	recours direct
17/01/2020	Nettoyage de chaussée	31/08/2020	305,44	Axa	recours direct
14/11/2019	Glissières de sécurité et parapet de pont endommagées	30/09/2020	5 653,91	Groupama Rhône Alpes Auvergne	recours direct
07/11/2019	Glissières de sécurités endommagées	30/09/2020	2 660,18	Axa	recours direct
Sous-total			22 284,80		
TOTAL Général			45 381,43		

Direction des finances

Réunion du 17 décembre 2020
N° 105

AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) ET D'ENGAGEMENT (AE)

Créations, révisions

OBJET DE LA DEMANDE

• Rappel du cadre législatif

Suivant l'article L3312-4 du code général des collectivités territoriales (CGCT), les autorisations de programme (AP) et les autorisations d'engagement (AE) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées respectivement pour l'exécution des investissements et le subventionnement, la participation ou la rémunération destiné à un tiers. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation et peuvent être révisées.

• Présentation de la demande

La gestion de la programmation des investissements et de fonctionnement suppose, en fonction de l'évolution des projets lancés, une mise à jour des montants d'AP et d'AE. Ainsi, en dehors des révisions à la baisse du montant de certaines AP et AE, l'Assemblée départementale, compétente pour procéder aux créations et modifications de ces enveloppes, doit procéder dans le cadre du Budget primitif 2021 à la révision à la hausse de vingt AP de dépenses et d'une AE de dépenses et à la création de vingt-deux AP de dépenses et de quatre AE de dépenses dont le détail figure en annexe 1.

Je vous demande de bien vouloir approuver :

- la révision à la hausse de vingt autorisations de programme de dépenses,
- la révision à la hausse d'une autorisation d'engagement de dépenses,
- la création de vingt-deux autorisations de programme de dépenses,
- la création de quatre autorisations d'engagement de dépenses,

Le Président,

1. BUDGET PRINCIPAL : AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) DEPENSES

1.1 AP MODIFIEES A LA HAUSSE

Intitulé de l'AP	Montant AP			Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2021 (en €)
	Pour mémoire montant AP votée (en €)	Révision de l'exercice (BP 2021) (en €)	Montant AP après révision (en €)	
SOLIDARITES HUMAINES				
Reconstruction des externats métalliques	9 450 000,00	150 000,00	9 600 000,00	0,00
2019 - CHAROLLES Collège G des Autels	2 855 000,00	45 000,00	2 900 000,00	2 231,59
2019 - CLUNY - Collège P. Prud'hon	900 000,00	200 000,00	1 100 000,00	55 000,00
2019 - ETANG SUR ARROUX collège "C G Bouthière"	1 025 000,00	525 000,00	1 550 000,00	64 321,16
2019 - ST GENGOUX LE NATIONAL Collège en Fleurettes	2 400 000,00	100 000,00	2 500 000,00	600 000,00
2020 - BUXY Collège La Varandaine	850 000,00	250 000,00	1 100 000,00	400 000,00
2020 - MACON Collège Schuman	1 000 000,00	800 000,00	1 800 000,00	400 000,00
2020 - PIERRE DE BRESSE Collège P. Vaux	1 700 000,00	650 000,00	2 350 000,00	750 000,00
Aide investissement hors restructuration EHPAD	200 000,00	200 000,00	400 000,00	100 000,00
SOLIDARITES TERRITORIALES				
2005 - PPC-Etudes hydrologiques	285 615,67	3 846,54	289 462,21	12 000,00
2020 - Promotion filières courtes et bio - PCAE	50 000,00	8 986,00	58 986,00	35 000,00
MOYENS DE MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES PUBLIQUES				
2018 - MACON Archives départementales	3 950 000,00	365 000,00	4 315 000,00	870 000,00
2019 - FLEURVILLE MATOUR MARCIGNY Centres d'exploitation DRI	500 000,00	200 000,00	700 000,00	460 000,00
2019 - MACON Duhesme Lingendes	2 856 000,00	545 000,00	3 401 000,00	1 160 000,00
2019 - CHALON/S MDS Deliry	1 540 000,00	60 000,00	1 600 000,00	1 200 000,00
2020 - PARAY LE MONIAL - MLA	2 700 000,00	100 000,00	2 800 000,00	500 000,00
2020 - PIERRE DE BRESSE - Château	2 000 000,00	300 000,00	2 300 000,00	400 000,00
2020 - CUISERY - Centre Eden	400 000,00	200 000,00	600 000,00	35 000,00

Intitulé de l'AP	Montant AP			Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2021 (en €)
	Pour mémoire montant AP votée (en €)	Révision de l'exercice (BP 2021) (en €)	Montant AP après révision (en €)	
2020 - FLEURVILLE Centre d'exploitation	1 500 000,00	400 000,00	1 900 000,00	240 000,00
Bâtiments DRI - 4ème phase	3 300 000,00	400 000,00	3 700 000,00	795 000,00

1.2 CREATION D'AP

Intitulé de l'AP	Montant AP (en €)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2021 (en €)
SOLIDARITES HUMAINES		
2021 - Enfance	920 000,00	230 000,00
2021 - Personnes handicapées	750 000,00	100 000,00
2021 - Personnes âgées	2 135 000,00	400 000,00
2021 - Collèges privés	250 000,00	50 000,00
2021 - CHALON SUR SAONE Collège Camille Chevalier	950 000,00	50 000,00
2021 - MONTCEAU collège Saint Exupéry	450 000,00	150 000,00
2021 - PARAY collège René Cassin	2 700 000,00	60 000,00
2021 - VERDUN SUR LE DOUBS collège Les 3 rivières	2 100 000,00	50 000,00
2021 - TOUS COLLEGES audit tertiaire	320 000,00	160 000,00
2021- TOUS COLLEGES Anti intrusion	1 800 000,00	30 000,00
Amélioration de l'habitat 2021-2023	4 182 900,00	1 000 000,00
SOLIDARITES TERRITORIALES		
2021 - Modernisation et adaptation des exploitations - PCAE	1 200 000,00	20 000,00
2021 - Promotion filières courtes et bio - PCAE	50 000,00	5 000,00

Intitulé de l'AP	Montant AP (en €)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2021 (en €)
Plan de développement de la lecture publique 2021-2024	1 455 000,00	360 000,00
Pont Sud à Tournus	1 250 000,00	20 000,00
Pont du Faubourg Toulon sur Arroux	410 000,00	400 000,00
MOYENS DE MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES PUBLIQUES		
2021 - GUEUGNON MDS	250 000,00	20 000,00
2021 - MACON Duhesme Bâtiment Saône A	800 000,00	40 000,00
2021 - MACON Gendarmerie	800 000,00	45 000,00
2021 - TOUS BATIMENTS Audit tertiaire	200 000,00	100 000,00
Acquisition des immobilisations corporelles (terrains, bâti)	700 000,00	200 000,00
2021 - Acquisition matériels et véhicules	3 000 000,00	995 000,00

2. BUDGET PRINCIPAL : AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (AE) DEPENSES

2.1 AE MODIFIEES A LA HAUSSE

Intitulé de l'AE	Montant AE			Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2021 (en €)
	Pour mémoire montant AE votée (en €)	Révision de l'exercice (BP 2021) (en €)	Montant AE après révision (en €)	
SOLIDARITES TERRITORIALES				
2020/2021 - Schéma danse	70 000,00	5 000,00	75 000,00	55 000,00

2.2 CREATION D'AE

Intitulé de l'AE	Montant AE (en €)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2021 (en €)
SOLIDARITES HUMAINES		
2021 - Actions d'insertion	1 965 970,00	1 572 776,00
2021 - Bourses d'études	36 000,00	12 000,00
2021 Prévention lutte pauvreté	526 450,00	526 450,00
2021/2022 - Schéma danse	80 000,00	25 000,00

Direction des finances

Réunion du 17 décembre 2020
N° 106

BUDGET DEPARTEMENTAL 2021

Budget primitif 2021

OBJET DE LA DEMANDE

S'inscrivant dans la continuité du débat d'orientations budgétaires tenu lors de l'Assemblée départementale du 19 novembre 2020, le rapport relatif au budget départemental pour 2021 a pour objet de prévoir les crédits budgétaires en recettes et d'autoriser les dépenses pour l'exercice tant pour le budget principal que les pour les budgets annexes.

Conformément à l'article L. 3312-1 du code général des collectivités territoriales, l'Assemblée départementale est seule compétente pour se prononcer sur le budget présenté par l'exécutif de la collectivité. Le projet de budget du Département est préparé et présenté par le Président du conseil départemental qui est tenu de le communiquer aux membres du Conseil départemental avec les rapports correspondants, douze jours au moins avant l'ouverture de la première réunion consacrée à l'examen dudit budget.

L'exercice 2021 s'inscrit dans le contexte très incertain de la crise sanitaire et de ses conséquences économiques et budgétaires. Après une année marquée par la réponse d'ampleur du Département à la crise traversée par notre territoire, le budget pour 2021 réaffirme le volontarisme de la majorité face à la crise. Au service des habitants et du territoire, le Département maintiendra en 2021 un haut niveau de dépenses d'investissement, notamment pour préserver l'activité économique. De plus, les dépenses de fonctionnement sont également prévues à un haut niveau afin d'intégrer certains risques tels que la hausse du Revenu de Solidarité Active (RSA) mais aussi pour donner les moyens aux politiques publiques d'être à la hauteur de la crise.

En recettes, la construction du budget repose sur deux principes. D'une part, le pragmatisme propre à notre majorité permet d'inscrire les prévisions de recettes dans la réalité de terrain et les remontées qui en sont faites depuis la fin du premier confinement. D'autre part, la prudence conduit à intégrer dans le budget les effets de la crise sur certaines de nos recettes. En parallèle, les effets de la réforme fiscale sont intégrés dans les prévisions.

Dans ce contexte très hypothétique, le Département agit ainsi pour soutenir le territoire et ses habitants sans toutefois remettre en cause les principes de responsabilité de gestion qui sont les siens depuis 2015. Si l'endettement devrait croître pour financer les dépenses 2021, la soutenabilité demeure un principe premier pour la majorité. En ce sens, la marge brute devrait se maintenir autour de 47 M€ en 2021 au stade du budget primitif. La projection en compte administratif porterait la capacité de désendettement autour de 6 années.

Pour l'année 2021, comme en 2020, j'ai souhaité que le rapport relatif au budget 2021, vous soit présenté dans le format que nous avons retenu depuis l'année dernière. Cette nouvelle édition vise à faciliter la lecture et

mettre en exergue certains chiffres marquants afin d'informer aux mieux les élus, nos partenaires extérieurs mais aussi les contribuables et citoyens.

Aussi, le budget primitif 2021, objet du présent rapport et détaillé en annexe 1 est proposé à votre assemblée. Après la présentation synthétique des grands équilibres de l'exercice à venir, le rapport retrace la situation attendue des recettes pour 2021. Les conditions du soutien du Département à la Saône-et-Loire et à ses habitants sans gager l'avenir sont détaillées en seconde partie. Enfin, le rapport précise la soutenabilité financière du budget primitif pour 2021.

Les annexes 2, 3 et 4 vous informent successivement de la programmation des travaux routiers et infrastructures routières, de la programmation des travaux prévus dans les collèges et enfin des conventions pluriannuelles du Département avec ses partenaires pour ses engagements au titre de l'exercice 2021.

● **Présentation de la demande**

Je vous demande de bien vouloir approuver ce projet de budget primitif 2021, établi :

- sans modifier les règles d'amortissement du patrimoine départemental ;
- en fixant au chapitre budgétaire le niveau de vote des crédits, tant pour la section d'investissement que pour la section de fonctionnement, sans spécialisation d'article ;
- en substituant leur nouveau grade à celui détenu précédemment par les agents bénéficiaires d'un avancement ou d'une promotion durant l'année ;
- en autorisant le versement de la contribution au SDIS pour un montant de 17 125 000,00 € en fonctionnement et de 2 358 500,00 € en investissement, conformément à la convention Département-SDIS 2020-2022 ;
- en autorisant le versement de subventions de 1 200 000,00 € en fonctionnement et de 232 211,00 € en investissement au budget annexe Centre de Santé Départemental ;
- en autorisant les attributions de subventions prévues pour l'année 2021 par les conventions pluriannuelles décrites en annexe 4 ;
- en abondant sur provision un montant forfaitaire de 525 485,00 €, pour la dépréciation de l'actif circulant que représentent les titres non recouverts susceptibles d'être admis en non-valeur ainsi que les créances éteintes et les remises gracieuses au cours de l'exercice 2021 ;
- en autorisant la commission permanente à exécuter le budget 2021 dans la limite des crédits votés par chapitre.

Le Président,



BUDGET 2021

Département de Saône-et-Loire

SOMMAIRE DU RAPPORT

SOMMAIRE DU RAPPORT	2
LES GRANDS EQUILIBRES DU BUDGET PRIMITIF 2021	5
Caractéristiques du budget primitif 2021	5
Budget principal	5
Budget annexe du SPIC Très haut débit (THD)	6
Budget annexe du Centre de santé départemental (CSD)	6
Budget annexe « EHPAD de Mervans »	7
DES RECETTES PEU DYNAMIQUES EN 2021 EN RAISON DES EFFETS DE LA CRISE	8
A périmètre constant, les recettes de fonctionnement devraient peu augmenter à cause des effets de la crise sur la fiscalité et la péréquation	8
Les recettes de fonctionnement du budget principal devraient peu augmenter à cause de la crise même si les impôts et taxes se maintiennent	8
Les recettes de fonctionnement des budgets annexes seront en hausse à mesure du développement du Centre de Santé Départemental et du Très Haut Débit	14
Des recettes d'investissement en baisse en 2021 (27 M€)	15
Les recettes d'investissement du budget principal devraient diminuer en raison notamment de moindres subventions	15
Les recettes d'investissement des budgets annexes seront globalement en hausse en 2021 hors écritures de remboursement des EPCI liées à la fibre (8,6 M€)	17
VOLONTARISME ET PRAGMATISME AU PLUS PRES DES REALITES TERRITORIALES	18
SOLIDARITES HUMAINES : amortir les effets de la crise en soutenant les plus défavorisés et en œuvrant pour le retour à l'emploi	20
SOLIDARITES TERRITORIALES : renforcer l'attractivité de la Saône-et-Loire pour faire face à la crise et préparer l'avenir	33
MOYENS ALLOUES A LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES DEPARTEMENTALES	45
SOUTENABILITE FINANCIERE DU BUDGET PRIMITIF POUR 2021	51

Le budget primitif 2021 s'inscrit en cohérence avec les orientations budgétaires pluriannuelles débattues le 19 novembre 2020.

Malgré le contexte inédit découlant de la crise sanitaire actuelle, le budget 2021 repose sur les principes cardinaux d'ambition, de sincérité et de soutenabilité qui sont ceux de la majorité départementale depuis 2015. Reposant sur le pragmatisme et la prudence, le budget 2021 déploie l'ambition départementale face à la crise.

Face aux incertitudes et aux difficultés auxquelles peut faire face le territoire, le budget de l'exercice est construit pour répondre aux défis qui s'ouvrent en 2021 mais aussi pour agir à plus long terme pour le territoire. Fondement d'une ambition toujours renouvelée et d'autant plus nécessaire face à la crise sanitaire, le budget présenté est construit pour :

- ✓ **Poursuivre l'action départementale en faveur de l'accès à la santé et en faveur de l'autonomie**, notamment en renforçant le maintien à domicile et en œuvrant pour la modernisation des Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD)
- ✓ **Protéger les plus démunis et agir pour le retour à l'emploi**, notamment au travers des plans conclus avec l'Etat (Pauvreté, Enfance)
- ✓ **Renforcer l'attractivité du territoire et son dynamisme** par l'intermédiaire de projets tels que l'« équipement culture, loisirs, attractivité touristique » ECLAT, la Route 71 ou le Plan Vélo

- ✓ **Prendre le virage de la transition écologique** au travers du Plan Environnement et de dispositifs clés tels que la plateforme Agrilocal

Le budget 2021 s'inscrit dans la continuité des principes de bonne gestion au service des Saône-et-Loiriens posés dès 2015 par l'actuelle majorité

Cette capacité d'action du Département est le fruit de la bonne gestion mise en œuvre depuis 2015. Après quatre années de baisse de la dotation de fonctionnement des collectivités locales imposée par l'Etat, dont 25 M€ de diminution de recettes de 2015 à 2017, le Département a su durant les deux années suivantes relever le défi de la maîtrise de ses dépenses de fonctionnement et respecter le contrat signé avec l'Etat.

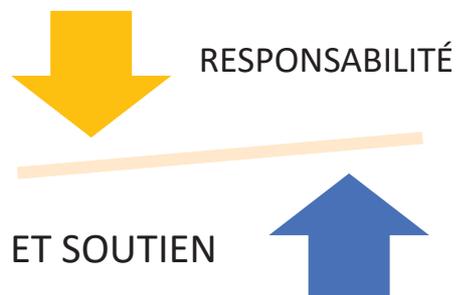
L'amélioration de la santé financière de la collectivité, en dépit de ces contraintes et à **fiscalité constante**, a bénéficié en premier lieu aux politiques départementales et à l'ensemble de nos partenaires. **La marge brute dégagée sur le mandat a également permis au Département d'engager en 2020 toutes ses forces dans une bataille sanitaire, sociale et économique sur le territoire.**

FACE À L'INCERTITUDE, LA STRATÉGIE DU DÉPARTEMENT REPOSE SUR TROIS FONDEMENTS



La stratégie budgétaire de la collectivité pour 2021 se veut adaptée au contexte de crise en visant à ajuster les dépenses aux réalités des besoins du territoire et de ses habitants et en ancrant le pilotage au plus fin des remontées de terrain. Cette stratégie repose également sur la prudence en intégrant les effets de la crise et de la réforme fiscale tant en recettes qu'en dépenses. Enfin, le Département poursuit en 2021 la réponse engagée en 2020 face à la crise en mobilisant les finances départementales pour prévenir dès aujourd'hui les futures dépenses et soutenir l'activité économique sans toutefois gager l'avenir.

Avec le budget 2021, le Département de Saône-et-Loire ouvre ainsi un nouveau chapitre pour le territoire alliant attractivité, emploi et transition écologique et caractérisé par l'ambition « 600 000 arbres pour 600 000 habitants en 2030 ».



LES GRANDS EQUILIBRES DU BUDGET PRIMITIF 2021

Depuis l'exercice 2019, la maquette budgétaire du Département se recentre autour du budget principal et des trois budgets annexes : le service public industriel et commercial (SPIC) du Réseau d'intérêt public Très Haut Débit, le service public administratif (SPA) du Centre de Santé départemental et le service public administratif (SPA) de l'EHPAD de Mervans.

Ce dernier perdure tant que l'avance d'emprunt accordée à la structure gestionnaire n'est pas intégralement remboursée (soit jusqu'à l'exercice 2041).

Caractéristiques du budget primitif 2021

Budget principal

	DEPENSES			RECETTES		
	REELLES	ORDRE	TOTAL	REELLES	ORDRE	TOTAL
Investissement	167 916 311,78	11 292 688,22	179 209 000,00	121 304 000,00	57 905 000,00	179 209 000,00
Fonctionnement	499 500 000,00	55 030 000,00	554 530 000,00	546 112 311,78	8 417 688,22	554 530 000,00
Total	667 416 311,78	66 322 688,22	733 739 000,00	667 416 311,78	66 322 688,22	733 739 000,00

La section de fonctionnement atteint 554,5 M€, dont 499,5 M€ d'opérations réelles en dépenses, le reste étant constitué des opérations d'ordre, équilibrées de section à section.

La section d'investissement en réel s'élève à 167,9 M€, dont près de 136,7 M€ de dépenses investies directement pour le territoire de

Saône-et-Loire (soit les dépenses d'investissement hors remboursement de dette et mouvements financiers).

Budget annexe du SPIC Très haut débit (THD)

	DEPENSES			RECETTES		
	REELLES	ORDRE	TOTAL	REELLES	ORDRE	TOTAL
Investissement	33 000 000,00	2 400 000,00	35 400 000,00	32 600 000,00	2 800 000,00	35 400 000,00
Fonctionnement	2 019 000,00	800 000,00	2 819 000,00	2 419 000,00	400 000,00	2 819 000,00
Total	35 019 000,00	3 200 000,00	38 219 000,00	35 019 000,00	3 200 000,00	38 219 000,00

Ce budget annexe, qui suit la nomenclature budgétaire et comptable des SPIC (M4), retrace les dépenses et recettes du portage des investissements des infrastructures du THD sur le territoire du Département.

Il intègre 33 M€ de dépenses réelles d'équipement dont 30 M€ de travaux. En contrepartie sont prévues 8,14 M€ de recettes réelles d'investissement hors emprunts.

Budget annexe du Centre de santé départemental (CSD)

	DEPENSES			RECETTES		
	REELLES	ORDRE	TOTAL	REELLES	ORDRE	TOTAL
Investissement	365 000,00	25 382,00	390 382,00	262 211,00	128 171,00	390 382,00
Fonctionnement	8 736 166,44	128 171,00	8 864 337,44	8 838 955,44	25 382,00	8 864 337,44
Total	9 101 166,44	153 553,00	9 254 719,44	9 101 166,44	153 553,00	9 254 719,44

Ce budget annexe retrace les flux nets induits par le Centre de santé géré par le Département. Il intègre des dépenses réelles de fonctionnement à hauteur de 8,74 M€ et 8,84 M€ en recettes réelles de fonctionnement.

Budget annexe « EHPAD de Mervans »

	DEPENSES			RECETTES		
	REELLES	ORDRE	TOTAL	REELLES	ORDRE	TOTAL
Investissement	170 000,00	0,00	170 000,00	170 000,00	0,00	170 000,00
Fonctionnement	33 000,00	0,00	33 000,00	33 000,00	0,00	33 000,00
Total	203 000,00	0,00	203 000,00	203 000,00	0,00	203 000,00

Le budget annexe de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) de Mervans, construit sous maîtrise d'ouvrage départementale, est appelé à perdurer tant que le capital emprunté pour réaliser l'opération ne sera pas amorti (prévu en 2041). Cet amortissement, et les intérêts induits, font l'objet d'un remboursement intégral par l'établissement gestionnaire de l'équipement. Les crédits prévus n'ont pas d'autre objet que d'enregistrer l'exécution de ces flux.

DES RECETTES PEU DYNAMIQUES EN 2021 EN RAISON DES EFFETS DE LA CRISE

A périmètre constant, les recettes de fonctionnement devraient peu augmenter à cause des effets de la crise sur la fiscalité et la péréquation

La crise sanitaire et économique de 2020, devrait avoir un effet négatif dès 2021 sur certaines recettes, en particulier la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). Toutefois, le dynamisme attendu sur d'autres recettes, notamment les produits de droits de mutation à titre onéreux (DMTO), devrait permettre une certaine dynamique des recettes en 2021.

Sur le budget consolidé du Département, c'est-à-dire intégrant le budget principal et les budgets annexes du réseau d'initiative publique (RIP) Très haut débit (THD), du Centre de santé départemental (CSD) et de l'EHPAD de Mervans, les recettes s'élèvent à 557,4 M€,

soit une baisse de 10,4 M€ (-1,8%) par rapport aux prévisions de 2020. Retraitées des évolutions exceptionnelles entre 2020 et 2021, les recettes de fonctionnement consolidées augmentent entre 2020 et 2021 passant de 552,1 M€ à 557,4 M€ (+1,0%).

Les recettes de fonctionnement du budget principal devraient peu augmenter à cause de la crise même si les impôts et taxes se maintiennent

Sur le périmètre du budget principal, à périmètre courant, les recettes de fonctionnement devraient diminuer en 2021. Elles s'élèvent à 546,1 M€, soit une baisse de 10,6 M€ (-1,9%) par rapport au voté de la décision modificative de novembre 2020.

Toutefois, les années 2020 et 2021 sont marquées par des évolutions exceptionnelles de recettes, détaillées ci-après. Ainsi, à périmètre constant, les recettes de fonctionnement augmentent en 2021 par rapport à 2020 (+0,9%, +4,9 M€).

Budgets votés et budget primitif

	Rappel BP 2020	Voté 2020	BP 2021	Evolution (Voté 2020-BP 2021)
Périmètre du budget principal¹	539,87	556,68	546,11	⬇️ -1,90%
Périmètre du budget principal retraité²	538,98	541,23	546,11	⬆️ 0,90%
731 - Impositions directes	182,06	183,16	180,69	⬇️ -1,35%
<i>Anciens produits de TFB (73111/7318) - Fraction de TVA (7381)³</i>	126,77	127,67	127,80	➡️ 0,10%
<i>73112 - CVAE (Cotisation à la Valeur Ajoutée des Entreprises)</i>	29,00	29,44	27,40	⬇️ -6,93%
<i>73114 - IFER (Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau)</i>	0,95	1,00	1,03	⬆️ 3,52%
<i>73121 - FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources)</i>	11,13	11,13	11,13	➡️ 0,0%
<i>73122 - Fonds de péréquation de CVAE</i>	1,40	1,33	0,60	⬇️ -54,97%
<i>73123 - Attributions de compensation CVAE</i>	3,55	3,55	3,55	➡️ 0,0
<i>73125 - Frais TFB (dispositif de compensation péréquée)</i>	9,26	9,04	9,18	⬆️ 1,58%
73 - Impôts et taxes	186,08	185,06	191,63	⬆️ 3,55%
<i>7321 et 7322 - DMTO (Taxe départementale publicité foncière)</i>	51,80	53,00	60,00	⬆️ 13,21%
<i>7326 - Fonds péréquation des DMTO</i>	12,06	12,60	9,59	⬇️ -23,88%

Budgets votés et budget primitif	Rappel BP 2020	Voté 2020	BP 2021	Evolution (Voté 2020-BP 2021)
7327 - Taxe d'aménagement	4,00	2,50	2,10	⬇️ -16,00%
7342 - TSCA (Taxe sur les conventions d'assurance)	78,79	78,36	81,34	⬆️ 3,80%
7351 - Taxe sur consommation finale électricité	6,20	5,80	5,90	⬆️ 1,72%
7352 - TICPE (Taxe intérieure sur la consommation de produits énergétiques)	33,23	32,80	32,70	⬇️ -0,30%
74 – Dotations, subventions et participations (et une partie 016/017)	152,84	156,25	157,27	⬆️ 0,65%
dont Compensations / dotations de l'Etat	99,94	99,79	103,10	⬆️ 3,32%
7411, 74121 et 74123 - DGF (Dotation globale de fonctionnement)	83,30	83,21	83,06	⬇️ -0,18%
744 - FCTVA (fonctionnement)	0,63	0,58	0,58	➡️ 0,00%
7461 - DGD (Dotation générale de décentralisation)	3,38	3,38	3,38	➡️ 0,00%
74832 - DCRTP (Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle)	12,63	12,63	12,59	⬇️ -0,35%
74838 - Fraction de TVA supplémentaire (péréquation entre Départements)	0,00	0,00	3,50	⬆️ 100,00%
dont Compensations / dotations des dépenses sociales	40,66	40,92	40,66	⬇️ -0,64%
747811 - Dotation de la CNSA au titre de l'APA	28,45	28,86	28,80	⬇️ -0,21%
747812 - Dotation de la CNSA au titre de la PCH	5,34	5,42	5,35	⬇️ -1,23%
747813 - Dotation de la CNSA au titre de la MDPH	0,65	0,65	0,65	⬆️ 0,69%
7478141 - Dotation de la CNSA part autonomie*	0,66	0,66	0,67	⬆️ 1,62%
7478142 - Dotation de la CNSA part prévention*	1,46	1,50	1,50	⬇️ 0,00%
74771 - Fonds social européen	1,54	1,28	1,12	⬇️ -12,50%
74783 - Fonds de mobilisation départemental pour l'insertion (F.M.D.I.)	2,55	2,55	2,56	⬆️ 0,39%
dont Autres dotations / subventions / compensations	12,24	15,54	13,51	⬇️ -13,06%
Autres recettes Département	18,88	32,20	16,51	⬇️ -48,72%
dont reddition CESU	5,95	18,29	0,54	⬇️ -97,03%
dont Autres recettes	12,94	13,91	15,97	⬆️ 14,77%

¹ non retraité des changements de périmètre entre 2020-2021

² retraité des changements de périmètre budgétaire entre 2020-2021 (changement mode gestion de l'APA en 2021, création du fonds TVA supp. en 2021, récupération en 2021 du trop-perçu des SAAD versé par le Département pour le financement de la prime COVID en 2020, soutien direct des ESMS en 2020, aides exceptionnelles en 2020 (abondement plan pauvreté, subvention pour le financement de la prime COVID au SAAD...))

³ fraction de TVA artificiellement intégrée à la fiscalité directe en 2021 pour comparer avec les produits de TFB de 2020. Toutefois, dans le document budgétaire, la recette est au chapitre 73 Impôts et taxes (indirects)

- ✓ La fiscalité directe locale est prévue à la baisse en raison des effets de la crise sanitaire, notamment sur les impôts économiques

En 2021, les recettes de la fiscalité directe seraient de 52,9 M€, soit en baisse de 71% (-130,3 M€) à périmètre courant en intégrant les effets de la réforme fiscale.

La fiscalité directe est fortement affectée par la crise sanitaire et économique de 2020

L'effet de la réforme fiscale neutralisé, lié au changement de chapitre de la fiscalité directe vers la fiscalité indirecte de la fraction de TVA remplaçant les produits de TFB, les recettes de fiscalité directe diminueraient de 1,3%, soit -2,4 M€. Cette dégradation est principalement

due à la **baisse des produits de CVAE de 2020** (-6,9%).

La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) sera en effet en baisse en 2021 par rapport à 2020, marquée par les

effets du confinement et du reconfinement sur l'activité des entreprises du territoire en 2020. Ainsi, les **produits de CVAE prévus en 2021 s'établissent à 27,4 M€** alors qu'ils étaient de 29,4 M€ en 2020 (-7%, soit -2M€).

Précisions sur la composition des produits de CVAE :

Pour les entreprises dont la CVAE est supérieure à 3000€ (représentant plus de 70% du produit de CVAE en Saône-et-Loire), les produits du Département de l'année 2021 reposent sur les recouvrements effectués par l'Etat en 2020 composés :

- D'un acompte versé au mois de Juin s'appuyant sur la valeur ajoutée prévisionnelle de 2020 (*automatiquement* établie sur celle de l'année précédente) ;
- D'un second acompte versé au mois de Septembre ;

Les entreprises ont toutefois la possibilité de moduler leurs acomptes, en fonction de l'activité réelle prévue pour l'année. L'incertitude pour le produit de CVAE 2021 du Département concerne la part des entreprises ayant modifié leurs acomptes en 2020 pour des besoins de trésorerie.

- Du solde de la CVAE 2019, sur la valeur ajoutée définitive de 2019.

Pour les autres entreprises, le versement pour l'année 2020 s'effectue en une seule fois, en 2021

L'attribution du Département au titre du **fonds de péréquation de la CVAE devrait être en baisse en 2021 de plus de 50% et estimée à 0,6 M€ en 2020**. Cela est dû à la fois à la diminution de l'enveloppe du fonds prévue pour 2021, mais aussi à l'évolution des critères de répartition, en défaveur du Département :

- Plus forte hausse du potentiel fiscal pour le Département par rapport à la moyenne nationale, porté par les produits de DMTO en hausse en 2020 ;
- La part des bénéficiaires du RSA dans la population a davantage augmenté entre 2018 et 2019 au niveau national qu'au niveau départemental.

La **compensation relative aux frais de taxe foncière sur les propriétés bâties (ou dotation de compensation péréquée, DCP)** est en hausse de près de 2% (+0,2 M€). Cette augmentation est liée à celle de l'enveloppe

nationale telle que prévue au projet de loi de finances pour 2021 (+5%).

L'**attribution de compensation de CVAE est stable à 3,55 M€** d'une année sur l'autre. Versée par la Région, elle compense le surplus de recettes transférées à la Région en comparaison des charges dans le cadre du transfert de la compétence transport en 2017.

De même, le **fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR)** venant compenser les pertes financières liées à la réforme fiscale de 2010-2011 est stable (11,1 M€).

Il convient de noter que la fraction de TVA versée par l'Etat au Département au titre de 2021 sera établie sur les produits de la taxe sur le foncier bâti de 2020, intégrant la moyenne des rôles supplémentaires et des compensations fiscales des exonérations sur les trois dernières années. **La fraction de TVA**

s'établira ainsi à 127,8 M€, sans dynamisme par rapport aux produits de la taxe foncière perçus en 2020.

✓ **La fiscalité indirecte serait portée par une dynamique du marché de l'immobilier**

A périmètre courant, les recettes de la fiscalité indirecte seront en forte hausse en 2021, passant de 185,1 M€ à 319,4 M€ (+72,6%, soit + 134,4 M€), marquées par le changement de chapitre de la compensation de la TFB (fraction de TVA) dans le cadre de la réforme fiscale.

En neutralisant ce changement de structure budgétaire, ces produits restent en hausse. En effet, malgré les baisses envisagées de certaines recettes, la **hausse de 6,6 M€ (+3,6%) de la fiscalité indirecte** est la conséquence d'augmentations importantes attendues **des produits des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) et de la Taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA)**.

Les produits de DMTO devraient poursuivre en 2021 la dynamique engagée en 2020 malgré la crise sanitaire. **Sur l'exercice 2021, les recettes de DMTO sont estimées à 60 M€**. La dynamique observée sur les derniers mois de l'année 2020 malgré le reconfinement permet d'augmenter la prévision d'exécution 2020 de sorte que la hausse entre 2020 et 2021 resterait limitée à 5%. Le Département de Saône-et-Loire se caractérise par une dynamique de ces recettes plus importante qu'au niveau national reposant sur le rebond observé après le premier confinement du printemps 2020. Le marché de l'immobilier sur le territoire devrait conserver sa croissance grâce au maintien de taux bas, une attractivité renouvelée du territoire et le renforcement des comportements d'investissement sur des valeurs refuges telles que l'immobilier.

Des produits de DMTO et de TSCA en croissance en 2021

De même, les produits de TSCA (81,3 M€ en 2021) devraient fortement augmenter entre 2020 et 2021 (+3,8%, près de +3 M€). En application des dispositions du Projet de loi finances (PLF) pour 2021 (cf. Jaune budgétaire des Transferts financiers Etat-collectivités territoriales).

En parallèle, la prévision des produits de la **taxe sur l'électricité est également en hausse en 2021 (+1,7%, +0,1 M€)**.

Ces prévisions à la hausse viennent en partie compenser des baisses importantes d'autres produits de fiscalité indirecte liées à la crise tels que **l'attribution au titre du fonds de péréquation des DMTO et la taxe d'aménagement (TA)**.

L'attribution au titre du **fonds de péréquation des DMTO (9,6 M€)** devrait fortement diminuer en 2021 (-3,0 M€, -23,9%) sous le double effet :

- D'une part, de la baisse de l'enveloppe nationale globale (-7,2%), du fait de la forte diminution des produits de DMTO nationaux prévue en 2020, prélevés pour constituer l'enveloppe du fonds (entre -10 et -15%) ;
- D'autre part, de critères de répartition plus favorables à la Saône-et-Loire en 2021 : l'écart entre les produits de DMTO/hab. du Département et la moyenne nationale devrait s'atténuer. En effet, alors qu'ils sont restés dynamiques sur le territoire en 2020, une baisse d'entre 10% et 15% est prévue au niveau national.

Les produits de la taxe d'aménagement (TA) sont prévus en baisse en 2021 (-16%, -0,4 M€), à hauteur de 2,1 M€ suivant la tendance de la recette au cours des deux dernières années. La diminution est accentuée en 2021 sous l'effet du confinement de 2020 ayant engendré un retard, voire une baisse, du nombre de locaux/logements ayant fait l'objet d'autorisations d'urbanisme. Cela aura un impact sur la recette jusqu'à 24 mois.

Conformément aux prévisions du projet de loi de finances pour 2021, les produits de la **taxe sur les produits pétroliers et énergétiques (TICPE)**, pour les trois-quarts stables, devraient légèrement diminuer (-2,4%, soit 0,15 M€), après une forte baisse en 2020 (-8,8%). Seule la part constituant le droit à compensation des Départements avec la TSCA est concernée par cette baisse.

- ✓ **Les dotations et participations sont en hausse grâce au nouveau fonds de stabilisation des Départements reposant sur la TVA**

A périmètre courant, l'augmentation des dotations et participations s'établit à +0,7% (+1,0 M€) par rapport à 2020. A périmètre constant, les dotations sont en baisse (-0,2%, soit -0,3 M€) après retraitement du fonds de fraction de TVA supplémentaire et de dotations spécifiques à 2020.

En premier lieu, la **Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)** devrait légèrement diminuer en 2021, du fait de la baisse de la population du Département projetée (0,2%, -0,15 M€). De même, la **Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP)** (-0,4%, -0,04 M€) constitue encore cette année, pour les Départements, une variable d'ajustement de l'Etat dans le projet de loi de finances. Elle

s'établit pour le Département à 12,6 M€ en 2021.

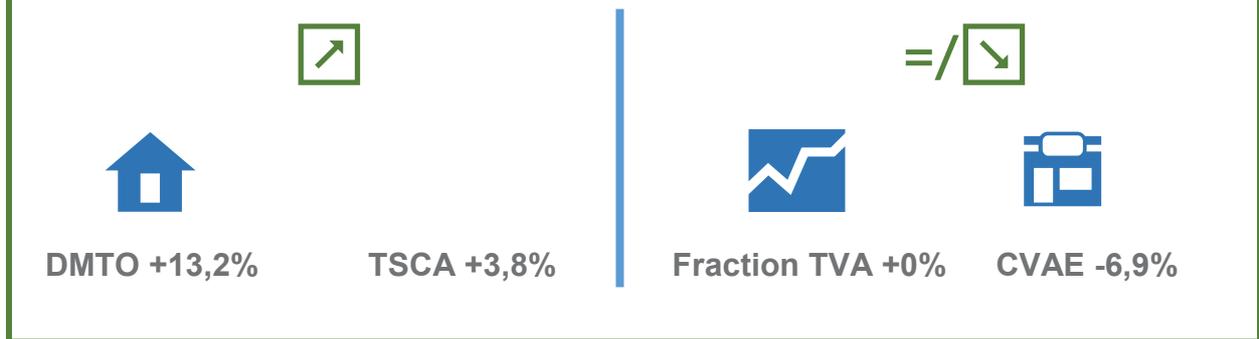
De plus, les dotations de la CNSA, compensant l'APA et la PCH, seraient globalement en baisse en 2021 (-0,2%, soit -0,6 M€), du fait d'une prévision d'enveloppe nationale atone, voire en baisse.

Enfin, certaines baisses de dotations (autres dotations) s'expliquent par des **aides spécifiques à 2020**, (retraitées pour constituer le périmètre constant à hauteur de 1,4 M€) :

- la recette ponctuelle perçue en 2020 au titre de l'expérimentation portant sur les Services d'aide à domicile, non réitérée en 2021 (0,99 M€) ;
- la baisse de la recette perçue au titre du plan pauvreté, exceptionnellement augmentée de plus de 0,4 M€ par l'État en 2020 ;
- la subvention de 0,8 M€, accordée par la CNSA en 2020, en vue de l'attribution d'une prime exceptionnelle aux professionnels des Services d'aide à domicile.

La principale augmentation concerne le **fonds de fraction de TVA supplémentaire**, remplaçant l'ancien fonds de stabilisation de l'Etat créé en 2019 (+3,5 M€). Il constitue un nouveau fonds de péréquation entre les Départements, alimenté chaque année par l'Etat, par ponction de ses produits de TVA, à hauteur de 250 M€. S'appuyant sur des critères de richesse fiscale, de nombre de bénéficiaires des allocations individuelles de solidarité (AIS), de revenu de la population, le Département y serait éligible, contrairement à l'ancien fonds.

Les principales recettes (BP 2021/ voté 2020)



Les recettes de fonctionnement des budgets annexes seront en hausse à mesure du développement du Centre de Santé Départemental et du Très Haut Débit

	Rappel BP 2020	Voté 2020	BP 2021	Evolution (Voté 2020-BP 2021)	
Budget annexe CSD	6,65	8,64	8,84	↗	2,27%
<i>Subvention BP</i>	1,00	1,00	1,20	↗	20,00%
<i>Actes médicaux</i>	4,22	4,18	3,16	↘	-24,27%
<i>Participation organismes extérieurs (sécurité sociale, organismes mutualistes)</i>	1,42	3,44	4,48	↗	30,11%
Budget annexe THD	1,81	2,19	2,42	↗	10,56%
Budget annexe EHPAD de Mervans	0,07	0,25	0,03	↘	-86,73%

NB : la baisse des recettes relatives aux actes médicaux entre 2020 et 2021 est due à des changements d'imputations comptables demandées par la paierie départementale : l'article 7588 retenu jusqu'en 2020 décrivait outre le produit des actes médicaux d'autres participations et ne permettait pas d'isoler l'activité de consultation. Celle-ci est à présent inscrite à l'article 7066.

Les recettes de fonctionnement des budgets annexes seront en légère hausse en 2021.

Les recettes du Centre de Santé Départemental devraient se stabiliser en 2021, par rapport à celles votées en 2020. Seule la subvention du budget principal au budget annexe du CSD sera légèrement augmentée de 0,2 M€ afin de poursuivre le financement des actions portées par le CSD dans le cadre des compétences départementales.

Les recettes de fonctionnement du budget annexe du Très haut débit devraient également

croître (+0,2 M€). Le montant de la redevance devrait s'élever à près de 2,3 M€, correspondant à l'estimation des prises livrées à fin 2020 et au premier semestre de l'année 2021.

Enfin, les produits du budget annexe de l'EHPAD de Mervans devraient diminuer en 2021 par rapport à 2020. Les produits augmentés en en décision modificative de juin 2020 ayant servi à financer le coût du refinancement de la dette réalisé au cours de l'année 2020.

Evolution des recettes des budgets annexes



CSD +2,3%



THD +0,2 M€

Des recettes d'investissement en baisse en 2021 (27 M€)

Les éléments ci-dessous sont présentés en recettes d'investissement « pures de l'exercice », c'est-à-dire :

- Sans les écritures de résultats (excédents de fonctionnement), qui seront intégrées au budget en cours d'année 2020 ;
- hors les prévisions d'emprunts, qui seront revues en cours d'année par l'intégration des écritures de résultat notamment.

Sur le périmètre du budget consolidé du Département, c'est-à-dire intégrant le budget principal et les budgets annexes, elles s'élèvent à 27 M€, soit en baisse par rapport aux prévisions de 2020 (-5,8 M€).

Les recettes d'investissement du budget principal devraient diminuer en raison notamment de moindres subventions

Les recettes d'investissement prévues pour 2021 sont en baisse par rapport à celles votées en 2020 (-8,8%, soit -1,8 M€).

	Rappel BP 2020	Voté 2020	BP 2021	Evolution (Voté 2020-BP 2021)
Budget principal :	22,36	20,51	18,70	⬇️ -8,83%
Recettes d'équipement	10,04	8,66	6,64	⬇️ -23,39%
13 - Subventions d'investissement	10,04	8,62	6,54	➡️ 0,00%
<i>dont 1336/1346 - Dotation de soutien à l'investissement départemental (DSID)</i>	1,42	1,22	1,12	⬇️ -8,20%
<i>dont 1332 - Dotation Départementale d'Équipement des Collèges (DDEC)</i>	2,59	2,59	2,59	➡️ 0,00%
<i>dont Autres subventions d'investissement</i>	6,03	4,81	2,82	⬇️ -41,29%
204 - Subventions d'équipement	0,00	0,03	0,00	⬇️ -100,00%
Autres recettes d'équipement	0,00	0,01	0,10	⬆️ 615,12%
Recettes financières	12,32	11,85	12,06	⬆️ 1,82%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	9,60	9,50	9,00	⬇️ -5,31%
<i>dont FCTVA</i>	9,60	9,50	9,00	⬇️ -5,31%
27 - Autres immobilisations financières	0,77	0,29	2,36	⬆️ 702,44%
024 - Produits des cessions d'immobilisations	1,86	1,87	0,66	⬇️ -64,60%
Opé. pour comptes de tiers	0,08	0,18	0,04	⬇️ -76,72%

✓ Les recettes d'équipement

Les recettes d'équipement, principalement composées de subventions, devraient diminuer en 2021 (-2,0 M€, -23,4%).

Les produits de la DSID en légère baisse en 2020

La dotation de soutien à l'investissement départemental (DSID) serait légèrement inférieure au montant prévu en 2020 (1,1 M€,

soit -0,1 M€) au regard de l'avancée des travaux prévue pour la première part.

Pour rappel, elle est composée de deux parts :

- Une première part attribuée par le Préfet de Région sous forme de subventions d'investissement dans les domaines jugés prioritaires au niveau local. Elle serait en légère baisse de 0,1 M€ en 2021 (0,6 M€) ;
- La seconde part répartie au bénéfice des départements, proportionnellement à l'insuffisance de leur potentiel fiscal. Elle serait stable à environ 0,5 M€ pour le Département de Saône et Loire.

La **Dotations Départementales d'Équipement des Collèges (DDEC) est gelée** ; son montant s'établit donc, comme en 2020, à 2,6 M€.

Les autres subventions d'investissement devraient diminuer en 2021 (-2 M€, -41%), finançant des projets s'achevant :

- Le Département devrait recevoir 0,7 M€ de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) en 2020 dans le cadre de la construction de l'EHPAD de Viré. Cette subvention ne sera pas réitérée en 2021.
- De même, la subvention de l'Etat dans le cadre de la construction de la desserte SAONEOR devrait diminuer de plus de 0,25 M€ en 2021.
- Les financements dans le cadre de aménagements de Voies vertes 2016-2020 devraient diminuer de 0,25 M€ en 2021.
- La participation de la Région aux travaux du collège R. Semet de Digoin, devrait diminuer de 0,5 M€ en 2021.
- Enfin, les recettes de travaux d'aménagement de voirie pour des partenaires sont prévues en baisse de 0,2 M€.

Par ailleurs, le Département devrait renforcer la mobilisation de financements externes en

2021 dans le cadre des plans de relance européens, nationaux et régionaux.

✓ Les recettes financières

Les **recettes financières devraient augmenter de 0,2 M€ en 2021**, malgré des diminutions attendues sur les produits du FCTVA et de cessions.

Des recettes perçues au titre du FCTVA en diminution

Le montant de Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA), inscrit au projet de BP 2021, correspond au reversement par l'Etat de la TVA payée sur les dépenses d'investissement réalisées en 2020 éligibles. **Les produits du FCTVA sont estimés à 9,0 M€**, en baisse par rapport à l'exercice précédent (-0,5 M€) en raison notamment d'un niveau de dépenses éligibles moindre. En effet, l'exécution prévisionnelle des dépenses d'équipement, principales dépenses éligibles, devrait être en baisse de 2 M€ par rapport à 2019. Il convient de noter que la mesure d'automatisation du calcul du FCTVA rentrera en vigueur pour les dépenses d'équipements de 2021, donc au 1^{er} janvier 2022 pour le Département, année de déclaration de celles-ci (projet de loi de finances pour 2021).

De plus, les produits de cessions sont en diminution par rapport à 2020. Le Département a bénéficié cette année-là d'une recette importante à la suite de la vente du bâtiment de la visitation.

Les autres recettes financières devraient être donc globalement en hausse, marquées par :

- Le début du remboursement des avances accordées aux agriculteurs en 2018-2019 dans le cadre du dispositif

« sécheresse ». Pour la première année, les produits devraient s'établir à 1,3 M€ ;

- Le remboursement des avances de trésorerie aux établissements sociaux (EHPAD de Viré, EHPAD et services d'aide à domicile, structures d'insertion) accordées en 2020 (+0,9 M€).

Les recettes d'investissement des budgets annexes seront globalement en hausse en 2021 hors écritures de remboursement des EPCI liées à la fibre (8,6 M€)

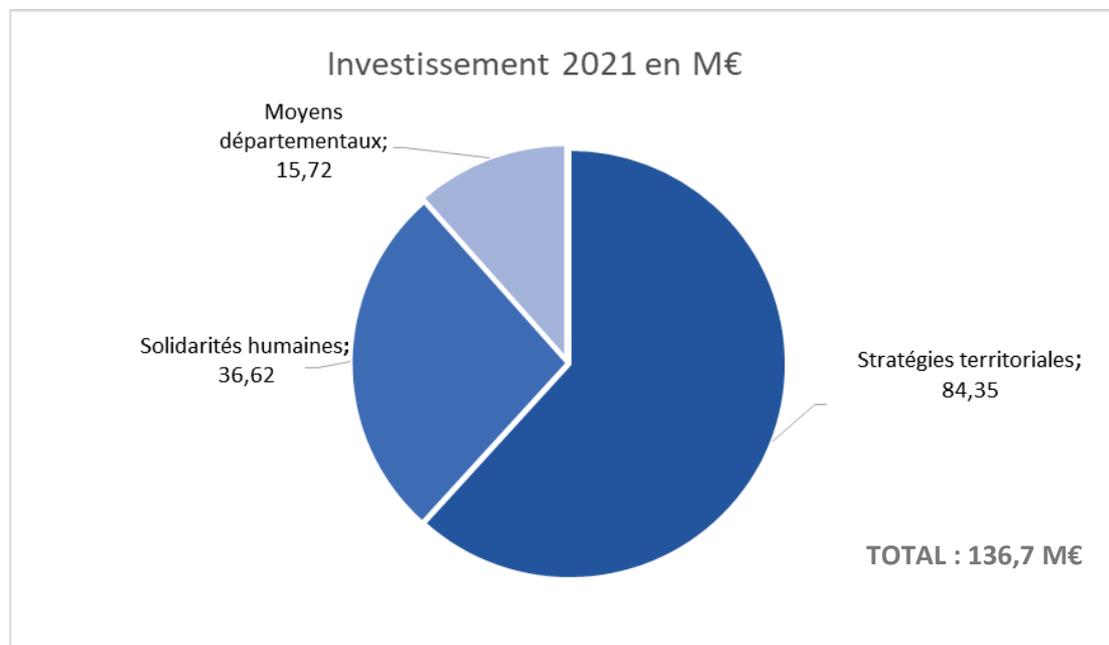
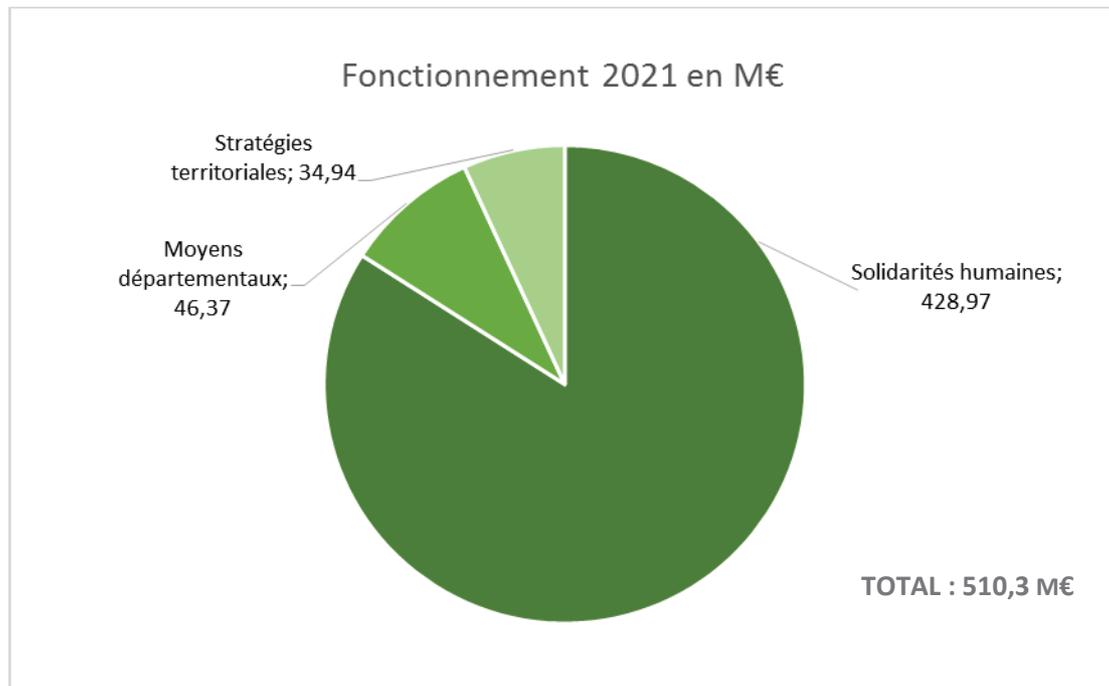
	Rappel BP 2020	Voté 2020*	BP 2021	Evolution (Voté 2020-BP 2021)
Budgets annexes (dont subvention BP vers BA CSD et les écritures de remboursement aux EPCI)	11,73	12,53	8,57	↘ -31,58%
Budget annexe THD (hors dette)	11,44	11,56	8,14	↘ -29,59%
Dont FSN	2,50	0,00	4,20	↗ 100,00%
dont FEDER	4,00	6,62	3,94	↘ -40,54%
dont Ecritures de remboursement à 3 EPCI	4,94	4,94	0,00	↘ -100,00%
Périmètre du budget annexe CSD	0,12	0,79	0,26	↘ -66,74%
dont FCTVA	0,02	0,03	0,03	→ 0,00%
dont Subvention Budget principal	0,10	0,75	0,23	↘ -69,20%
Périmètre du budget annexe EHPAD	0,18	0,18	0,17	↘ -5,45%

Les recettes d'investissement, liées au déploiement du réseau fibre, devraient augmenter en 2021 par rapport à 2020. Hors écritures comptables liées au remboursement des derniers EPCI de 2020, apparaissant en doublon en dépenses et recettes, elles devraient être de 8,1 M€, soit une augmentation de 1,5 M€. Si la subvention du FEDER devrait être en baisse en 2021 par rapport à 2020 (-2,7 M€, soit à 3,9 M€), le Département devrait recevoir des aides

financières de la part du FSN non perçues en 2020 (4,2 M€).

Les recettes d'investissement du Budget annexe du CSD, composées du FCTVA, devraient être stables en 2021 (0,03 M€). La subvention du Budget principal devrait diminuer, puisque moins de dépenses d'investissement seraient à compenser par rapport à 2020, notamment dans le cadre du Plan de soutien (-0,5 M€)

VOLONTARISME ET PRAGMATISME AU PLUS PRES DES REALITES TERRITORIALES

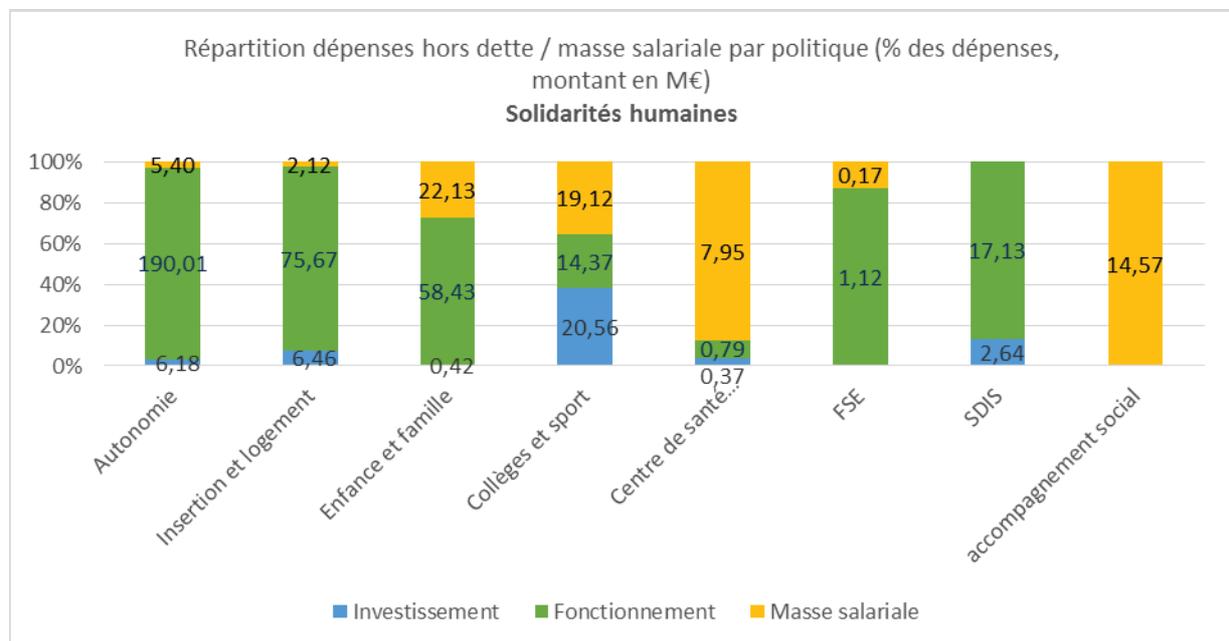


Budget 2021 consolidé hors dette et mouvements financiers :

(en M€)	Investissement	Fonctionnement	Masse salariale	Total Fonctionnement	Total
Solidarités humaines	36,62	357,53	71,44	428,97	465,60
dont Autonomie	6,18	190,01	5,40	195,41	201,59
dont Insertion et logement, action territoriale	6,46	75,67	2,12	77,79	84,25
dont Enfance et famille	0,42	58,43	22,13	80,57	80,98
dont Collèges et sport	20,56	14,37	19,12	33,49	54,05
dont Centre de santé départemental	0,37	0,79	7,95	8,74	9,10
dont FSE	0,00	1,12	0,17	1,29	1,29
dont SDIS	2,64	17,13	0,00	17,13	19,78
dont accompagnement social			14,57	14,57	14,57
Stratégies territoriales	84,35	13,66	21,28	34,94	119,29
dont Infrastructures et mobilité	37,11	4,73	14,88	19,61	56,72
dont Aides aux territoires de la Saône-et-Loire	12,53	1,26	1,54	2,79	15,32
dont THD	30,00	1,40	0,62	2,02	32,02
dont aide au cadre de vie à l'attractivité de la Saône-et-Loire	0,63	1,95	0,00	1,95	2,58
dont Soutien à une agriculture performante	2,25	1,19	1,09	2,27	4,52
dont Nouvelle ambition culturelle	1,84	3,14	3,15	6,29	8,14
Moyens départementaux	15,72	28,46	17,91	46,37	62,10
dont Finances (hors dépenses d'investissement liées à la dette)	1,03	12,79	0,77	13,56	14,59
dont Ressources humaines	0,01	4,75	5,74	10,49	10,50
dont Autres moyens	14,69	10,92	11,40	22,32	37,00
Totaux	136,70	399,65	110,64	510,29	646,99

SOLIDARITES HUMAINES : amortir les effets de la crise en soutenant les plus défavorisés et en œuvrant pour le retour à l'emploi

Pour 2021, le budget départemental relatif aux solidarités humaines répondra à la nouvelle réalité sociale issue de la crise sanitaire. La santé restera un axe structurant avec la poursuite du déploiement du Centre de Santé Départemental sur le territoire. Le Département visera la modernisation de ses modalités d'intervention afin à la fois de faciliter le recours pour les habitants et de simplifier les échanges avec les partenaires. Le Département se mobilisera également sur les sujets majeurs renforcés par la crise actuelle que sont l'enfance et la famille, la pauvreté ainsi que la jeunesse.



*Action sociale territorialisée : ensemble des agents polyvalents sur les territoires en charge de l'action sociale dans les différents domaines de l'autonomie, de la protection de l'enfance, de l'insertion et du logement (notamment Maisons Départementales de l'Autonomie et Maisons Départementales des Solidarités)

** La masse salariale de la Direction de l'Enfance et de la Famille intègre la rémunération des assistants familiaux de l'aide sociale à l'enfance (10 M€)

✓ Autonomie

Le montant consacré à l'autonomie, masse salariale comprise est de 465,6 M€.

Le Département confirme la priorité accordée à l'accompagnement des personnes âgées et en situation de handicap. La politique « Autonomie » de la collectivité est mise en œuvre au quotidien par près de 80 agents

représentant plus de 5 M€ en année pleine, à la fois situés au siège du Département mais surtout dans les Territoires d'action sociale. La plupart d'entre eux entretiennent une relation directe avec les usagers et leurs proches, à l'image des évaluateurs et des instructeurs APA et PCH, dont les emplois relèvent de la filière sociale, médico-sociale ou administrative.

Hors masse salariale, l'ensemble des dispositifs mis en œuvre pour l'autonomie s'élève à 190 M€ en fonctionnement et 6,18 M€ en investissement. La trajectoire financière s'appuie sur les axes du schéma départemental autonomie : accompagnement des parcours de vie, offre médico-sociale accessible en appui et en relai du milieu ordinaire de vie, notamment.

Au sein des 190 M€ alloués en fonctionnement 95,8 M€ seront mobilisés pour les politiques à destination des personnes handicapées. Les frais de séjour en établissement et en accueil familial constituent la majeure partie de ces crédits (72,9 M€ soit + 1,57 M€ comparé au BP 2020). Les prestations individuelles représentent 18,17 M€ auxquels s'ajoutent notamment 3,7 M€ au titre du transport des élèves handicapés. Cette dotation évolue (+0,3 M€ par rapport à 2020) pour accompagner l'accélération de la scolarisation en milieu ordinaire.

Le soutien à la Maison départementale des personnes handicapées atteint 0,9 M€ dont le fonds de compensation du handicap, permettant de consolider l'organisation autour de l'individualisation des parcours et de la réduction des délais de traitement des demandes, objectifs soutenus par la mise en œuvre d'une nouvelle étape dans l'évolution du système d'informations.

Les politiques en faveur des personnes âgées atteignent 93,7 M€. Les dépenses d'APA constituent la majeure partie de ces crédits (78,7 M€) avec l'aide sociale à l'hébergement (ASH) qui représente 12,03 M€. Le maintien à domicile constituera l'axe fort de la politique autonomie en 2021.

Au-delà des prestations individuelles, des réponses collectives en termes de prévention de la perte d'autonomie sont mobilisées au travers de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie. En 2021 2,17 M€ seront consacrés à cet objectif, qui

dans ses modalités opérationnelles doit trouver les moyens d'une adaptation aux contraintes imposées par la pandémie. De manière transversale, le soutien au domicile comme choix de vie des personnes âgées ou en situation de handicap se traduit par une enveloppe de crédits à hauteur 62,2 M€.

Enfin, une attention particulière est portée à la pérennité des missions assurées par les structures et à leur capacité d'adaptation aux besoins évolutifs des personnes qu'elles accompagnent : le taux de reconduction des budgets pour 2021 est ainsi valorisé à 0,8% pour le champ du handicap et à 1% pour les EHPAD.

Sur le champ de l'autonomie, le soutien aux opérations d'investissement mises en œuvre par les structures s'élèvera en 2021 à 6,18 M€. Les programmes d'investissements dans les établissements s'élèvent respectivement à 2,9 M€ pour les structures accueillant des personnes âgées et 0,85 M€ pour les personnes handicapées. Les évolutions structurelles de l'offre sont portées dans le cadre d'une politique contractuelle et d'appels à projet qui permet d'optimiser les investissements, de décloisonner les approches services/établissements et de répondre à l'évolution des besoins des populations (accueil familial notamment). Au-delà des évolutions du secteur médico-social, le développement d'une offre alternative à l'hébergement en institutions spécialisées, tant pour les personnes âgées que pour les personnes en situation de handicap, se concrétisera en 2021. Concernant plus spécifiquement les EPHAD, des travaux seront mis en œuvre notamment à la RDAS Cadoles (0,15 M€), à l'EPHAD de Marcigny (0,29 M€), à Charréconduit (0,11 M€), à Bois Sainte Marie (0,26 M€), à Pierre de Bresse (0,29 M€), à Frontenaud (0,53 M€), à Chagny (0,2 M€) et à Louhans CH Pernet (0,2 M€). Des travaux

seront engagés également sur les résidences autonomie (0,25 M€).

L'inscription de 1,38 M€ en investissement permettra au Département de soutenir les projets d'habitats inclusifs (0,41 M€), de développement de la télégestion pour les SAAD (0,1 M€) et de soutien plus global aux SAAD pour renforcer encore leur prise en charge de l'autonomie (0,87 M€ pour l'expérimentation relative aux véhicules, « kits Mad-Max », etc.).

Le soutien au secteur de l'aide à domicile est par ailleurs poursuivi avec un soutien de près de 1 M€ en investissement. Les Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) particulièrement mobilisés avec l'abandon du CESU au 1er janvier 2021 continueront d'être soutenus dans l'atteinte des prérequis techniques et fonctionnels du nouveau système de télétransmission. Celui-ci permettra de répondre aux attentes de simplification exprimées par les usagers quant aux modalités de prise en charge de l'aide humaine prestataire. Les risques et coûts de gestion pour les SAAD seront également mieux sécurisés. Pour le Département, la maîtrise du budget sera améliorée par un financement reposant sur le réel de l'exécution des prestations.

De plus, les démarches autour de l'amélioration des conditions d'exercice des métiers de ce secteur seront poursuivies au travers de la deuxième tranche d'un programme d'équipement (véhicules de services, aides techniques, etc.).

Il s'agit aussi de développer l'offre d'accueil familial pour personnes âgées ou handicapées et de soutenir la mise en œuvre d'une nouvelle modalité de gestion de cette activité à travers des aides spécifiques au démarrage d'un nouveau service d'accueil familial permettant le salariat des accueillants : aide à la mise en place du service (0,04 M€).

✓ Insertion et logement

Les politiques d'insertion et du logement représentent 84,25 M€, masse salariale comprise.

L'insertion, le logement et l'accompagnement social constituent des missions fondamentales et historiques de l'échelon départemental. Déployées localement, elles sont aussi cadrées et appliquées au siège de la collectivité par 30 agents, représentant 2 M€ de masse salariale, issus des filières sociales et administratives, notamment chargés de préparer et d'instruire les actions collectives construites avec des opérateurs spécialisés, les différentes hypothèses d'aide individuelles ou les contrôles d'allocation du RSA.

Logement et habitat

Au total, 9,5 M€ seront consacrés à la politique du logement et de l'habitat en 2021, hors masse salariale.

Le budget du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL), levier majeur du Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) 2018-2022, pour répondre à l'accroissement du nombre de ménages en précarité financière dû à la crise sanitaire du COVID 19, s'élève à 2,18 M€

L'intervention du Département en faveur des associations œuvrant en matière de logement est maintenue (0,41M€). Ces structures contribuent à l'accès et au maintien dans le logement des publics, notamment les jeunes, favorisant ainsi leur l'insertion sociale et professionnelle.

Le dispositif « Bien vivre dans son logement », qui s'inscrit dans le cadre du Plan

Environnement départemental, se poursuit (0,12M€): il permettra aux ménages très modestes de bénéficier d'une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage renforcée, pour réaliser leur projet de réhabilitation et accompagner le bon usage du logement et l'évaluation des gains avérés en économies d'énergie.

Dans le cadre de la nouvelle convention de partenariat 2020-2022, le Département affiche un soutien financier de 3,75 M€ à l'OPAC Saône-et-Loire, premier bailleur social du département, pour mener une politique patrimoniale de qualité et une politique sociale répondant aux attentes des publics les plus fragiles.

Le budget dédié au nouveau Plan habitat du Département, d'un montant de 1,35 M€ sera une des actions phares du Plan Environnement, pour permettre à un plus grand nombre de Saône-et-Loiriens d'adapter leur logement aux effets du réchauffement climatique et d'accéder à la performance énergétique.

L'action du Département en faveur du renouvellement urbain s'élève à 0,5 M€ au budget primitif 2021.

Enfin, un soutien de 0,195 M€ du Département pour le projet de création d'ascenseurs, porté par Mâcon Habitat, est inscrit afin que ce bailleur social puisse valoriser la politique d'adaptation de son parc au vieillissement de ses locataires.

La politique d'insertion et le Revenu de solidarité active (RSA)

Au total, 71,76 M€ seront consacrés à la politique d'insertion en 2021 dont 68,1 M€ au titre du RSA

Le coût de l'allocation de Revenu de Solidarité Active (RSA) connaît une évolution à la hausse qui s'est accentuée du fait de la crise sanitaire du COVID-19. Le pilotage se fait dans l'incertitude pour cette allocation. Le nombre de demandes de RSA est en forte hausse depuis le début de la crise sanitaire. Au niveau national les allocations RSA auront progressé de +6,3% en 2020 (hypothèses du rapport Cazeneuve) et les projections pour 2021 oscillent entre +4,8% et +10% selon le scénario optimiste ou pessimiste. Si la croissance connue par le Département de Saône-et-Loire s'approchera des +7,9% en 2020, la prévision pour 2021 correspondra à une progression de +5,5%.

Une reprise très graduelle de la consommation après un deuxième confinement est à prévoir à laquelle s'ajoutent les risques toujours latents de fermetures d'entreprises, de licenciements économiques dans des secteurs en tension, fortement dépendants de la consommation et qui auront retrouvé leurs publics tardivement, ou qui auront restreint leurs activités post-Covid-19.

Ainsi, beaucoup de foyers vont voir leurs ressources se réduire, entraînant soit une augmentation de leurs droits sociaux, soit une entrée dans le RSA pour ceux qui ne pourront pas ou plus bénéficier du chômage (contrats courts, chômeurs de longue durée, etc.).

C'est pourquoi, dans sa démarche volontariste, la collectivité a entrepris de consolider les parcours des bénéficiaires du RSA en développant les clauses d'insertion dans ses achats socio-responsables, en expérimentant

des dispositifs innovants qui ont fait leur preuve dans d'autres départements, et notamment Opportunités emplois avec l'Association AgIRE (des principes d'action visant à la mise en place de circuits courts entre chercheurs d'emploi et entreprises locales, circuits mobilisés et valorisés par des chargés relations entreprises). Il s'agit également de promouvoir la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) dans le cadre des actions du Pacte territorial d'insertion : impact positif sur la société en favorisant l'insertion des personnes éloignées de l'emploi ou en situation de handicap, notamment le secteur de l'économie sociale et solidaire (ESS), en favorisant la diversité de son personnel ou en dialoguant en amont des projets avec les riverains et en favorisant l'emploi local. En outre les clauses d'insertion sociales seront développées, notamment dans le cadre des JO 2024, en lien avec la démarche ESS 2024.

Le Département accorde son soutien de 1,27 M€ en direction des Structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) par de l'aide au fonctionnement et à l'investissement de ces structures. Il s'agit d'une ligne budgétaire dynamique qui connaît une évolution à la hausse mécanique du fait de la revalorisation annuelle du RSA. En perspective, cette ligne pourrait connaître une évolution positive accentuée compte tenu des enjeux liés au Pacte ambition IAE. Le Pacte ambition IAE vise à accueillir en SIAE 240 000 personnes par an (plan national) à l'horizon 2022 contre 140 000 à ce jour. Il aura donc un impact direct sur les financements départementaux en direction des SIAE.

Par ailleurs, d'autres démarches innovantes seront consolidées en 2021, notamment la plateforme parrainage qui vise à accompagner des BRSA dans leurs recherches d'emploi et d'insertion via un parrain ; et la plateforme bénévolat qui vise à proposer des stages à des BRSA très éloignés de l'emploi au sein d'associations pour les réacculturer au monde du travail.

Le Département intervient également dans le champ de l'insertion au travers des Contrats à durée déterminée d'insertion (CDDI) (0,84 M€).

A cela s'ajoute son appui financier et stratégique auprès des dispositifs d'insertion socio-professionnels que les structures associatives déploient au quotidien : plateformes mobilité et de lutte contre l'illettrisme, agents de santé, régies de quartiers, travailleurs indépendants RSA, Plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE), missions locales, etc. (0,4 M€).

✓ Enfance et Famille

L'ensemble du budget Enfance et familles, masse salariale comprise, s'élève à 80,98 M€.

Concernant la masse salariale, plaçant le Département au premier rang des acteurs institutionnels des solidarités humaines, la protection de l'enfance et l'assistance aux familles mobilise aujourd'hui près de 350 professionnels dont plus de 230 assistants familiaux. Leurs compétences représentent un véritable investissement annuel de 22 M€, en faveur la prévention précoce par l'intermédiaire des médecins de PMI, des puéricultrices et sages-femmes, du recueil et du traitement des informations préoccupantes relatives à des mineurs, de la mise en œuvre des actions éducatives ou du placement, de l'accueil et de l'évaluation des mineurs non accompagnés ou de la politique locale d'agrément pour l'accueil des jeunes enfants.

Hors masse salariale, le Département destine, en 2021, 58,43 M€ aux politiques d'aide sociale à l'Enfance et 2,16 M€ au secteur de la protection maternelle et infantile (PMI). Ces budgets connaissent une augmentation

notable liée essentiellement à la contractualisation en prévention et protection de l'enfance signée en octobre 2020 entre le Département et l'Etat (+0,8% par rapport à 2020).

En matière de prévention et de PMI les interventions reposent essentiellement et directement sur les services départementaux (médecins, sages-femmes, cadres de santé, puéricultrices etc...) et plus marginalement sur des subventions à des tiers : Maison des adolescents 0,22 M€, associations de prévention de santé, et médico-sociales, soutien à l'installation de professionnels de santé.

En matière de prévention et protection de l'enfance, les modalités d'interventions sont de plusieurs types :

- des actions à domiciles assurées en régie par les services territorialisés du Département (AED) et par des structures autorisées, tarifées et contrôlées par ce dernier (TISF et AEMO) ; (5,39 M€) ;
- des actions de prise en charge physique d'enfants confiés (40,7 M€) dont près de 8 M€ destinés aux MNA faisant appel aux établissements et services autorisés d'une part et aux assistants familiaux employés par le Département d'autre part (12,6 M€). L'accueil d'enfants confiés implique au-delà les agents du siège du Département (pilotage et coordination des placements, tarification, exécution budgétaire, suivi qualité et inspection des établissements...), et, enfin, des agents des territoires d'action sociale (décisions individuelles, suivi socio-éducatif) ;
- Le traitement des informations préoccupantes au plan départemental assuré en régie par la cellule de recueil

des informations préoccupantes (CRIP) et les équipes des TAS (équipes pluridisciplinaires sur les territoires d'action sociale (TAS).

Le budget 2021 intègre les enjeux de la loi du 14 mars 2016 de protection de l'enfance et de la récente stratégie nationale 2020-2022 présentée par Adrien Taquet le 14 octobre 2019.

La candidature du Département de Saône-et-Loire déposée le 2 décembre 2019 pour inscrire la politique départementale dans le cadre de cette stratégie nationale a été retenue avec une trentaine d'autres Départements. Elle trouve sa traduction dans la contractualisation engagée par le Département avec l'Etat sur 3 ans le 12 octobre 2020.

Ce nouveau cadre de travail exigeant, pour lequel le Département a été retenu avec 30 autres Départements, permettra de réinvestir de façon significative cette politique publique, par un effort financier de 12 M€ sur 3 ans dont 6 M€ de contribution de l'Etat.

Ce contrat s'articule autour de quatre engagements phares :

- Agir le plus précocement possible pour répondre aux besoins des enfants et de leurs familles ;
- Sécuriser les parcours des enfants protégés et prévenir les ruptures ;
- Donner aux enfants les moyens d'agir et garantir les droits ;
- Préparer leur avenir et sécuriser leur vie d'adulte.

Il prévoit sur la période 2020-2022, la mise en œuvre de 11 objectifs obligatoires et de 15 objectifs facultatifs.

Le programme d'actions retenu par le Département dans ce contrat met, ainsi, un

accent fort sur les missions de prévention précoce de la PMI et un renforcement des interventions à domicile (visites à domicile en PMI, AED, TISF notamment). Elle se traduit par la création d'une trentaine de postes pour soutenir ces missions essentielles (17 postes de puéricultrices, 3 postes de sages-femmes, 7 postes de travailleurs sociaux en AED, 3 psychologues et 3 coordinateurs TISF).

Concernant l'offre d'accueil, en 2021, dans le cadre de la contractualisation, ce n'est pas moins de 2,05 M€ supplémentaires qui seront consacrés à l'accueil des enfants confiés :

- 1,4 M€ seront consacrés à la création de 10 places supplémentaires en accueil d'urgence et 15 places supplémentaires d'accueil pérenne.
- 0,5 M€ pour la conduite de la phase 2 de l'équipe mobile handicap ASE opérationnelle depuis 2020
- 0,15 M€ pour la création de 4 places en centre parental

En investissement, fort de l'expérimentation conduite pour l'amélioration des conditions de travail des intervenants dans le champ de l'aide à domicile en leur mettant à disposition des véhicules, le Département étendra ces équipements au périmètre de l'Enfance à destination des travailleurs employés, par les structures réalisant des interventions à domicile en soutien aux difficultés rencontrées par les familles (0,39 M€).

Enfin, près de 0,92 M€ seront consacrés en 2021 à la restructuration d'établissements et de services de l'Enfance, parmi lesquels la poursuite de la rénovation thermique conduite pour la MECS Vaudebarrier (0,47 M€), les travaux pour l'institut St Benoit de Charolles (0,1 M€), le Centre Educatif Spécialisé Méplier à Blanzay (33 000 €) et le service de placement familial et Educatif du Prado (0,23 M€).

✓ Les violences intrafamiliales (VIF)

Le Département, au regard de ses missions sociales généralistes, de ses compétences en matière de protection de l'enfance, de son rôle de chef de file de l'action sociale est impliqué de longue date dans la lutte contre les VIF. Ainsi les services du Département (service social, service de l'Aide sociale à l'enfance, service de Protection maternelle infantile, Maison locale de l'autonomie) interviennent à différents niveaux pour prévenir, détecter, évaluer des situations et pour orienter, accompagner, protéger les victimes. Le programme départemental de lutte contre les VIF a été adopté par l'Assemblée départementale le 26 juin 2018. Depuis sont intervenus des événements accélérateurs de mobilisation : le Grenelle contre les violences conjugales lancé en septembre 2019 et la crise sanitaire, provoquant elle le retard des mises en œuvre de plan et instaurant un confinement aggravateur des violences. Face à cette situation, le Département a mobilisé l'ensemble de ses services et leurs moyens (humains, financiers, de communication) et a mis en exergue la thématique VIF chaque fois que possible, par exemple en l'inscrivant comme critère prioritaire dans des appels à projets. [Les actions de ce programme seront confortées en 2021 pour 0,1 M€](#) coordonnant permanences territorialisées, actions ponctuelles, financement d'aides aux victimes.

Le Département s'inscrira dans la démarche opérationnelle proposée par l'Etat pour l'intervention sociale en commissariat et en gendarmerie prévoyant le financement de 6 postes d'Intervenants Sociaux en Commissariat et Gendarmerie (ISCG). Dans un premier temps, ce cofinancement s'inscrit dans une convention triennale avec l'Etat (sur le fonds interministériel de prévention de la délinquance FIPD) et des collectivités territoriales (villes ou intercommunalités).

✓ L'action sociale territoriale

L'action sociale territoriale du Département est déclinée sur l'ensemble de la Saône-et-Loire par 400 agents de la filière sociale ou administrative constituant des équipes pluridisciplinaires, principalement depuis les Maisons des solidarités. Leur engagement permanent auprès des usagers accueillis ou accompagnés pour l'ensemble de leurs démarches en proximité représente pour la collectivité un montant annuel voisin de 14,6 M€.

✓ Collèges, sports et jeunesse

Le budget total consacré à la politique publique s'élève à 54,05 M€ y compris la masse salariale.

Offensive quant aux conditions de fonctionnement des collèges départementaux et au soutien apporté à la pratique sportive, la collectivité consacre annuellement 19 M€ au travail d'entretien courant et de l'offre de restauration normés par l'intermédiaire des 477 agents affectés dans les établissements d'enseignement du second degré relevant de sa compétence ou organisant son exercice. La plupart de ces professionnels polyvalents sont issus de la filière technique et animés par le souci d'une prestation de qualité, dans des conditions d'hygiène encore renforcées depuis le début de la crise sanitaire.

✓ Collèges

Hors masse salariale, 31,6 M€ sont prévus à destination des collèges publics et privés du territoire départemental, dont 20,05 M€ sont affectés à l'investissement, répartis entre 17,03 M€ pour les travaux, 2,77 M€ pour les équipements (achat mobiliers, équipements informatiques et numériques, matériels de cuisine, etc.) et 0,25 M€ pour le soutien à l'investissement auprès des collèges privés.

Le budget de fonctionnement des collèges s'élève à 11,56 M€, dont 0,82 M€ de travaux d'entretien, de location et de maintenance et 10,74 M€ répartis entre moyens généraux (4,14 M€), dotations (4,37 M€) et subventions aux 10 collèges privés (2,23 M€). Le budget de fonctionnement se caractérise également par une stabilisation de la dotation de fonctionnement des collèges (stabilité des effectifs) et par la prise en charge directe par le Département des dépenses de téléphonie, de gaz et d'électricité de la majorité des collèges (hausse contenue de la viabilisation due principalement aux taxes).

Outre la dotation, sont prévus les moyens d'entretien courant, versés aux collèges en plus de la dotation de fonctionnement. A ce titre, 0,12 M€ sont réservés pour les collèges choisissant de réaliser des travaux en régie ; de la même façon, une enveloppe de 0,12 M€ permettra au Département de prendre en charge directement les réparations les plus conséquentes du matériel, en particulier le matériel de cuisine.

Concernant la section d'investissement, le budget de travaux dans les collèges propose en 2021 de nouvelles opérations répondant aux besoins pédagogiques, d'effectifs et intégrant les problématiques du Plan Environnement départemental, comme la maîtrise de l'énergie pour les collèges suivants (« éco-collèges » dans le cadre du Plan Environnement) : Camille

Chevalier à Chalon 1,8 M€, J. Prévert à Chalon 1,10 M€, Pasteur à Mâcon 0,74 M€, Pierre Vaux à Pierre de Bresse 0,75 M€ et en Varandaine de Buxy 0,4 M€. La restructuration du collège du Creusot se poursuit et 1,19 M€ seront engagés en 2021 de même que celle de Saint Germain du Plain pour 1,21 M€.

La campagne d'installation de contrôle d'accès va se poursuivre sur 12 collèges en 2021 à hauteur de 1 M€ (17 équipés fin 2020). Il est prévu une campagne de mise en conformité des systèmes de sécurité incendie et d'anti intrusion pour 1,8M€ sur 4 ans.

L'investissement consacré à l'équipement des collèges publics (matériel informatique, matériel pour le fonctionnement du collège ou mobilier scolaire) s'élève à 2,9 M€. Le déploiement du référentiel des bonnes pratiques en hygiène et propreté se poursuit afin d'améliorer les conditions de travail des agents d'entretien de 22 collèges. A ce titre, 0,25 M€ sont affectés à la dotation de matériels ergonomiques. Cette action a pour finalité d'harmoniser les pratiques au sein des collèges et d'agir en matière de prévention sur la santé des agents.

Le soutien à la plateforme Agrilocal augmente de 25 000 € à 50 000 € et reste axé sur l'équipement du service de restauration. Ainsi les circuits courts et l'agriculture de Saône-et-Loire sont favorisés en améliorant la qualité des produits servis et les outils de travail des agents de restauration.

À la rentrée 2020, 52 collèges sont équipés de 9 200 tablettes pour un budget annuel de 1 M€. Une dotation de 0,67 M€ est également prévue pour le renouvellement du parc informatique.

✓ Sport et Jeunesse

2,7 M€ d'aides en fonctionnement (hors plan de soutien exceptionnel de 0,58 M€ accordé à l'Assemblée départementale du 17 septembre 2020) **sont dédiés au sport, à la jeunesse et aux activités parascolaires** ; elles se caractérisent par la structuration suivante.

D'une part, le budget 2021 dédié au sport, augmenté d'1M€ en 2020, est reconduit à près de 2M€. Il permettra de soutenir, pour 0,2M€, quelques 200 écoles de sports (contre 100 en 2019), d'accompagner un nombre accru de clubs pour 1M€ et de comités départementaux pour 0,5M€. 0,1M€ sera à nouveau consacré à l'encouragement du parcours de performance de quelques 55 sportifs de haut niveau.

D'autre part, le budget 2021 dédié à la jeunesse et aux activités parascolaires (0,5M€) regroupe le fonds départemental d'aide à la vie associative locale à hauteur de 0,2 M€ y compris plus de 60 000 € de reports exceptionnels de 2020, les subventions allouées aux mouvements de jeunesse pour 0,2 M€, les dotations aux organisateurs d'accueils de loisirs pour 0,13 M€, 60 000€ pour le montage des projets du Conseil Départemental des Jeunes et 30 000€ pour le passage à une session unique de dépôt des appels à projets des collèges. 50 000€ vont permettre l'achat de gourdes en inox pour les élèves de 6ème du Département.

2 M€ d'autorisations de programme en matière d'investissement sont échelonnés sur la période 2020/2024, pour accompagner la mise à niveau des centres de préparation aux Jeux de Paris 2024, des cinq villes du Département labellisées « Terre de jeux 2024 ». 0,1M€ sera à nouveau consacré à l'achat d'équipements sportifs effectué par près de 50 associations et comités sportifs (contre 8 en 2019).

✓ Protection civile

19,8 M€ accordés par le Département aux services de secours et à la protection civile

L'année 2021 sera la deuxième année de mise en œuvre de la nouvelle convention pluriannuelle entre le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) et le Département.

Le Département soutient la stratégie opérationnelle du SDIS 71 définie par le Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR) approuvé pour la période 2019-2024 par arrêté préfectoral n° SDIS 19-195 du 14 juin 2019 après avis de l'Assemblée départementale du 14 mars 2019. Le schéma a pour axe principal la préservation de la capacité opérationnelle du SDIS 71, en agissant principalement sur la charge opérationnelle en se recentrant sur son cœur de métier, le « secours d'urgence », et sur sa ressource humaine, dans un esprit de « juste secours ».

Le redimensionnement des effectifs et des équipements engendre des dépenses incompressibles de fonctionnement qui impactent largement les charges à caractère général.

En matière d'investissement, le SDIS 71 poursuit sa politique d'aménagement du territoire et de modernisation de son patrimoine immobilier. Il optimise et renouvelle son parc véhicules en l'adaptant aux nouveaux besoins, avec des plans d'équipement en véhicules qui s'élèveront à 1,9 M€ par an.

Le Département apporte son soutien financier par le versement de quatre participations distinctes qui permettent au SDIS 71 de s'adapter aux évolutions décrites :

- une participation annuelle de "continuité de service" de 17,13 M€ soit + 1,5 M€ par rapport à 2020 en section de fonctionnement, destinée à couvrir en partie les charges récurrentes du SDIS 71 et lui permettant d'atteindre l'équilibre budgétaire,
- une subvention en annuité, par laquelle le Département supporte in fine les échéances des emprunts immobiliers concernant les programmes structurants IMMO I et II. Elle sera de 0,96 M€ en 2021 ;
- une subvention annuelle d'équipement, en section d'investissement et selon les capacités du Département, permettant de concourir directement aux besoins de financement du SDIS 71 liés au plan immobilier en cours (plan IMMO III). Elle sera de 0,7 M€ en 2021 ;
- une subvention annuelle d'équipement autres permettant d'assurer la continuité de service en section d'investissement (véhicules, habillement, matériel de secours, informatique, transmission...) et ainsi d'équilibrer la section. Elle sera de 0,7 M€ en 2021.

Une enveloppe de 0,29 M€ sera également dédiée aux communes pour leur permettre de financer les travaux d'amélioration de leurs centres de première intervention (CPI), pour celles qui en possèdent.

Par ailleurs le Département poursuivra son soutien à l'association départementale de protection civile pour un montant de 8 000€.

✓ Centre de Santé Départemental

*Le Centre de santé départemental est aujourd'hui articulé autour de **6 implantations territoriales** - Autun, Chalon-sur-Saône, Digoin, Mâcon, Montceau, Creusot- et **22 antennes***

Le budget total consacré à la politique publique de santé s'élève à 9,1 M€ y compris la masse salariale.

En 2020, le Centre de Santé a transformé l'antenne du Creusot en un centre territorial ce qui vient étoffer la couverture du département. Dans le contexte de crise épidémique, le recours à la télémédecine s'est avéré indispensable. Le centre de santé départemental s'est mobilisé en urgence afin d'assurer la sécurité et la continuité des soins des patients et des soignants.

La téléconsultation qui devait être opérationnelle au cours du deuxième semestre 2020 l'est finalement depuis début avril dans l'ensemble des centres de santé territoriaux.

1680 téléconsultations ont été réalisées en 8 mois.

66 000 consultations réalisées 2020¹

Le recrutement de médecins généralistes se poursuit : actions en direction des facultés de médecine, campagnes ciblées, salons spécialisés. De nouvelles pistes seront développées : sélection d'un cabinet spécialisé.

Afin d'assurer l'accueil des patients nécessitant une prise en charge rapide, une salle dédiée aux petites urgences sera progressivement aménagée au sein de chaque centre de santé

territorial comme cela est déjà le cas au centre de santé territorial de Mâcon.

Le budget 2021, approuvé préalablement par le conseil d'établissement du centre de santé, est basé sur un principe d'équilibre, dont les recettes générées par les actes dispensés par les médecins salariés du centre de santé départemental (3,2 M€), à laquelle s'ajoutent les financements de la CPAM (4,4 M€), des interventions pour des structures médico-sociales (0,1 M€) ainsi qu'une participation du Département (1,2 M€), correspondant à la masse salariale des médecins qui s'impliqueront dans les missions obligatoires (PMI, APA, ASE, MDPH) et aux frais de déploiement des nouvelles antennes.

Les dépenses du Centre de santé départemental (8,7 M€), suivies en budget annexe traduisent l'effet, en année pleine, du fonctionnement des antennes ouvertes en 2020.

Ce budget intègre, aussi, l'ouverture de nouvelles antennes et le renforcement des équipes. L'année 2021 devrait voir également l'ouverture d'un septième centre de santé territorial. La masse salariale représente la dépense principale du centre de santé (à hauteur de 8 M€). 0,37 M€ seront consacrés à l'équipement des centres et antennes et à la promotion du projet. 0,52 M€ seront nécessaires pour le fonctionnement de tous les sites du centre de santé.

¹ Chiffres au 31/10/2020

✓ Plan de prévention et de lutte contre la pauvreté

Un effet intense de la crise sanitaire sur la pauvreté

Le Département a signé le 28 juin 2019 avec l'Etat, [une convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et pour l'accès à l'emploi](#). Cette contractualisation s'inscrit dans la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Le comité d'évaluation de la Stratégie de lutte contre la Pauvreté a publié une note d'étape qui tire le signal d'alarme sur les difficultés de subsistance accrue de certaines tranches de population qui n'ont pas autant que d'autres bénéficié du système de sécurité de la protection sociale mis en place par l'Etat depuis le début de la crise sanitaire. Fracture numérique, inégalités éducatives subies par les enfants dans certains foyers durant les périodes de confinement, étudiants pauvres, travailleurs indépendants précarisés, sont autant d'alertes aggravant la situation de la pauvreté.

Une étude socio-démographique de la Saône-et-Loire sera initiée sur une prospective de 10 années pour mieux connaître les facteurs de pauvreté dans le Département et déterminer les problématiques à traiter prioritairement pour l'avenir. Elle doit permettre d'identifier les processus locaux de paupérisation et de disparités territoriales.

En 2020, à la suite de la sollicitation de l'Etat pour doubler les crédits du plan pauvreté pour 2020, le Département a abondé l'enveloppe financière à hauteur de 1,36 M€, à parité avec l'Etat, pour financer en priorité le dispositif jeunes majeurs (DJM) de l'Etat et les contrats

jeunes majeurs du Département destinés à l'accompagnement de l'autonomie des jeunes sortants de l'Aide sociale à l'enfance (ASE).

En 2021, l'enveloppe prévue s'élève à 0,86 M€ impliquant un financement de l'Etat de 0,43 M€

La convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et pour l'accès à l'emploi prévoit en 2021 l'approfondissement des actions suivantes comme une réponse forte à la crise.

Sur le champ de l'aide sociale à l'enfance :

- Un dispositif d'accès au logement pouvant profiter à 20 jeunes sortants de l'ASE, prévoyant une grande diversité des types de logement adaptés à ces jeunes, avec un accompagnement social renforcé, transition nécessaire vers l'autonomie
- La création d'une association des anciens de l'Aide sociale à l'enfance (ADEPAPE) qui permettra une meilleure prise en compte de la parole et de l'histoire des personnes ayant connu un parcours de placement
- La poursuite d'ateliers artistiques de remobilisation de jeunes en situation complexe
- Le dispositif « jeunes majeurs », permettant une transition vers l'autonomie

Sur le champ de l'accompagnement social :

- La poursuite de la mise en réseau des acteurs de l'accueil social de proximité, au travers d'une charte de partenariat, de formations conjointes et d'une plateforme collaborative et de ressources
- L'expérimentation sur 3 secteurs et le déploiement de la démarche de référent de parcours qui vise à simplifier le suivi des usagers relevant de plusieurs problématiques sociales

Sur le champ de l'insertion :

- La transformation des procédures de gestion et d'accompagnement des bénéficiaires du RSA par de nouveaux outils numériques visant à réduire le délai d'entrée dans le parcours d'insertion
- La poursuite des dispositifs d'accompagnement spécifiques pour les bénéficiaires du RSA : parrainage, missions de bénévolat, Opportunités Emploi
- Le développement des clauses d'insertion dans la commande publique pour favoriser l'emploi des personnes en insertion

Sur le champ de l'inclusion numérique :

- La poursuite du déploiement des réseaux d'inclusion numérique à l'échelle départementale
- Des ateliers pour les professionnels et le grand public
- La mise à disposition d'ordinateurs reconditionnés pour des familles en situation d'exclusion numérique

✓ **Gestion de la convention globale du Fonds Social Européen** ☆

Le Département a signé avec l'Etat une convention de subvention globale du Fonds Social Européen (FSE) pour la période 2018/2020, prolongée jusqu'en 2021, pour gérer une enveloppe de programmation d'environ 6 millions d'euros. 650 000 € ont ainsi été accordés par l'Etat pour permettre cette prolongation de programmation en 2021.

1 120 000 € ont ainsi été inscrits au BP 2021 pour permettre la réalisation de ces années de programmation et permettre la tenue des programmations engagées.

Cette enveloppe FSE est programmée autour d'appels à projets annuels pour lutter contre la

pauvreté et promouvoir l'inclusion des Saône-et-Loiriens les plus éloignés de l'emploi : l'inclusion active, en vue de promouvoir l'égalité des chances, la participation active et une meilleure aptitude à l'emploi. En 2021, le Département mobilisera de manière approfondie ces fonds européens comme un levier supplémentaire pour répondre à la crise économique résultant de la crise sanitaire.

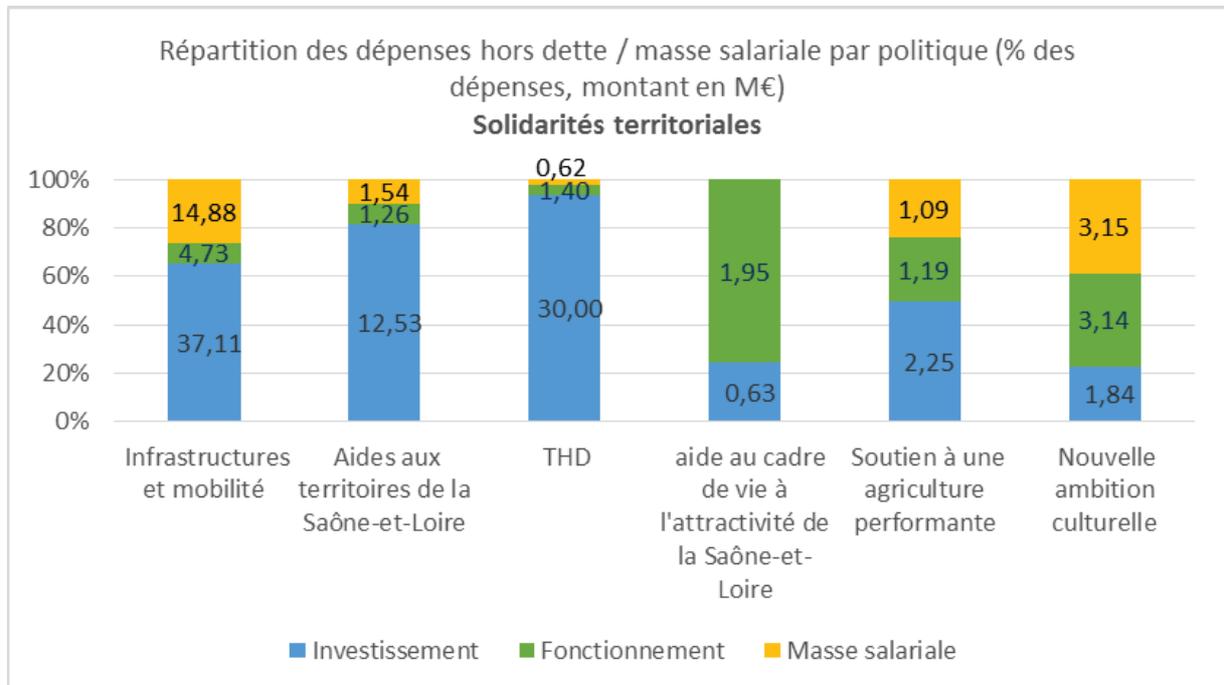
En 4 années, de 2018 à 2021, le soutien FSE aura permis :

- 9 800 accompagnements de Saône-et-Loiriens très éloignés de l'emploi (projection) ;
- 6 M€ programmés (projection) ;
- 30 à 35 opérations annuelles différentes.

La gestion des financements européens et notamment du FSE emploie aujourd'hui 3 agents départementaux.

SOLIDARITES TERRITORIALES : renforcer l'attractivité de la Saône-et-Loire pour faire face à la crise et préparer l'avenir

Au-delà des investissements classiques et importants, notamment sur les routes, pour les collèges, le très haut débit ou l'agriculture, l'année 2021 permettra de consolider les actions du Plan Environnement, en favorisant la rénovation énergétique, en développant la biodiversité ou encore en accompagnant les territoires dans leurs transitions. Le Plan Environnement sera décliné dans chaque politique publique et un suivi de ses actions sera assuré, notamment au travers du rapport de développement durable annuel. L'attractivité du territoire sera également un axe fort en 2021 notamment au travers de la poursuite du projet d'« équipement culture, loisirs, attractivité touristique » ECLAT et de projets phares tels que l'accueil du Tour de France ou le Plan Vélo.



* La masse salariale en matière agricole intègre la prise en charge du personnel d'Agrivalys. Cette dépense de masse salariale est facturée par le Département à Agrivalys et retraitée dans le cadre de la contractualisation avec l'Etat.

✓ Le Plan Environnement

Le **Plan Environnement** voté en juin 2020 amène à repositionner l'ensemble des politiques publiques et des pratiques pour s'adapter aux nouveaux enjeux du changement climatique.

Ainsi, en 2021, se poursuit le développement des itinéraires dédiés aux déplacements doux (voies vertes, balades vertes) et à l'encouragement de l'usage du vélo et vélo à assistance électrique par le renouvellement du chèque vélo pour 500 000€. Le Département mettra en place de nouvelles pratiques pour les déplacements de ses agents en 2021.

Le Plan Nature qui vise la plantation de 600 000 arbres d'ici 2030 a débuté en 2020 et se prolongera en 2021 sur différentes actions de plantation d'arbres ou développement des haies et forêts sur les fonciers du Département (Azé, Saoneor, Cuiseaux, sur les équipements et sites culturels, etc...), en soutien de particuliers sur leurs propriétés et en accompagnement des collectivités et avec la poursuite du programme 1 gourde, 1 arbre pour les collégiens. 800 000€ y seront consacrés.

Le développement des équipements en énergies renouvelables et des investissements d'économie d'énergie seront également favorisés, en particulier pour améliorer la performance thermique et la qualité environnementale des logements des Saône-et-Loiriens. Le Département investit également dans ses propres bâtiments en particulier avec un vaste plan de transformation et création d'éco-collèges.

✓ Routes et infrastructures

Le budget total consacré aux routes et infrastructures départementales s'élève à 56,72 M€ y compris la masse salariale.

En matière de masse salariale, la responsabilité des études, des travaux et de l'entretien des infrastructures départementales (routes, ouvrages d'art, voies vertes) ou des espaces naturels préservés, condition essentielle d'une mobilité et d'une attractivité touristique satisfaisantes en Saône-et-Loire, est déterminée par l'engagement de près de 340 agents relevant de la filière technique et dans une moindre mesure, de la filière administrative. Ils représentent à l'année un montant de 14,8 M€, pour répondre avec pragmatisme aux niveaux de service définis par l'Assemblée départementale. La distribution spatiale de leur savoir-faire est organisée en proximité dans le périmètre de 25 centres d'exploitation en veillant à observer un ratio proche de 30 kilomètres de linéaire pondéré par agent.

Près de 42 M€ seront alloués aux routes et infrastructures hors masse salariale pour 2021 incluant le réseau des voies vertes et les espaces naturels sensibles.

Concernant le budget de fonctionnement, 4,68 M€ seront consacrés aux routes et infrastructures en 2021. S'il est principalement constitué de dépenses d'investissement et de ressources humaines (budget DRHRS), le budget de fonctionnement relatif aux routes et infrastructures n'en revêt pas pour autant une moindre importance. Ces dépenses répondent en effet à des enjeux forts en termes de sécurité routière. De plus, maintenir un niveau constant d'entretien permet de minorer des coûts d'investissement élevés à plus long terme.

Ainsi, plus de 50% de ces dépenses (2,49 M€) sont destinées à l'entretien des routes départementales. Il s'agit de l'entretien direct des voiries mais aussi du fauchage et du curage des fossés. De surcroît, 16% seront orientés sur la viabilité hivernale et en particulier les prestations des entreprises venant compléter les services majoritairement internalisés.

Le pilotage budgétaire de la viabilité hivernale est basé sur une adaptation des besoins au regard des conditions climatiques observées dans le cadre de l'équilibre inchangé des prestations effectuées en régie et celles externalisées. Enfin, les dépenses de signalisation constituent le troisième poste en fonctionnement avec un niveau de dépenses de 0,63 M€ (essentiellement de la signalisation horizontale pour 0,61 M€).

Le budget pour les dépenses d'investissement s'élève à 37 M€ Il représente un niveau important d'investissements qui sont pour environ 45% prévus en autorisations de programme (AP) et pour presque 55% en opérations individualisées et commandes diverses.

Sur les 17 M€ de crédits prévus en AP, trois projets portent la majorité des crédits :

- 1,67 M€ pour la desserte ZI Nord « Saôneor », mise en service en octobre 2019 Le projet s'achèvera en 2021 avec les aménagements paysagers et les mesures compensatoires environnementales ;
- 4,1 M€ pour les travaux de réparation du Pont de Bourgogne.
- 8,5 M€ pour la poursuite de la participation au programme d'accélération des travaux sur la RCEA ; la phase 2 a déjà fait l'objet d'une avance de 10 M€ à fin 2018, et les participations du département ont repris en 2020.

Les opérations individualisées, avec un montant prévisionnel de 20 M€, concernent :

- Les travaux sur les chaussées (11 M€), autrement dit les réfections des couches de roulement (préparation de chaussées, réfection en matériaux bitumineux et coulés à froid ou en enduits superficiels) et au renforcement et calibrage des routes départementales. Ce programme est établi par le pôle ingénierie et environnement routier en collaboration avec les services territoriaux d'aménagement au regard de la politique de gestion raisonnée des chaussées ;

- Plusieurs projets routiers d'importance sont prévus en 2021 soit par leur réalisation, soit par le lancement de leurs études (recalibrage de chaussée à Lessard le National, reprise de devers à St Ambreuil, reprise de carrefour à Laizy, stabilisation et correction devers à St Agnan, reprise de devers à Coublanc, à Chateauneuf et à Chassigny sous Dun, recalibrage renforcement à La Comelle, reprise de carrefour à Sevrey, reconstruction de chaussée instable à Laives, création écluse à Sigy le Chatel, reprise de carrefour à St Pierre le Vieux, carrefours à aménager à Lugny, à St Rémy, St Germain du Plain et à Sevrey, aménagement de la RD en sortie du parking des grottes d'Azé pour meilleure visibilité.

- Les investissements sur les ouvrages d'art représentent près de 2,20 M€, soit 11% des opérations individualisées telles que les réparations de murs à Chamilly et sur le Pont d'Ajoux à Marmagne, du Ponceau des Césars à Chassy, du pont Paron à St Rémy, du pont de Cortenchize à Branges, du pont des Brosses à Chapaize, du pont des Chagnots à Saint Léger du Bois, de la buse des Perraudins à Torcy, du pont du Tarte à Volesvre, du pont des Carrés

à Paray le Monial, du pont Monin à Baudrières, du pont des Noyers à Cuiseaux. Les différentes signalisations représentent un poste moindre (1,10 M€) mais néanmoins toujours très important au regard des enjeux de sécurité ;

Des recettes de fonctionnement importantes sont prévues (1 M€) provenant essentiellement des redevances d'occupation du domaine public, des contributions des responsables de dommages au domaine public routier et de la vente d'eau (Barrage du Pont du Roi).

Il convient enfin de noter que plusieurs projets d'importance font l'objet de cofinancement ou subventionnement soit avec l'Etat, soit avec d'autres collectivités. Cela permet au Département de disposer de recettes d'investissement non négligeables (1,3 M€) pour financer les projets dont il est maître d'ouvrage, telles que les opérations Saoneor (Etat, Région, Grand Chalons) et les voies vertes (notamment Région et FEDER).

Le développement du réseau Voies vertes

Dans la continuité du déploiement d'un réseau de voies vertes touristiques initié en 1997, le Département a voté le 19 décembre 2019 le principe d'un nouveau schéma directeur pour étudier la réalisation de plus de 150 km de nouvelles voies vertes, en complément des 269km de voies existantes. Ces nouveaux itinéraires sont constitués de 3 axes :

- Une liaison Cluny/Charolles/Paray-le-Monial (passant par Saint-Point et Tramayes)

Une ramification depuis le secteur de Montmelard/Gibles/La Clayette jusqu'au département de la Loire

- Une liaison Nord/Sud entre Autun et Digoin qui présente les caractéristiques d'un itinéraire stratégique permettant d'offrir une alternative

d'itinéraire doux entre Autun et Digoïn le long de l'Arroux entre la grande traversée du Massif Central et le tour de Bourgogne à vélo

Une étude de faisabilité de ces itinéraires a été réalisée en 2020 en concertation avec les EPCI traversés afin d'affiner les sections à étudier plus finement.

En 2021, les études se poursuivront ainsi sur les sections prioritaires définies pour permettre la mise en chantier progressive de l'extension de ce réseau de voies vertes, études estimées à 0,3 M€ dans le budget 2021.

En complément, afin de soutenir les projets de dimensions plus locales mais aussi pour maintenir un niveau de qualité des infrastructures créées jusqu'alors, plusieurs modalités ont été actées :

- donner les moyens de manière plus incitative aux collectivités d'aménager des Voies vertes ou itinéraires cyclables notamment au travers de l'Appel à projets départemental en revoyant à la hausse la mesure correspondante ;
- maintenir le renforcement de la stratégie d'entretien lourd du réseau existant ;
- déléguer l'entretien courant aux collectivités locales traversées lorsque de nouvelles sections sont aménagées par le Département.

A ce titre, le budget 2021 intègre en continuité des budgets précédents une ligne de crédits de 0,7 M€ pour l'entretien lourd du patrimoine existant.

La préservation des espaces naturels sensibles (ENS)

Depuis 2006, le Département s'est engagé dans une politique en faveur des espaces naturels sensibles et a, à ce jour, aménagé et ouvert au public 3 sites. Le 18 juin 2020, un nouveau schéma directeur des espaces naturels sensibles a été voté. Ce nouveau schéma prévoit un développement du nombre de sites, soit en propriété du Département à travers plusieurs projets en cours, dont l'étude d'un ENS à proximité du projet ECLAT, soit à travers la labellisation de sites appartenant à d'autres acteurs (collectivités, associations). La labellisation s'exercera par la signature de conventions engageant les propriétaires des sites à établir des plans de gestions adaptés et à les gérer suivant ces plans de gestions, ainsi qu'à les aménager pour qu'ils soient ouverts au public. En contrepartie, le Département apportera un soutien en matière de communication et de mise en réseau des propriétaires des sites, mais aussi un soutien financier à travers une nouvelle action de l'appel à projets départemental.

En ce qui concerne les sites du Département, 3 projets doivent être aménagés en 2021 : un sentier « découverte » au barrage du pont du Roi, un autre sentier découverte autour des grottes d'Azé, et l'aménagement d'un marais à Massilly. Ces aménagements consisteront, suivant les sites, à réaliser des cheminements, pouvant localement nécessiter un platelage en bois, à réaliser des postes d'observation, et à mettre en place des panneaux d'interprétation le long des sentiers afin d'expliquer les sites, leurs caractéristiques et particularités au public. 0,15 M€ sont inscrits au budget 2021 dans cet objectif.

✓ Aménagement numérique-Très Haut débit

Le budget total consacré à la politique publique (hors emprunt) s'élève à 32,02 M€ y compris masse salariale.

La programmation et l'extension du réseau Très haut débit d'initiative départementale ainsi que la coordination de multiples intervenants mobilise directement les compétences d'une dizaine d'agents au profil technique ou administratif, dont l'intervention est précédée ou prolongée par les ressources spécialisées localisées en proximité ou au siège de la collectivité, pour les études de terrain, la réalisation des travaux, le contrôle des opérations et le règlement des prestations réalisées. Elle représente annuellement plus de 0,6 M€.

Le Département poursuit les travaux visant à déployer la fibre à l'échelle du territoire avec un objectif de couverture de la totalité du territoire d'ici 2023. Les premières prises ont été commercialisées fin 2019. Malgré la crise sanitaire, 8 000 prises sur 22 500 en travaux seront commercialisées fin 2020-début 2021.

Pour 2021, il est prévu : la mise en chantier de 20 000 prises supplémentaires pour 30 M€, le renouvellement du marché de maîtrise d'œuvre au 1^{er} janvier 2021 visant à l'accélération de la production des études et la prolongation des marchés de travaux avec les groupements d'entreprises qui finaliseront les études d'exécution.

Parallèlement, les études pour la réalisation du schéma des usages numériques seront lancées. De plus, le contrôle des engagements de déploiements prévus sur la zone AMEL déployée par la société COVAGE, phase 2 du projet départemental sera maintenu.

Par ailleurs, au budget principal, dans le cadre du programme « zones blanches de téléphonie mobile », la contractualisation entre le Département et les opérateurs de téléphonie pour la mise à disposition de sites d'emplacement de pylônes permettra de poursuivre l'installation des équipements de diffusion de la 4G et d'assurer une couverture mobile de qualité pour l'ensemble du territoire départemental.

Sur la partie relative aux montées en débit, les dépenses diverses (maintenance, location...) resteront stables par rapport à 2020 (58 K€).

✓ Accompagnement des territoires, au cadre de vie et à l'attractivité de la Saône-et-Loire

Le budget total consacré à la politique publique s'élève à 17,9 M€ y compris la masse salariale.

Pour l'aide aux territoires, variée dans ses formes et ses déclinaisons, la collectivité emploie près de 30 agents chargés de concevoir et proposer les solutions de soutien d'une part, d'instruire, de mettre en paiement, avant d'en rendre compte, d'autre part les différentes mesures d'assistance directe en matière d'assainissement par exemple ou de subventionnement décidées par le Conseil départemental. Cet effectif, technique ou administratif, est évalué à près d'1,5 M€ par an.

Le Département renforce son soutien aux collectivités (communes, communautés de communes, communautés d'agglomération et syndicats de mutualisation) en intégrant le financement de nouveaux projets liés au plan environnement dans son appel à projets « Territoires » et en poursuivant le développement d'une ingénierie nécessaire à l'éclosion, au montage et au suivi des projets.

Pour cela, les crédits de paiement pour les appels à projets en cours complétés de l'appel à projet 2021 s'élèvent à 8 M€ comprenant les projets structurants. L'appel à projets sera décliné autour de 5 volets thématiques : services de proximité du quotidien ; urbanisme, habitat, cadre de vie et environnement ; développement, promotion, valorisation et attractivité des territoires ; mobilités physiques et numériques ; santé.

L'aide aux territoires poursuit également son soutien sur les projets exceptionnels retenus depuis 2019 pour un montant de 0,35 M€.

Appel à projets territorial 2021 : plus de 11 M€ au profit des collectivités territoriales de Saône-et-Loire

L'enveloppe de l'Appel à projets « Territoires » 2021 est augmentée de 2 M€ pour atteindre 11 M€ de crédits d'engagement. Ces crédits supplémentaires sont réservés aux nouveaux projets estampillés « plan environnement » et suivant les thématiques suivantes : préservation et gestion économe de l'eau, préservation et valorisation de la biodiversité, nouvelles mobilités du quotidien, accompagnement de la transition énergétique.

Pour faire éclore et mener à bien les projets, les financements sont maintenus auprès de l'Agence technique départementale 71 (ATD) et du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) à hauteur respectivement de 0,4 M€ et 0,45 M€, du SYDRO (50 K€).

Le soutien au Parc naturel régional du Morvan est confirmé avec une participation de 95 000 €.

Par ailleurs, avec le changement climatique, l'eau et plus particulièrement l'eau potable,

sera un enjeu des années à venir comme identifié dans le Plan Environnement, sous des axes divers : participation aux différentes études de recherches de nouvelles ressources et d'interconnexion des réseaux, maîtrise des eaux pluviales, lutte contre le ruissellement, maintien des équipes de suivi des systèmes d'assainissement (Réseaux et stations de traitement).

Ainsi, le Département entend continuer et renforcer les moyens destinés au développement de cette politique par :

- le maintien de son assistance technique (coût global de 0,9 M€ : assainissement, gestion des rivières, puits de captages) ;
- le financement des investissements dans le cadre des appels à projets mais également l'enveloppe dédiée (AP de 1,5 M€) aux intercommunalités qui pourra être élargie à d'autres projets en lien avec la sécurisation des approvisionnements.

En parallèle, l'énergie sera un axe important de la politique publique. Un nouveau technicien Energies au service des collectivités est en place depuis fin 2020, il apporte un soutien technique pour le développement de leurs systèmes d'énergie renouvelables et le financement des projets. L'établissement d'un contrat territorial énergie avec l'ADEME permettra de mieux financer et d'obtenir des moyens de suivis supplémentaires.

Le Département accompagnera également en 2021 les territoires dans les projets de dynamisation des centres-bourges et lieux de centralités en milieu rural pour conserver les commerces et services de proximité et les conditions d'accueil des populations dans un cadre de vie respectueux des enjeux environnementaux.

Enfin, le développement de la nouvelle politique randonnée avec l'établissement de nouveaux itinéraires avec les

intercommunalités est renforcé avec l'application d'une nouvelle identité et un travail soutenu avec les interlocuteurs locaux. Ce travail est également mené avec les collectivités dans le domaine de la biodiversité.

L'attractivité de la Saône et Loire

L'attractivité et le tourisme font l'objet d'une attention particulière dans la politique départementale. 2,58 M€ de moyens financiers y seront dédiés en 2021. Le secteur du Tourisme et des activités commerciales qui en dépendent est particulièrement touché par les effets de la crise sanitaire et les décisions de confinements. Pourtant ces politiques restent d'importants leviers d'action pour la vitalité du territoire. Plusieurs actions seront poursuivies.

Le projet stratégique de la « Route71 Bourgogne du Sud » a démarré son déploiement avec le lancement officiel de l'application www.route71.fr à Brançon, en mai 2019. Il s'est poursuivi en 2020 à hauteur de près de 0,5 M€ avec l'implantation d'un réseau de bornes interactives, véritables jalons des appellations et des hauts-lieux touristiques. Le dispositif, unique en France, de route départementale et digitale des vins et du patrimoine, sera alors complètement opérationnel. Après 15 bornes déployées en 2020 prioritairement dans les villages d'appellation viticole, 2021 verra la dernière session d'installation des bornes avec un déploiement de 19 nouveaux sites patrimoniaux, de loisirs les plus fréquentés et emblématiques, pour une couverture équilibrée du territoire. De nombreux partenaires du département, hôteliers, restaurateurs, se sont faits les ambassadeurs de la Route 71 tout au long de l'année 2020. Cette application, qui vise dans un premier temps la filière de l'œnotourisme, s'adresse à toute la Saône-et-Loire, et valorise l'ensemble des atouts touristiques des territoires.

De plus, l'Agence Départementale du Tourisme « Destination Saône-et-Loire » conserve le soutien du département pour le développement des actions touristiques génériques en direction des territoires (itinérance vélo, fluviale, etc.), notamment pour la promotion de la « Route71 Bourgogne du Sud ». Son budget est consolidé à cet effet à 1,5 M€ dont la moitié sera dédiée à des actions ciblées. De plus, l'agence sera de nouveau mobilisée sur une seconde campagne de promotion touristique pour continuer à soutenir les acteurs locaux après les multiples confinements et en lien avec l'accueil du Tour de France sur le territoire. Le soutien aux offices de tourisme est par ailleurs maintenu à travers une aide à l'UDOTSI pour 20 000 €.

Le projet de réhabilitation de la cité des Vins au sein des bâtiments actuels de la Maison des vins du BIVB et de la Maison Mâconnaise des vins se poursuit. Une avance de 30% correspondant à 90 000 € a été versée en 2019. Un acompte supplémentaire est prévu à hauteur de 60 000€ en 2021, et de 0,15 M€ en 2022.

Partenaire du département pour la mise en place du Plan de relance en faveur des territoires, la Chambre de commerce et d'industrie sera associée encore en 2021 avec un soutien de 15 000 € destiné à fournir les expertises nécessaires sur le secteur de l'attractivité et du Tourisme.

Le département reconduit également la campagne de fleurissement en 2021 avec une enveloppe prévisionnelle de 21 000 €.

Pour 2021 le soutien au SYAB est confirmé à 0,13 M€ avec le maintien d'une enveloppe d'investissement de 0,08 M€ au titre de l'effort départemental pour la plateforme aéroportuaire de Saint-Yan. Le projet de remise à niveau de la piste estimé à ce jour à 8,4 M€, a été doté en 2020 à hauteur de 1,6 M€.

Le GIP Equivallée Haras national de Cluny constitue un enjeu majeur d'animation de la filière équine que porte le Département. L'année 2021 devrait acter une nouvelle convention de partenariat pour le maintien d'un soutien départemental d'autant plus nécessaire après une saison 2020 très perturbée. Il est complété de la cotisation de membre du groupement à hauteur de 70 000 €. Pour faire face aux enjeux économiques et environnementaux de transition de l'équipement, le Département investira 330 000 €. Le soutien à la filière équine sera un axe fort de la politique départementale pour maintenir l'excellence équestre agricole et soutenir le tourisme sur ce secteur.

Enfin, dans le cadre de sa politique de développement de l'attractivité touristique, la réflexion engagée sur le besoin d'un « équipement culture, loisirs, attractivité touristique » (ECLAT), vitrine départementale, ayant pour objet de mettre en évidence le potentiel de richesse du territoire autour de spectacles vivants se poursuit. Une inscription de crédits d'un montant de 0,1 M€ permettra de poursuivre le financement des études pré-opérationnelles d'aménagement urbain pour l'accompagnement du projet (accessibilité, VRD hors site, conditions de mobilisation foncière).

✓ Soutien à la politique agricole

Le budget total consacré à la politique publique s'élève à 4,52 M€ y compris la masse salariale.

La masse salariale départementale consacrée au soutien à la politique agricole est de 1 M€. L'action départementale en faveur d'une agriculture performante suppose, outre le développement et la coordination d'initiatives

locales impliquant en permanence plusieurs chargés de projet, un relais administratif fort pour l'instruction et la mise en paiement du soutien sollicité de façon croissante ces dernières années face aux contraintes et difficultés majeures rencontrées par ce secteur d'activité, également vecteur du rayonnement de la Saône-et-Loire par-delà ses limites.

En lien avec sa volonté d'agir dans le cadre de son plan environnement adopté en juin, le Département souhaite poursuivre son soutien au monde agricole en 2021.

L'agriculture demeure une politique importante, source d'activité et donc d'emplois mais aussi d'attractivité et de préservation des terres et des cheptels. Cette politique est aussi un enjeu de solidarité sociale, pour améliorer les conditions de travail de nos agriculteurs et leur niveau de revenu, accompagner les changements et les transitions qui s'opèrent aujourd'hui.

En 2020, outre la crise sanitaire, les agriculteurs n'ont pas été épargnés par la sécheresse, à nouveau. Aussi, le Département a repoussé d'une année supplémentaire le calendrier de démarrage de remboursement du plan d'aides accordé dès la fin 2018 et poursuivi au printemps 2019. Les agriculteurs seront par ailleurs soutenus au travers des aides proposées par le Département dans le cadre du Plan Environnement sur les dispositifs de récupération des eaux.

En 2021, le Département consacrera près de 3,4 M€ à sa politique agricole dont 2,25 M€ en investissement et 1,19 M€ en fonctionnement.

La politique agricole départementale soutient le développement du « manger local », l'aide à l'adaptation des exploitations agricoles au changement climatique, l'attractivité des appellations promues par l'agriculture et l'élevage de Saône et Loire.

Dans le cadre de la convention de partenariat d'interventions économiques avec la Région Bourgogne Franche-Comté le Département mobilisera près de 0,85 M€ en 2021 pour le dispositif du plan pour la compétitivité et l'adaptation des exploitations agricoles.

Pour la préservation de la valeur environnementale, le développement des pratiques et productions d'agriculture biologique, le Département apportera un montant global d'aides déclinées au travers du plan Environnement sur des actions de développement du maraichage (50 K€), d'agroforesterie (15 K€) et surtout d'un plan Eau en faveur de la transition écologique de l'agriculture de 0,8 M€.

Favoriser l'alimentation saine et de qualité des Saône-et-Loiriens et en particulier des jeunes qui fréquentent les collèges est également une préoccupation constante du Département. Celui-ci apporte son ingénierie et ses financements pour passer du pré à l'assiette le plus directement possible notamment via la plateforme Agrilocal et les projets alimentaires de territoires. Avec 80 000€ de chiffre d'affaires généré, 80% des produits proposés dans un rayon de 100 kilomètres et près de 50% dans le Département, Agrilocal joue pleinement son rôle et vise en 2021 l'extension de son offre et l'élargissement à tous les acheteurs de la restauration collective.

Le Département agit aussi sur le maintien de cette profession agricole qui souffre par des actions originales sur la santé et l'accompagnement social pour un montant de 0,27 M€. Ces actions sont menées conjointement avec la MSA et la Chambre d'agriculture, partenaires majeurs.

Le Département apportera également son aide au projet d'amélioration et réaménagement de la ferme expérimentale de Jalogny (0,10 M€) et à la modernisation de la Maison du Charolais (50 000 €).

✓ Politique culturelle

Le budget total consacré à la politique publique s'élève à 8,14 M€ y compris la masse salariale.

La masse salariale en matière de politique culturelle fédère près de 90 agents dans la collectivité, au profil d'animateur scientifique, d'archiviste, d'agent d'accueil ou de responsable d'équipement, désireux de proposer aux visiteurs une offre toujours plus moderne et renouvelée pour améliorer la fréquentation des sites départementaux. Ces ressources précieuses pour la vitalité du territoire représentent à l'année un engagement légèrement inférieur à 4,5 M€.

La collectivité confirme en 2021 sa démarche volontariste au profit du patrimoine, identifié comme vecteur majeur de l'attractivité du département et secteur économique de poids.

Ainsi, complétant un des axes de l'appel à projet départemental et le dispositif Aide et conseils culturels au service des territoires, le dispositif d'aide à la restauration des édifices patrimoniaux privés, décidé en 2020, permettra cette année de soutenir plusieurs projets d'importance grâce à une enveloppe de 0,16 M€. L'accompagnement assuré chaque année par le Département auprès des musées associatifs et des établissements patrimoniaux, et auprès de tous les porteurs de projets pour la valorisation du patrimoine, est confirmé (222 630 € et 108 930 €).

D'importants chantiers de travaux et études seront ouverts dans les sites patrimoniaux départementaux. Les premières opérations de restauration seront engagées au château de Pierre-de-Bresse et des espaces administratifs seront aménagés au profit de l'Ecomusée de la Bresse bourguignonne. Au Grand Site de

France de Solutré, qui a obtenu le renouvellement du label national en 2020, la sécurisation des Roches se poursuivra ; les études sur le réseau de chemins de randonnée et le patrimoine en pierres sèches s'achèveront. Deux nouvelles études seront engagées, sur l'extension du périmètre du Grand Site et sur la requalification des zones publiques (parking, esplanade). L'aménagement des Grottes d'Azé, dont les visiteurs sont désormais accueillis dans un bâtiment achevé en 2020, se prolonge avec la sécurisation de la visite et la reprise de l'éclairage des cavités. Des perspectives de développement du musée départemental du Compagnonnage Pierre-François Guillon sont envisagées dans l'ancienne propriété du fondateur de l'école de trait (étude 2021 : 20 000 €). Enfin, aux Archives, les travaux d'accessibilité et le changement des ascenseurs (2021-2022) précèdent le remplacement du système de chauffage.

Réseaux de lecture publique

Le Département de Saône-et-Loire, par la bibliothèque départementale anime et accompagne un réseau de 230 bibliothèques, premier réseau culturel de proximité sur le territoire. En 2021, il présentera son second plan de développement de la lecture publique 2021-2024 en poursuivant trois objectifs : professionnaliser le réseau, accompagner la transformation des bibliothèques en tiers-lieu culturels, numériques et inclusifs, et soutenir le développement local. Dès 2021, plusieurs actions seront lancées : la relance d'une ingénierie locale avec la création des référents territoriaux à l'échelle intercommunale et la mise en service du dispositif « Tadam ! » favorisant la programmation de spectacles dans les bibliothèques. Il y aura également la candidature pour l'obtention du label « Bibliothèque numérique de référence » avec l'acquisition et la mise à disposition de ressources numériques pour les habitants de

Saône-et-Loire et la nouvelle version du festival Sans décoder ?!.

Enfin, pour soutenir la culture sur le territoire et la filière économique du livre suite à la crise Covid-19, le Département maintient un niveau d'investissement ambitieux sur l'acquisition de ses collections.

Centre Eden

En 2021, le Centre Eden proposera, exceptionnellement, deux nouvelles expositions temporaires. La première consacrée à la « Vie dans le sol » sera présentée à partir du mois d'avril à la réouverture du Centre Eden au public. La deuxième exposition, sur la thématique « La biodiversité, ça sert à quoi ? » sera présentée, à partir du mois de septembre, dans le parc du Centre Eden, dans des structures nomades type dômes géodésiques.

Les principaux investissements prévus en 2021, concernent le remplacement des stores occultants des salles d'expositions temporaires, pour un montant estimé de 10 000 €, ou encore la restructuration de l'espace boutique qui, après 23 ans, nécessite une remise au goût du jour importante (25 000 €). La conception de ce nouvel espace boutique sera réfléchi en même temps que les travaux de restructuration de la verrière prévus en 2021-2022, afin de rendre l'ensemble cohérent.

Des crédits récurrents, à hauteur de 25 000 €, seront dédiés, comme chaque année, aux expositions temporaires, à la remise à niveau partielle d'une salle d'exposition permanente mais également aux animations.

Lab71

Le budget de fonctionnement du Lab71 en 2021 s'élèvera à 72 500 €. Il permettra d'assurer les besoins en animation et en petites fournitures pour la création en interne des

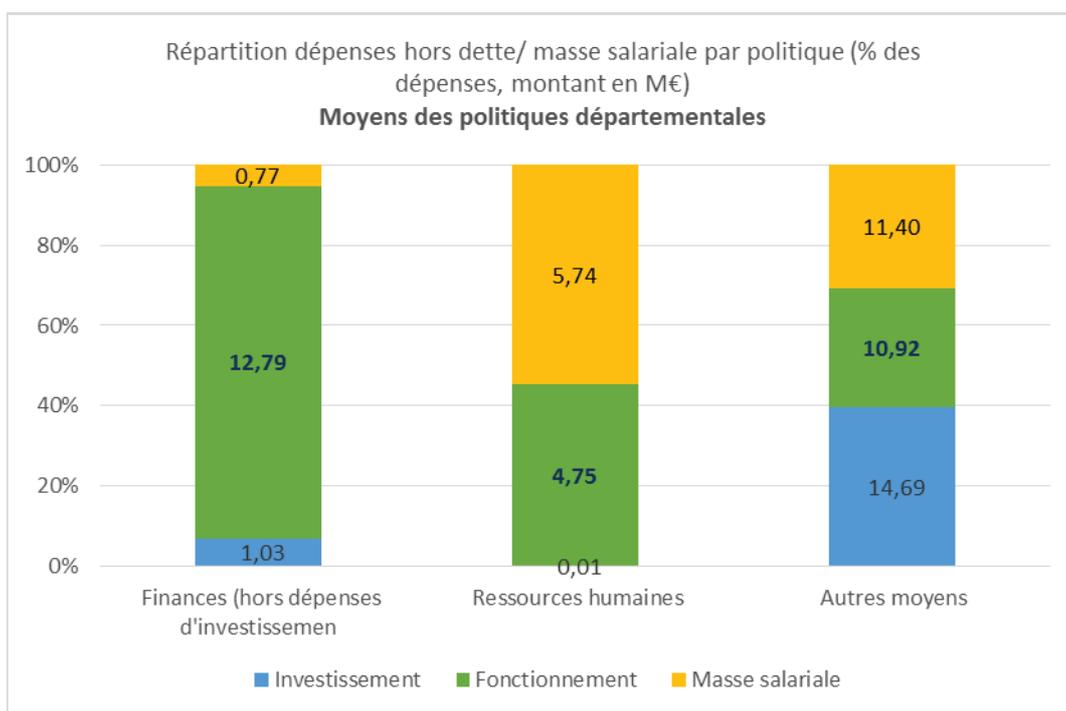
nouveaux modules du showroom scientifique. Une partie sera également consacrée à la location d'une exposition temporaire pendant la période d'ouverture au public et pour la programmation culturelle.

Le budget d'investissement s'élèvera en 2021 à 63 000€. 40 000€ seront consacrés à la réalisation d'une nouvelle exposition « Cellula » autour de la notion de cellule. Cette nouveauté, qui complète le showroom scientifique et l'escape Game créé en 2020, accompagnera une ouverture élargie au grand public les week-ends pendant les vacances scolaires (initialement prévue en 2020, mais reportée à cause de la crise sanitaire). Ce budget permettra également de moderniser l'auditorium dont le matériel technique d'origine devient obsolète (5 000€). Enfin, des crédits d'investissements récurrents sont programmés pour assurer le développement de supports pédagogiques et l'amélioration du showroom.

Le budget 2021 pour l'action culturelle des territoires, de près de 2 M€ est un budget en progression pour venir en renforcement de l'activité existante. Ces moyens supplémentaires permettront à la fois d'intensifier l'aide apportée aux petits lieux de diffusion en milieu rural, d'apporter une part plus importante au domaine de l'enseignement artistique et pratique amateur (0,82 M€) et enfin de renforcer le soutien à la diffusion culturelle (1,12 M€).

MOYENS ALLOUES A LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES DEPARTEMENTALES

En 2021, les moyens départementaux seront mobilisés pour déployer les ambitions du Département sur ses politiques publiques. Au-delà d'une gestion optimisée des ressources tant financières, qu'humaines et matérielles, les moyens consacrés aux politiques viseront à permettre la mise en œuvre des priorités que sont l'autonomie et la santé, l'attractivité et l'environnement. Ce déploiement reposera sur l'innovation et le renforcement du numérique tout en sécurisant les interventions du Département.



*« Fonctionnement » Finances : ensemble de la charge annuelle des intérêts de la dette, de la contribution au fonds de solidarité et des provisions notamment au titre du risque d'admissions de créances en non valeurs

✓ Ressources humaines 👤

La masse salariale de l'ensemble de la collectivité s'élève à 110,6 M€.

Par-delà l'objectif constant d'une maîtrise globale de la masse salariale et des dépenses de personnel, nécessaire compte tenu de la part qu'elles représentent dans le budget du Département, plusieurs facteurs d'évolution significative sont à relever dans le projet de budget pour 2021.

L'ensemble des charges de personnel au sens large, indemnités des élus déduites, atteignait près de 95 M€ sur le dernier exercice clos. Cette somme représente près de 21% des charges de fonctionnement de la collectivité (y compris budgets annexes) et agrège aux rémunérations brutes chargées les remplacements sur emplois momentanément vacants.

Au total, la Saône-et-Loire présente un ratio de charges de personnel par habitant inférieur de

2,7% à la moyenne des départements de la même strate démographique.

La mise en adéquation permanente des ressources humaines et la définition de leurs conditions de gestion et de mobilisation autour des missions et des projets du Département est partagée entre l'ensemble des managers investis de responsabilités d'encadrement et près de 50 agents, relevant des filières administrative, technique ou médico-sociale, affectés au siège de la collectivité. Ces derniers se traduisent par 5,74 M€ à l'année.

La gestion prévisionnelle des emplois de la collectivité prévoit ainsi l'interrogation des niveaux de service effectués, l'objectivation des besoins de recrutement au regard de référentiels communs et des particularités du service concerné, la révision des profils de poste et l'adéquation des compétences à leurs exigences, ainsi que la priorité donnée à la mobilité interne.

Plusieurs évènements depuis 2015 ont eu une incidence sur la masse salariale du Département, alors même qu'une stabilité globale de l'effectif était recherchée à périmètre constant :

- la diminution rapide du recours aux emplois aidés faute de financement de l'Etat à compter de 2018, avec une incidence significative en dépenses et en recettes ;
- l'accroissement concomitant du recours aux contrats de remplacement, afin de répondre à court terme aux difficultés générées par l'absence ou le départ d'un agent dans les services où l'organisation comme la répartition de l'activité ne permettent pas de répondre à l'enjeu de continuité ;

- l'application au plus grand nombre des agents, à compter du mois de mars 2018, d'un régime indemnitaire modernisé tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel.
- la suspension de la revalorisation des grilles indiciaires (protocole « parcours professionnels, carrières et rémunérations », PPCR), couplée à la poursuite du transfert primes / points pour les agents de catégorie A en 2019, à l'échelle nationale ;
- la mise en œuvre à effet du 1er février 2019 d'un reclassement statutaire associé à une amélioration de la rémunération indiciaire pour les agents relevant des cadres d'emploi de la filière sociale, à l'échelle nationale ;
- la montée en puissance progressive mais rapide du Centre de santé départemental ;
- l'intégration au 1er janvier 2019 de l'effectif du Syndicat mixte du Grand site de Solutré-Vergisson-Pouilly au Département (4 emplois permanents) ;
- le maintien des effectifs titulaires mis à disposition du laboratoire Agrivalys suite au transfert de gestion des activités d'analyses vétérinaires à la Société d'économie mixte.

Plusieurs facteurs d'ampleur inégale, à l'initiative de la collectivité ou subis par elle, sont appelés à influencer depuis 2015 sur la masse salariale dans une proportion inégale :

- en année pleine ou presque, le renforcement de l'effectif permanent à

hauteur de 66 emplois, dont principalement 20 postes de médecin, 10 postes administratifs et 3 postes d'infirmier pour répondre au développement des services du Centre de Santé Départemental,

- 5 postes de catégorie A et 2 postes de catégorie B pour les besoins de la mise en œuvre du Plan pauvreté,
- 17 postes de puéricultrices, 3 postes de sages-femmes, 8 postes de travailleurs sociaux et 4 postes administratifs au service de la mise en œuvre du nouveau plan de protection de l'Enfance
- 3 postes d'assistant « volant » de service social et 6 postes de catégorie C afin de déployer un soutien technique de proximité aux collègues ;
- la réévaluation globale du régime indemnitaire servi par le Département à la majorité de l'effectif (1,2 M€), non plus corrélé au cadre d'emploi et au grade mais tenant compte des fonctions, de leur technicité et des sujétions qu'elles impliquent, afin de valoriser de façon plus juste, quelle que soit la filière ou la catégorie, l'exercice des responsabilités notamment managériales et de renforcer l'attractivité de ses emplois ;
- la reprise du protocole national PPCR améliorant les grilles indiciaires (catégories A, B et C

✓ Finances

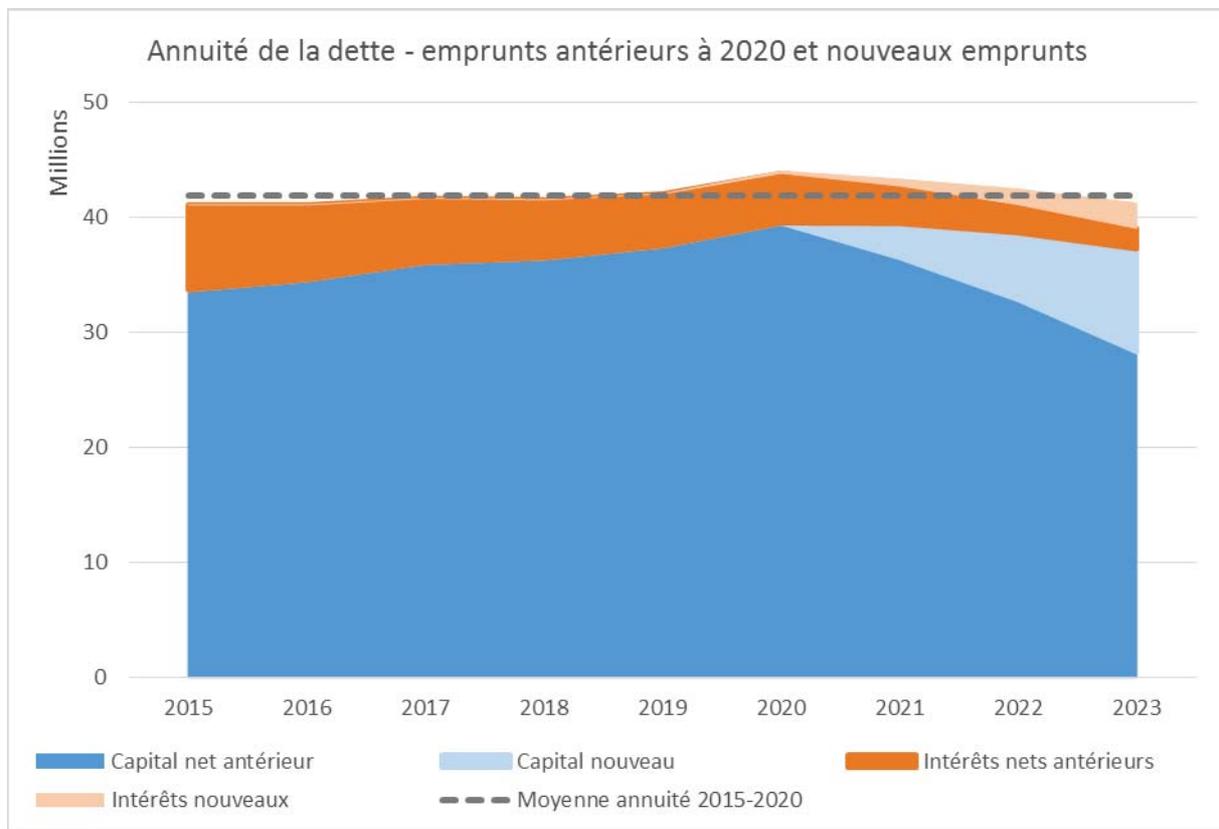
La programmation des engagements de la collectivité, la maîtrise de leur réalisation, le contrôle des risques ainsi que le pilotage budgétaire et financier revêtent une importance croissante, dans une organisation décentralisée de la fonction financière à établir pour plusieurs années. Elle réunit des métiers de coordination, de gestion administrative, d'analyse de données et d'ingénierie pour un montant annuel représentant près de 0,8 M€.

Le Département maintient une politique de remboursement des annuités d'emprunt stable dans le temps. Depuis 2015, les annuités d'emprunt sont ainsi établies autour de 40 M€ chaque année. En 2020, le Département a su saisir les opportunités offertes par la conjoncture de taux bas pour diminuer ses frais financiers et réduire à terme le montant des annuités.

Les charges financières représentent 9 M€ en fonctionnement, dont 5,1M€ pour les intérêts de la dette et 3,5M€ pour la contribution du Département au fonds de solidarité, stable.

Pour le fonctionnement des groupes politiques 0,32 M€ de crédits sont également prévus conformément au règlement intérieur de l'Assemblée départementale. Afin de gérer les mouvements financiers entre les étapes budgétaires, 0,4 M€ sont inscrits au budget. Sont constituées également à hauteur de 0,38 M€ des provisions pour risque concernant les admissions en non-valeur en cas d'échec de recouvrement de titres. En outre, 0,14 M€ sont consacrés aux annulations de titres.

En investissement, sont inscrits **42 M€ correspondants au remboursement du capital de la dette** et 12 M€ sont consacrés par ailleurs aux opérations sur les crédits revolving du Département.



✓ C. Autres moyens

Le budget total consacré aux autres moyens internes s'élève à 37 M€ y compris la masse salariale.

L'ensemble des autres moyens internes de soutien agrège des métiers très divers à caractère administratif ou technique pour la plupart, spécialisés en logistique, en conception et entretien des équipements et bâtiments, en systèmes d'informations, en commande publique, conseil juridique et contentieux, en communication, en coordination, en documentation et en pratique institutionnelle, soit plus de 200 personnes pour un montant récurrent d'environ 10,3M€.

Ces moyens globalisés intègrent par ailleurs les agents mis à disposition d'entités tierces, à titre onéreux ou gratuit, telles que le groupement d'intérêt public Maison départementale des personnes handicapées ou la société d'économie mixte locale Agrivalys.

Moyens matériels, gestion immobilière

S'agissant des moyens mobiliers et de la gestion immobilière, le fonctionnement pour 2021 est proposé à 5,4 M€. Les charges se répartissent principalement entre :

- 2,89 M€ pour les véhicules et matériels ;
- 2,22 M€ pour les moyens généraux ;
- 0,24 M€ pour la gestion des éditions départementales
- 0,04 M€ pour les manifestations ;
- 0,53 M€ pour la gestion immobilière.

L'augmentation pour les moyens généraux est principalement due aux 0,33 M€ inscrit pour les dépenses relatives à l'achat d'articles de protection COVID 19 et aux 66 000 € d'augmentation des dépenses relatives au nettoyage des locaux : MDS du Creusot, Grottes d'AZE, prestations occasionnelles du Lab'71

L'investissement pour 2021 s'établit quant à lui à 1,26 M€, consacrés d'une part aux acquisitions de véhicules et matériels et d'autre part aux équipements généraux des services (0,24 M€) et à la gestion immobilière (0,2M€). Ce budget 2021 intègre l'acquisition de fourgonnettes en lieu et place de locations pour un montant d'investissement supplémentaire de 175 000 €. Cette opération se prolongera jusqu'au remplacement complet de la flotte de fourgonnettes en cours soit jusqu'en 2025. Elle permettra de diminuer à moyen terme les charges de fonctionnement et de donner à la collectivité de la souplesse dans sa politique de développement de flotte de véhicule propre.

Bâtiments départementaux

S'agissant spécifiquement des bâtiments départementaux, le fonctionnement s'établit à 1,7 M€ et l'investissement à 9,2 M€. Figureront parmi les opérations d'investissement les plus importantes, la construction extension de la MDS Chalon Deliry et les travaux de maîtrise de l'énergie rattachés à cette opération (1,9 M€), les travaux de rénovation et d'amélioration thermique sur l'espace Duhesme du Conseil départemental, les travaux sur le château de Pierre de Bresse (0,4 M€), l'extension de la MLA de Paray le Monial (0,5 M€) , les travaux relatifs aux Archives départementales (0,87 M€), le projet de la rue des Epinoches à Mâcon à l'emplacement de l'ancien laboratoire départemental et, la maîtrise de l'énergie de la MDS du Creusot (0,18 M€). A ces travaux individualisés s'ajoute une enveloppe de

travaux programmés de moindre envergure pour un total de 1,4 M€ ainsi que les études et travaux sur les Centres d'exploitation pour 0,8 M€ (Fleurville Matour, Marcigny, St Germain du Bois, Autun)

Enfin les derniers acomptes liés à la construction de l'EHPAD de Viré sont évalués à 0,3 M€.

Les moyens informatiques de la collectivité

Les situations de confinement et les nécessités de mises en place rapides et diversifiées de gestion informatique à distance ont démontré combien la ressource informatique et la fiabilité des moyens à mettre à disposition étaient importantes.

La proposition de budget s'élève à 5 M€ répartis entre l'investissement pour les moyens informatiques de la collectivité pour 3,71 M€ et 1,37 M€ pour la maintenance des applications et les abonnements. Ces crédits concernent principalement :

- Le développement des télé-services afin de faciliter les démarches en ligne et optimiser le travail des agents, la poursuite des chantiers de dématérialisation des documents papiers. L'acquisition de nouveaux progiciels (RH, Archives, social) et l'évolution des progiciels actuels pour un montant de 2 M€ ;
- Le renouvellement de serveurs et le remplacement des postes de travail devenus obsolètes, pour 1,07 M€ ;
- Les autres postes importants concernent l'acquisition des licences associées aux serveurs, à la bureautique, aux sauvegardes et au stockage pour 0,6 M€.

Le budget de fonctionnement de 1,37 M€ est se décompose de la façon suivante : des dépenses de téléphonie pour 0,48 M€ relatives à la location de lignes (69 sites), l'hébergement d'applications, les abonnements et communications téléphoniques ; des charges de maintenance des applications et des

matériels pour 0,51 M€ ; 0,16M€ consacrés à de l'assistance extérieure ; et 0,2 M€ pour le règlement de la cotisation au GIP Territoires numériques Bourgogne Franche Comté.

Coordination et fonctions transversales

Le budget global affecté à la mission coordination et fonctions transversales (environ 0,4 M€) reste, globalement et comme les années précédentes, stable.

Dans ce domaine, le budget est principalement composé de dépenses de fonctionnement principalement affectées à la prise en charge des dépenses d'abonnement et de documentation de la collectivité, au paiement des diverses cotisations à des associations de collectivités ou des subventions de fonctionnement à des associations d'élus ou d'anciens combattants.

Il permet également d'assurer le paiement des frais de déplacement et de formation des élus ainsi que l'organisation des réunions de l'Assemblée départementale. En 2021, il est prévu de financer une assistance à maîtrise d'ouvrage pour une refonte de l'intranet des agents départementaux.

La mission conduit également des actions de coopération décentralisée avec la Ville de Tahoua au Niger et la Région de Varaždin en Croatie.

Les dépenses de communication

Pour accompagner sa stratégie de communication, la collectivité a choisi de maintenir au même niveau qu'en 2020 le budget consacré à la construction de son image et à la promotion de l'ensemble de ses politiques publiques, soit 0,84 M€. Ce budget pour 2021 permet notamment d'éditer chaque trimestre *Saône-et-Loire 71, le magazine*, de le

diffuser dans tous les foyers du département et de toucher un public qui reste attaché aux outils de communication traditionnels. En complément, et pour toucher une cible plus large, le Département est très actif sur les réseaux sociaux. Une présence qui l'a rendu plus accessible et qui lui a permis de construire un lien permanent avec ses administrés. L'organisation d'événements et le soutien aux manifestations constituent également une priorité. Ils rendent plus visible l'action du Département et créent des relations fortes avec les Saône-et-Loiriens.

Les affaires juridiques et les assurances

Les dépenses en matière juridique s'établissent à 0,75 M€ pour 2021.

Les affaires juridiques traitent des annonces de marchés publics, des contentieux et des litiges divers de la collectivité.

En ce qui concerne les dépenses liées aux contentieux, quels que soient les domaines, c'est un choix assumé que de ne prendre d'avocat que lorsque la procédure le contraint. Ainsi ce sont de nombreuses économies qui sont réalisées et qui se doublent d'une acquisition de savoir-faire. De même en matière de conseils, ce sont tous les types de questions auxquels seront apportées les réponses, là aussi dans le but de diversification de compétences et d'économies. Enfin, une gestion très fine des contrats d'assurances permet de dimensionner au mieux les dépenses afférentes et l'opportunité de la couverture

SOUTENABILITE FINANCIERE DU BUDGET PRIMITIF POUR 2021

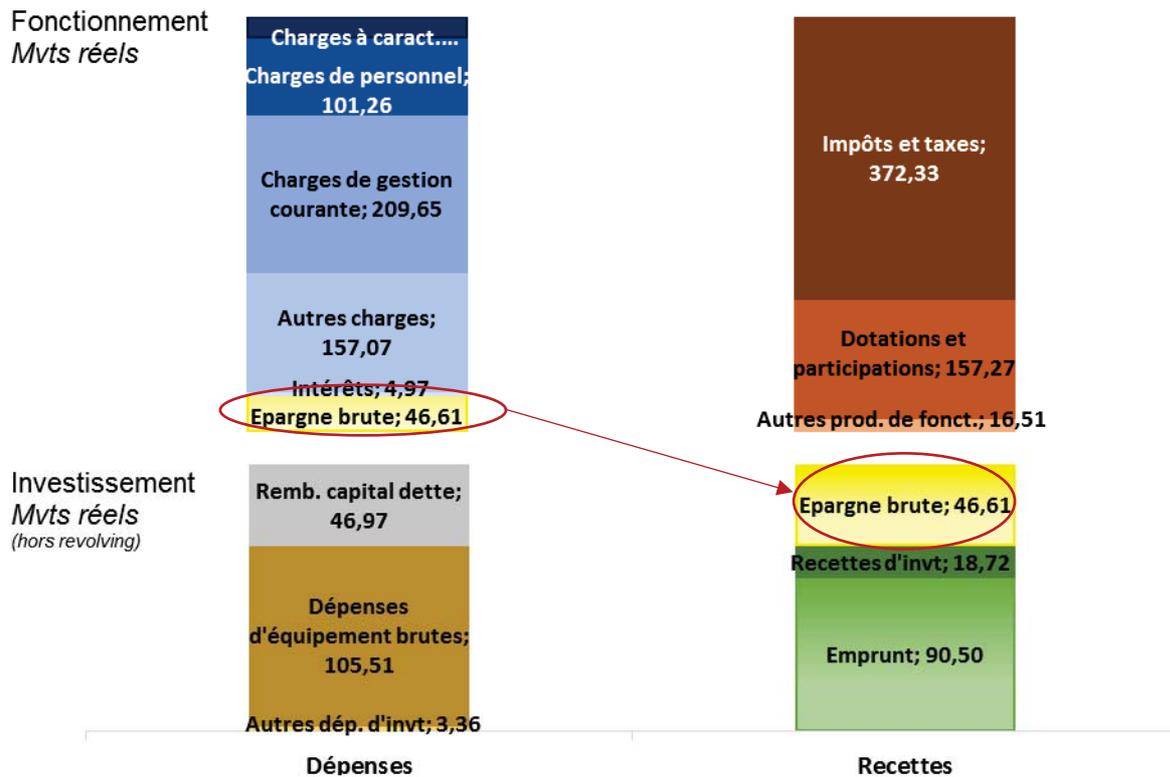
La force, ainsi que la temporalité, des effets de la crise sanitaire et économique de 2020 sont encore très incertaines. Dans ce contexte, le Département de Saône-et-Loire poursuit ses efforts en faveur du territoire, notamment dans l'objectif de limiter les effets pluriannuels de la crise actuelle tout en préservant ses capacités d'action pour l'avenir. Ces projections dépendront de l'évolution de la situation sanitaire et de la capacité du territoire à y faire face.

Ainsi, le budget pour 2021 maintient des niveaux de dépenses semblables à ceux d'avant 2020. En soutenant ainsi les acteurs du territoire, le Département souhaite limiter des effets économiques et financiers néfastes à moyen terme sur les finances départementales.

L'ensemble de ces dépenses est financé, en 2021, par des recettes qui demeurent peu dynamiques en raison de la crise. La gestion prudente et pragmatique du Département

intègre ainsi des pertes de recettes dues à la crise mais aussi des progressions issues de l'analyse des remontées de terrain. La combinaison de ces deux principes assure soutenabilité et adaptabilité du budget départemental face aux incertitudes de l'exercice 2021.

L'épargne brute dégagée dans le budget primitif se maintient à un niveau semblable à celui de 2020, estimée à 47 M€. L'épargne ainsi dégagée en fonctionnement, permet de financer la forte ambition des projets d'investissement, tout en maintenant une situation financière soutenable à moyen terme. Avec près de 106 M€ de dépenses au budget principal et près de 136,7 M€ en budget consolidé, l'année 2021 sera marquée par un niveau historiquement élevé d'investissement. Le Département s'inscrit ainsi dans la continuité de la stratégie déployée depuis 2015 axée sur la hausse de l'investissement pour le plus grand bénéfice du territoire, notamment en période de crise.



* la prévision d'emprunt n'intègre pas les écritures de résultats établis en cours d'année

Malgré les incertitudes, les propositions pour le BP 2021 seront financièrement soutenables

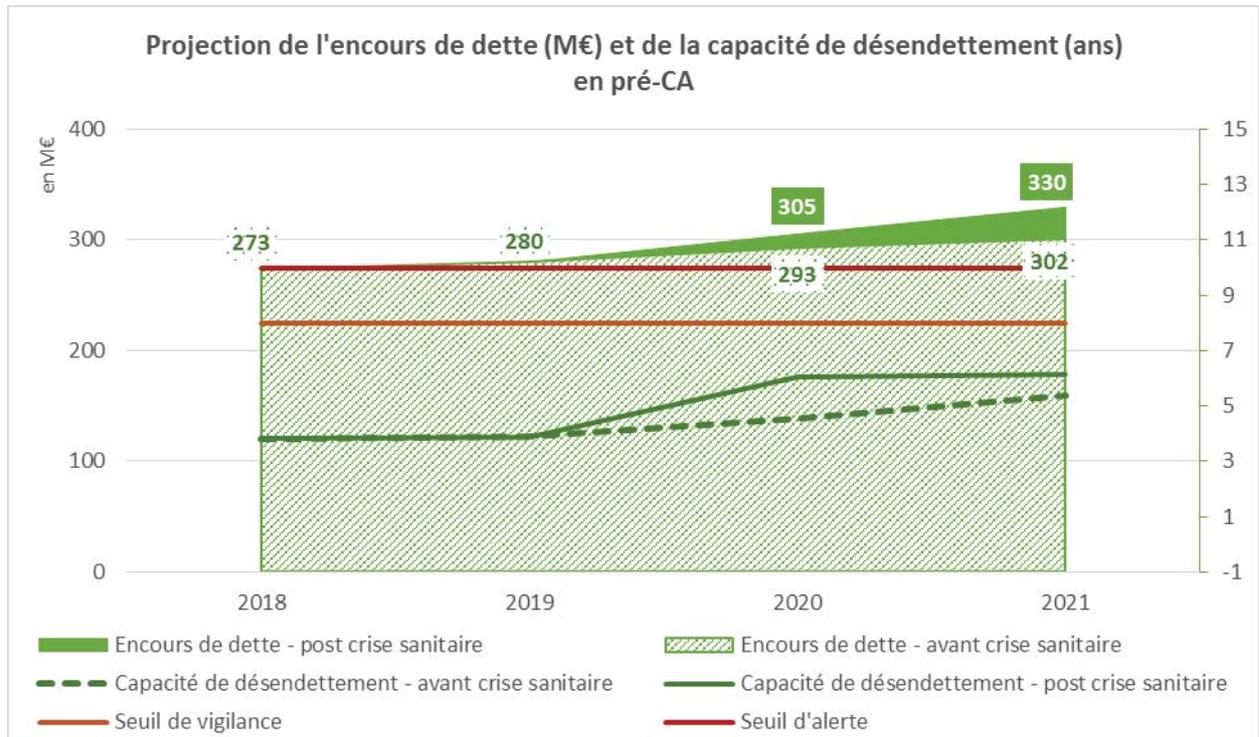
Cette ambition pour le territoire, tant en fonctionnement qu'en investissement, sera financée par de l'autofinancement et un recours plus important à l'emprunt par rapport aux années précédentes. En effet, en prévision d'exécution, 66% des investissements seraient financés par l'emprunt en 2021, contre 61% en 2020 et 47% en 2019.

Si le budget présenté est équilibré par un recours à l'emprunt de 90,5 M€, les prévisions de compte administratif anticipé pour 2021 permettent d'envisager l'évolution du stock de dette départementale entre 320 et 330 M€.

Aussi, bien que la mobilisation des finances départementales en 2020 et 2021 devrait augmenter la capacité de désendettement du Département, elle devrait se maintenir autour de **6 années en 2021**. Le niveau d'endettement de la collectivité resterait ainsi **en deçà des seuils d'alerte (8 ans) ou critique (10 ans) en 2021, mais aussi en 2022**, comme présenté dans le rapport sur les orientations budgétaires pluriannuelles, débattu le 19 novembre 2020.

Budget 2021

Dans la crise, le soutien à la Saône et Loire et à ses habitants sans gager l'avenir



ANNEXE 2

TRAVAUX ROUTES ET INFRASTRUCTURES DEPARTEMENTALES

PROGRAMMATION PREVISIONNELLE DES OPERATIONS 2021

EPI - DEVELOPPEMENT ET SECURISATION DU RESEAU

Commune	RD	Nature des travaux	CP 2021	Commentaires
La Comelle	D61	Recalibrage de la chaussée	681 417,00 €	STA ALC
La Comelle	D681/D61	Reprise du carrefour	40 000,00 €	STA ALC
Laizy	D681/994	Reprise du carrefour	50 000,00 €	STA ALC
St Agnan	D979	Stabilisation + correction dévers	600 000,00 €	STA CHB
Coublanc	D81	Reprise de dévers / géométrie	50 000,00 €	STA CHB
Chateauneuf	D987	Reprise de dévers / géométrie	50 000,00 €	STA CHB
Chassigny sous Dun	D987	Reprise de dévers / géométrie	50 000,00 €	STA CHB
Lessard le National	D19	Recalibrage de la chaussée	450 000,00 €	STA CHL
Lessard le National	D19	Recalibrage de la chaussée	350 000,00 €	STA CHL
St Rémy	D977/49	Carrefour à reprendre + ZATA virage	70 000,00 €	STA CHL
Sevrey	D377/VC	Carrefour à reprendre rue Dumont	103 200,00 €	STA CHL
Saint Ambreuil	D906	Reprise de dévers et étanchéité de l'ouvrage	300 000,00 €	STA CHL
Laives	D18	Reconstruction de chaussée instable	150 000,00 €	STA CHL
Saint Germain du Plain	D933/18	Carrefour à reprendre	90 000,00 €	STA CHL
Sigy le Châtel	D126	Création écluse + murs	26 000,00 €	STA MCS
St Pierre le Vieux	D45/211	Carrefour à reprendre	20 000,00 €	STA MCS
Lugny	D56	2 carrefours à aménager	15 000,00 €	STA MCS
Azé	D15	Dégagement visibilité	20 000,00 €	STA MCS
La Chappelle de Guinchay	D95/186/VC	Aménagement du carrefour	40 000,00 €	STA MCS
Chaintré	D169/209	Aménagement du carrefour	40 000,00 €	STA MCS
TOTAL :			3 195 617,00 €	

EPI - AMELIORATION ET RENFORCEMENT DES RD

STA	RD	Nature des travaux	CP 2021	Commentaires
ALC	Divers	Réfection des couches de roulement	2 300 000,00 €	Priorisation par rapport à l'état des chaussées du Département (en lien avec la démarche "entretien raisonné des chaussées" prenant en compte la hiérarchisation du réseau)
CHB	Divers		2 400 000,00 €	
CHL	Divers		2 200 000,00 €	
LHS	Divers		2 000 000,00 €	
MCS	Divers		2 100 000,00 €	
TOTAL :			11 000 000,00 €	

EPI - RESTAURATION DES CONTINUITES ECOLOGIQUES

Commune	RD	Nature des travaux	CP 2021	Commentaires
Azé	Divers	Restauration du lit de la Mouge à Azé	400 000,00 €	
Tavernay	Divers	Pont de Sauget	50 000,00 €	
Monthelon	Divers	Pont de Monthelon	100 000,00 €	
TOTAL :			550 000,00 €	

EPI - VOIES VERTES

Commune	RD	Nature des travaux	CP 2021	Commentaires
Divers	Divers	Réparations lourdes	700 000,00 €	
TOTAL :			700 000,00 €	

EPI - VOIES VERTES 2020 2027 - ETUDES (Cluny Paray)

Commune	RD	Nature des travaux	CP 2021	Commentaires
Divers	Divers	Etudes nouvel itinéraire	325 000,00 €	
TOTAL :			325 000,00 €	

EPI - RESTAURATION ET VALORISATION DU MILIEU NATUREL

Commune	RD	Nature des travaux	CP 2021	Commentaires
Divers	Divers	Travaux au Marais de Montceau l'Etoile et au Barrage du Pont du Roi (sentier)	150 000,00 €	
TOTAL :			150 000,00 €	

EPI - REPARATIONS ET AMELIORATIONS DES OUVRAGES D'ART

Commune	RD	Nature des travaux	CP 2021	Commentaires
Divers	Divers	Travaux courants OA	400 000,00 €	Tous les STA
Marmagne	D287	Mur au pont d'Ajoux	70 000,00 €	STA ALC
Chassy	D92	Ponceau des Césars	40 000,00 €	STA CHB
Chamilly	D109	Mur	30 000,00 €	STA CHL
Saint Rémy	D69	Pont Paron	160 000,00 €	STA CHL
Branges	D978	Pont de Cortenchize	240 000,00 €	STA LHS
Chapaize	D14	Pont des Brosses	60 000,00 €	STA MCS
TOTAL :			1 000 000,00 €	

EPI - OPERATIONS LOURDES SUR OUVRAGES D'ART

Commune	RD	Nature des travaux	CP 2021	Commentaires
Saint Léger du Bois	D26	Ponts des Chagnots	200 000,00 €	
Torcy	D680	Buse des Perraudins	200 000,00 €	
Autun	D120	Mur de soutènement de Brisecou	70 000,00 €	
Volesvres	D301	Pont du tarte	130 000,00 €	
Paray le Monial	D352	Pont des carrés	50 000,00 €	
Baudrières	D160	Pont Monin	70 000,00 €	
Chatenoy le Royal / Chalon	D978	Pont de Pierre : MOE + travaux	200 000,00 €	
Cuiseaux	D972	Pont des Noyers	280 000,00 €	
TOTAL :			1 200 000,00 €	

EPI - BARRAGE DU PONT DU ROI

Commune	RD	Nature des travaux	CP 2021	Commentaires
Tintry		Réhabilitation du barrage d'alimentation en eau potable du secteur	170 000,00 €	
TOTAL :			170 000,00 €	

EPI - SECURISATION DES ACCOTEMENTS

STA	RD	Nature des prestations	CP 2021	Commentaires
ALC	Divers	Suppression progressive des points comme des têtes d'aqueducs non protégées, murets latéraux dans l'accotement, obstacles latéraux...	30 000,00 €	
CHB	Divers		30 000,00 €	
CHL	Divers		30 000,00 €	
LHS	Divers		30 000,00 €	
MCS	Divers		30 000,00 €	
TOTAL :			150 000,00 €	

EPI - DISPOSITIFS DE RETENUE

STA	RD	Nature des prestations	CP 2021	Commentaires
ALC	Divers	Achat et mise en œuvre de dispositifs de retenue	30 000,00 €	
CHB	Divers		30 000,00 €	
CHL	Divers		30 000,00 €	
LHS	Divers		30 000,00 €	
MCS	Divers		30 000,00 €	
TOTAL :			150 000,00 €	

EPI - SIGNALISATION HORIZONTALE

STA	RD	Nature des prestations	CP 2021	Commentaires
ALC	Divers	Peinture de signalisation sur les routes (axes, marquages de priorité...)	139 000,00 €	
CHB	Divers		155 000,00 €	
CHL	Divers		105 000,00 €	
LHS	Divers		92 000,00 €	
MCS	Divers		109 000,00 €	
TOTAL :			600 000,00 €	

EPI - SIGNALISATION VERTICALE DE POLICE

STA	RD	Nature des prestations	CP 2021	Commentaires
ALC	Divers	Fourniture de panneaux de police	69 000,00 €	
CHB	Divers		78 000,00 €	
CHL	Divers		53 000,00 €	
LHS	Divers		46 000,00 €	
MCS	Divers		54 000,00 €	
TOTAL :			300 000,00 €	

EPI - SIGNALISATION DIRECTIONNELLE SUR MAT

Commune	RD	Nature des prestations	CP 2021	Commentaires
	Divers	Achat de signalisation directionnelle sur mât	200 000,00 €	
TOTAL :			200 000,00 €	

EPI - COMPTEURS ROUTIERS

Commune	RD	Nature des prestations	CP 2021	Commentaires
Divers	Divers	Achat de compteurs routiers	50 000,00 €	
TOTAL :			50 000,00 €	

EPI - PARTICIPATION TRAVAUX SOUS MAITRISE D'OUVRAGE COMMUNALE

Commune	RD	Nature des prestations	CP 2021	Commentaires
Donzy le Perthuis		Convention pour rénovation d'un mur de soutènement	4 383,00 €	
TOTAL :			4 383,00 €	

EPI - ACQUISITIONS FONCIERES

Commune	RD	Nature des prestations	CP 2021	Commentaires
Divers	Divers	Acquisition de terrains pour la réalisation d'opérations routières	50 000,00 €	
TOTAL :			50 000,00 €	

EPI - ETUDES ROUTIERES ET PRESTATIONS PREALABLES AUX TRAVAUX ROUTIERS

Commune	RD	Nature des prestations	CP 2021	Commentaires
Divers	Divers	Etudes géotechniques, levés topographiques, analyses amiantes et HAP, inspections détaillées des ouvrages d'art et visites d'appui...	402 000,00 €	
TOTAL :			402 000,00 €	

AP - VOIES VERTES 2011 2015

Commune	RD	Nature des travaux	CP 2021	Commentaires
St Léger sur Dheune à St Julien sur Dheune			37 543,00 €	
TOTAL :			37 543,00 €	

AP - PONT DE BRAM

Commune	RD	Nature des travaux	CP 2021	Commentaires
Louhans	971	Etanchéité et reprise des bétons	800 000,00 €	
TOTAL :			800 000,00 €	

AP - PONT SUR LE CANAL DU CENTRE A SAINT-EUSEBE

Commune	RD	Nature des travaux	CP 2021	Commentaires
St Eusèbe	977	Remplacement du tablier	607 407,00 €	
TOTAL :			607 407,00 €	

AP - REPARATION DES TROTTOIRS DE 2 OUVRAGES / SNCF PARIS MARSEILLE

Commune	RD	Nature des travaux	CP 2021	Commentaires
	673	Réfection étanchéité et reprise des maçonneries	22 400,00 €	
TOTAL :			22 400,00 €	

AP - PONT DE BOURGOGNE

Commune	RD	Nature des travaux	CP 2021	Commentaires
Chalon sur Saône	D 5A	Remise en état du pont	4 104 143,00 €	
TOTAL :			4 104 143,00 €	

AP - PONT DE THOREY

Commune	RD	Nature des travaux	CP 2021	Commentaires
Sennecey le Grand		Remise en état du pont	84 353,00 €	
TOTAL :			84 353,00 €	

AP - PONT DE SAINT LAURENT SUR SAONE

Commune	RD	Nature des travaux	CP 2021	Commentaires
Mâcon		Remise en état du pont	15 383,00 €	
TOTAL :			15 383,00 €	

AP - PONT SUR LE DOUBS A NAVILLY

Commune	RD	Nature des travaux	CP 2021	Commentaires
Navilly		Remise en état du pont	50 000,00 €	
TOTAL :			50 000,00 €	

AP - PONT DU FAUBOURG A TOULON SUR ARROUX

Commune	RD	Nature des travaux	CP 2021	Commentaires
Toulon sur Arroux		Remise en état du pont	400 000,00 €	
TOTAL :			400 000,00 €	

AP - PONT SUD A TOURNUS

Commune	RD	Nature des travaux	CP 2021	Commentaires
Tournus		Etudes	20 000,00 €	
TOTAL :			20 000,00 €	

AP - TRAVAUX BAC PONT DU ROI

Commune	RD	Nature des travaux	CP 2021	Commentaires
Tintry		Bassin d'alimentation de captage	121 000,00 €	
TOTAL :			121 000,00 €	

AP - DESSERTE ZI NORD SAONEOR

Commune	RD	Nature des travaux	CP 2021	Commentaires
Champforgeuil, La Loyère, Fragnes		Création d'une voie de desserte du parc d'activités Saoneor	1 685 675,00 €	
TOTAL :			1 685 675,00 €	

AP - RCEA PHASES 2 ET 3 PROGRAMME ACCELERATION

Commune	RD	Nature des travaux	CP 2021	Commentaires
		Rénovation et sécurisation de la RCEA	8 500 000,00 €	
TOTAL :			8 500 000,00 €	

AP - PARTICIPATION DEMI-ECHANGEUR CHAMPFORGEUIL

Commune	RD	Nature des travaux	CP 2021	Commentaires
Champforgeuil		Travaux sous maîtrise d'ouvrage APRR	383 825,00 €	
TOTAL :			383 825,00 €	

EPF - BARRAGE DU PONT DU ROI

Commune	RD	Nature des prestations	CP 2021	Commentaires
Tintry		Abonnements, taxes, redevances, consommables et frais liés au bassin d'alimentation de captage	40 000,00 €	
TOTAL :			40 000,00 €	

EPF - PLANTATIONS LE LONG DES RD

Commune	RD	Nature des prestations	CP 2021	Commentaires
Divers	Divers	Elagage, entretien	310 850,00 €	
TOTAL :			310 850,00 €	

EPF - ENTRETIEN DES RD

STA	RD	Nature des travaux	CP 2021	Commentaires
Divers	Divers	Curage des fossés, entretien de voirie, fauchage, convention Jura pour entretien voirie, crédits délégués à DAMG pour achat produits entretien	2 494 724,00 €	
TOTAL :			2 494 724,00 €	

EPF - VOIES VERTES

STA	RD	Nature des travaux	CP 2021	Commentaires
Divers	Divers	Entretien des voies vertes	129 000,00 €	
TOTAL :			129 000,00 €	

EPF - RESTAURATION ET VALORISATION DU MILIEU NATUREL

STA	RD	Nature des travaux	CP 2021	Commentaires
Divers	Divers	Entretien des ENS	42 440,00 €	
TOTAL :			42 440,00 €	

EPF - ACTIONS EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT

STA	RD	Nature des travaux	CP 2021	Commentaires
Divers	Divers	Subventions AOMSL, CDPN, CENB	32 140,00 €	
TOTAL :			32 140,00 €	

EPF - VIABILITE HIVERNALE

1. Sel de déneigement

STA	RD	Nature des prestations	CP 2021	Commentaires
Tout le territoire	Divers	Achat de fondants routiers	200 000,00 €	
TOTAL :			200 000,00 €	

2. Entreprises pour circuits de viabilité hivernale

STA	RD	Nature des prestations	CP 2021	Commentaires
Tout le territoire	Divers	Paiement des termes fixes + des sorties aux titulaires des marchés "viabilité hivernale" + convention avec Ville Epinac	500 000,00 €	
TOTAL :			500 000,00 €	

3. Abonnements

STA	RD	Nature des prestations	CP 2021	Commentaires
Divers		Météo France	21 000,00 €	
Divers		SADVH	49 000,00 €	
TOTAL :			70 000,00 €	

EPF - DISPOSITIFS DE RETENUE

STA	RD	Nature des travaux	CP 2021	Commentaires
ALC	Divers	Entretien et remplacements des éléments de retenue suite à accident	37 000,00 €	
CHB	Divers		41 000,00 €	
CHL	Divers		28 000,00 €	
LHS	Divers		25 000,00 €	
MCS	Divers		29 000,00 €	
TOTAL :			160 000,00 €	

EPF - SIGNALISATION HORIZONTALE

STA	RD	Nature des travaux	CP 2021	Commentaires
ALC	Divers	Renouvellement des marquages existants	140 000,00 €	
CHB	Divers		157 000,00 €	
CHL	Divers		106 000,00 €	
LHS	Divers		93 000,00 €	
MCS	Divers		109 000,00 €	
TOTAL :			605 000,00 €	

EPF - SIGNALISATION VERTICALE DIRECTIONNELLE

Organismes		Nature des prestations	CP 2021	Commentaires
Divers	Divers	Remplacement de panneaux usés ou endommagés (suite accident)	35 000,00 €	
TOTAL :			35 000,00 €	

EPF - COMPTEURS ROUTIERS

Organismes		Nature des prestations	CP 2021	Commentaires
Divers	Divers	Réparation de compteurs routiers, paiement des consommations électriques	14 000,00 €	
TOTAL :			14 000,00 €	

EPF - VEHICULES CONNECTES

Organismes		Nature des prestations	CP 2021	Commentaires
Divers	Divers	Charges liées aux véhicules connectés	5 000,00 €	
TOTAL :			5 000,00 €	

EPF - PDASR

Organismes		Nature des prestations	CP 2021	Commentaires
Divers	Divers	Actions de communication liées à la sécurité routière	1 500,00 €	
TOTAL :			1 500,00 €	

EPF - SUBVENTION COMITE PREVENTION ROUTIERE

Organismes		Nature des prestations	CP 2021	Commentaires
Divers	Divers	Subvention Comité départemental prévention routière	7 000,00 €	
TOTAL :			7 000,00 €	

EPF - ARCEA

Organismes		Nature des prestations	CP 2021	Commentaires
Divers	Divers	Subvention annuelle	1 726,00 €	
TOTAL :			1 726,00 €	

EPF - ETUDES ET PRODEDURES + OPERATIONS FONCIERES

Organismes		Nature des prestations	CP 2021	Commentaires
Divers	Divers	Abonnements + droits d'hypothèque + convention d'occupation du domaine SNCF	11 820,00 €	
TOTAL :			11 820,00 €	

AE - BARRAGE DU PONT DU ROI

Organismes		Nature des prestations	CP 2021	Commentaires
Tintry	Divers		18 000,00 €	
TOTAL :			18 000,00 €	

Annexe 3 : Prévisionnel des travaux 2021 dans les collèges

Canton	Commune	Collège	Thématique de travaux	2021-Prévisionnel de travaux en €
AUTUN 1				1 006 635
	Autun			1 004 660
		La Châtaigneraie		1 004 660
			Sécurité	1 000 000
			Clos / Couvert	4 660
	Épinac			1 975
		Hubert Reeves		1 975
			Demi-pension	1 975
AUTUN 2				3 653
	Autun			3 653
		Le Vallon		3 653
			Travaux divers	3 653
BLANZY				15 600
	Montchanin			15 600
		Anne Frank		15 600
			Sécurité	15 600
CHAGNY				145 508
	Chagny			15 076
		Louise Michel		15 076
			Accessibilité	10 076
			Maitrise de l'énergie (MDE)	5 000
	Couches			432
		Louis Pergaud		432
			Accessibilité	432
	Changy			130 000
		Louise Michel		130 000
			Travaux divers	130 000
CHALON SUR SAONE 1				1 269 180
	Chalon-sur-Saône			1 269 180
		Jacques Prévert		1 123 180
			Demi-pension	87
			Travaux divers	12 016
			Maitrise de l'énergie (MDE)	1 099 500
			Sciences / Techno	11 577
		Jean Vilar		146 000
			Sport	146 000
CHALON SUR SAONE 2				1 800 000
	Chalon-sur-Saône			1 800 000
		Camille Chevalier		1 800 000
			Maitrise de l'énergie (MDE)	1 800 000
Chalon-sur-Saône				80 000
	Chalon-sur-Saône			80 000
		Camille Chevalier		80 000
			Travaux divers	30 000
			Clos / Couvert	50 000
CHAROLLES				67 553
	Charolles			2 232
		Guillaume des Autels		2 232
			Clos / Couvert	2 232
	Matour			1 000
		Saint Cyr		1 000
			Clos / Couvert	1 000
	Étang-sur-Aroux			64 321
		Claude Gabriel Bouthière		64 321
			Maitrise de l'énergie (MDE)	60 000
			Clos / Couvert	4 321

Annexe 3 : Prévisionnel des travaux 2021 dans les collèges

Canton	Commune	Collège	Thématique de travaux	2021-Prévisionnel de travaux en €
CHAUFFAILLES				954 380
	Chauffailles			100 000
		Jean Mermoz		100 000
			Travaux divers	100 000
	La Clayette			854 380
		Les Bruyères		854 380
			Travaux divers	150 000
			Sécurité	4 380
			Clos / Couvert	700 000
CLUNY				755 000
	Cluny			55 000
		Pierre Paul Prud'hon		55 000
			Accessibilité	55 000
	Saint-Gengoux-le-National			700 000
		En Fleurette		700 000
			Travaux divers	100 000
			Maitrise de l'énergie (MDE)	600 000
DIGOIN				97 149
	Digoin			92 248
		Roger Semet		92 248
			Travaux divers	6 100
			Extérieurs	86 148
	Bourbon-Lancy			4 901
		Ferdinand Sarrien		4 901
			Travaux divers	4 866
			Sport	35
GERGY				55 409
	Verdun-sur-le-Doubs			55 409
		Les 3 rivières		5 409
			Accessibilité	1 423
			Clos / Couvert	3 986
		Les trois rivières		50 000
			Construction / Extension	50 000
GIVRY				403 029
	Buxy			400 000
		En Varandaine		400 000
			Maitrise de l'énergie (MDE)	400 000
	Givry			3 029
		Le Petit Prétan		3 029
			Clos / Couvert	3 029
HURIGNY				277 186
	Lugny			277 186
		Victor Hugo		277 186
			Travaux divers	2 186
			Construction / Extension	125 000
			Sécurité	150 000
LA CHAPELLE DE GUINCHAY				274 000
	La Chapelle-de-Guinchay			274 000
		Condorcet		274 000
			Travaux divers	274 000
LE CREUSOT 1				1 190 000
	Le Creusot			1 190 000
		Centre		1 190 000
			Sport	1 190 000

Annexe 3 : Prévisionnel des travaux 2021 dans les collèges

Canton	Commune	Collège	Thématique de travaux	2021-Prévisionnel de travaux en €
LE CREUSOT 2				5 100
	Le Creusot			5 100
		Croix Menée		5 100
			Accessibilité	5 100
MACON 1				400 000
	Mâcon			400 000
		Schuman		400 000
			Demi-pension	400 000
MACON 2				741 539
	Mâcon			741 539
		Pasteur		740 000
			Maitrise de l'énergie (MDE)	740 000
		Saint Exupéry		1 539
			Clos / Couvert	1 539
MONTCEAU LES MINES				1 755 423
	Marcigny			160 000
		Jean Moulin		160 000
			Maitrise de l'énergie (MDE)	160 000
	Montceau-les-Mines			1 595 423
		Jean Moulin		1 445 423
			Demi-pension	1 445 000
			Accessibilité	423
		Saint Exupéry		150 000
			Travaux divers	150 000
OUROUX-SUR-SAONE				1 213 116
	Saint-Germain-du-Plain			1 210 000
		Les Chênes rouges		1 210 000
			Construction / Extension	1 210 000
	Saint-Martin-en-Bresse			3 116
		Olivier de la Marche		3 116
			Demi-pension	3 116
PARAY LE MONIAL				60 000
	Paray-le-Monial			60 000
		René Cassin		60 000
			Demi-pension	60 000
Pierre de Bresse				750 000
	Pierre-de-Bresse			750 000
		Pierre Vaux		750 000
			Maitrise de l'énergie (MDE)	750 000
Pierre-de-bresse				110 000
	Saint-Germain-du-Bois			110 000
		Le Bois des Dames		110 000
			Construction / Extension	110 000
SAINT REMY				1 733 255
	Saint-Rémy			1 733 255
		Louis Pasteur		1 733 255
			Demi-pension	13 255
			Maitrise de l'énergie (MDE)	1 720 000
SAINT-REMY				150 000
	Saint-Marcel			150 000
		Vivant Denon		150 000
			Construction / Extension	150 000

Annexe 3 : Prévisionnel des travaux 2021 dans les collèges

Canton	Commune	Collège	Thématique de travaux	2021-Prévisionnel de travaux en €
SAINT-VALLIER				2 301
	(vide)			2 295
		Tous collèges		2 295
			Sécurité	2 295
	Saint-Vallier			6
		Nicolas Copernic		6
			Travaux divers	6
TERRITOIRE DEPARTEMENTAL				1 567 519
	(vide)			1 567 519
		Tous collèges		1 567 519
			Demi-pension	688
			Travaux divers	1 336 777
			Maitrise de l'énergie (MDE)	160 000
			Sécurité	70 054
Le Creusot				150 000
	Le Creusot			150 000
		Croix Menée		150 000
			Travaux divers	150 000
Total général				17 032 535

Annexe 4 - Subventions prévues pour l'année 2021 par les conventions pluriannuelles

Convention	Période convention	Bénéficiaires	Objet	Montant (€)
pluriannuelle	2019-2021	Association "Le Grand Jeté !"	Soutien pour les actions conventionnées	30 000,00
		Association pour la protection civile de Saône et Loire	Soutenir le fonctionnement de l'association	8 000,00
		CCAS de Chalon	Renforcement de la territorialisation de l'action publique	80 000,00
		Ecomusée de la Bresse bourguignonne	Soutien pour les actions conventionnées	90 000,00
		Régie autonome personnalisée du Pôle arts de la rue de Chalon-sur-Saône	Soutien pour les actions conventionnées	27 000,00
	2019-2023	Conseil Départemental d'accès aux droits (CDAD)	Mise en œuvre de la politique d'aide à l'accès au droit	28 334,00
		2020-2022	Association Antipodes	Soutien pour les actions conventionnées
	Association L' Arc, Scène nationale Le Creusot		Soutien pour les actions conventionnées	65 000,00
	Association L'Arrosoir de Chalon sur Saône		Soutien pour les actions conventionnées	10 568,00
	Association Cinéressources 71 de Buffières		Soutien pour les actions conventionnées	2 500,00
	Association Ecole de musique Orchestre d'Harmonie "D'une Note à l'Autre"		Aide à la consolidation d'un poste de directeur pédagogique	2 266,00
	Association Ecole du spectateur		Soutien aux chœurs d'enfants	4 000,00
	Association Esox Lucius de Saint-Maurice-les-Châteauneuf		Soutien pour les actions conventionnées	10 000,00
	Association La Grange Rouge de La Chapelle-Naude		Soutien pour les actions conventionnées	11 400,00
	Association Le Crescent Jazz Club de Mâcon		Soutien pour les actions conventionnées	8 000,00
	Association Maîtrise de la Cathédrale d'Autun		Soutien aux chœurs d'enfants	4 000,00
	Association Maitrise chalonnaise Saint Charles		Soutien aux chœurs d'enfants	4 000,00
	Association les strapontins à Savigny sur grosne		Soutien pour les actions conventionnées	10 000,00
	Association Rencontres et animations rurales		Soutien pour les actions conventionnées	3 000,00
	Association Le Village du livre de Cuisery		Soutien pour les actions conventionnées	8 000,00

Annexe 4 - Subventions prévues pour l'année 2021 par les conventions pluriannuelles

Convention	Période convention	Bénéficiaires	Objet	Montant (€)
pluriannuelle	2020-2022	Commune d'Autun	Soutien pour les actions conventionnées	50 000,00
		Commune de Montceau les Mines	Soutien pour les actions conventionnées	50 000,00
		Commune de Chauffailles	Soutien pour les actions conventionnées	10 000,00
		Commune de Saint-Vallier	Soutien pour les actions conventionnées	19 000,00
		Communauté Communes Grand Autunois Morvan	Soutien pour les actions conventionnées	10 000,00
		Commune de Louhans	Soutien pour les actions conventionnées	10 000,00
		Commune de Cluny	Soutien pour les actions conventionnées	19 000,00
		Communauté d'Agglomération du Grand Chalons	Soutien pour les actions conventionnées	50 000,00
		Communauté Mâconnais-Beaujolais Agglomération	Soutien pour les actions conventionnées	50 000,00
		EPCC l'Espace des Arts Chalons sur Saône	Soutien pour les actions conventionnées	100 000,00
		Fédération des chasseurs : lutte contre les ragondins	Soutien pour la mise en œuvre d'un plan départemental de régulation des ragondins	5 000,00
		SCOP SARL Le Théâtre, Scène nationale de Mâcon	Soutien pour les actions conventionnées	65 000,00
		Total général		

Direction des finances

Réunion du 17 décembre 2020
N° 107

SUBVENTIONS SUR LISTE

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS SUR LISTE POUR L'ANNEE 2021

OBJET DE LA DEMANDE

• Rappel du cadre règlementaire

Les articles L2311-7 et L3312-7 du Code général des collectivités territoriales stipulent les principes suivants :
« L'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget. Toutefois, pour les subventions dont l'attribution n'est pas assortie de conditions d'octroi, le conseil municipal peut décider :

1° D'individualiser au budget les crédits par bénéficiaire ;

2° Ou d'établir, dans un état annexé au budget, une liste des bénéficiaires avec, pour chacun d'eux, l'objet et le montant de la subvention.

L'individualisation des crédits ou la liste établie conformément au 2° vaut décision d'attribution des subventions en cause. »

• Présentation de la demande

Au titre de l'exercice 2021, divers organismes ou associations ayant une activité d'intérêt général dans le Département de Saône-et-Loire sollicitent une subvention sans être affectée à la réalisation d'une action ou d'un projet spécifique. Ces subventions permettront de soutenir les bénéficiaires aidés à la réalisation de leur objet social.

L'ensemble de ces organismes ou bénéficiaires ainsi que les montants proposés sont retracés en annexe 1 du présent rapport.

Pour une simplification dans les démarches administratives, il est proposé d'autoriser le versement de ces subventions sans convention en une fois dans l'année de notification, tout en restant dans la limite réglementaire des 23 000 € (article L. 1611-4 du Code général des collectivités territoriales et article 1 du décret 2001-495 du 6 juin 2001).

ÉLÉMENTS FINANCIERS

Les crédits sont proposés au projet de budget primitif 2021 sur les programmes et les opérations concernés, les articles 6574 et 65737.

Je vous demande de bien vouloir attribuer les subventions présentées dans le tableau joint en annexe 1 du rapport pour un montant total de 317 206 € et de les verser sans convention en une fois dans l'année de notification.

Le Président,

Subventions sur liste - Exercice 2021

Commission	Bénéficiaires	Objet	Montant (€)
Solidarités	AIDES BOURGOGNE délégation de Saône et Loire	soutenir les actions de l'association	2 000,00
	ALMA 71 - Allo Maltraitance des Personnes Agées	soutenir les actions de l'association	3 500,00
	Association "Femmes solidaires"	soutenir les actions de l'association	350,00
	Association ALZHEIMER 71 et troubles assimilés	soutenir les actions de l'association	800,00
	Association Brut d'Expression	soutenir les actions de l'association	500,00
	Association culturelle langue des signes Ferdinand Berthier	soutenir les actions de l'association	3 000,00
	Association de défense des malades, invalides et handicapés (AMI)	soutenir les actions de l'association	1 000,00
	Association départementale des veuves civiles chefs de famille	soutenir les actions de l'association	2 000,00
	Association départementale du mouvement français pour le planning familial (MFPF)	soutenir les actions de l'association	5 500,00
	Association des assistantes maternelles et familles d'accueil de Saône et Loire	soutenir les actions de l'association	1 000,00
	Association des paralysés de France - Délégation de SAONE ET LOIRE	soutenir les actions de l'association	1 000,00
	Association Génération mouvement - Fédération de S&L	soutenir les actions de l'association	3 500,00
	Association Habitat et Humanisme	soutenir les actions de l'association	3 000,00
	Association Les Restaurants du Cœur	soutenir les actions de l'association	5 000,00

Subventions sur liste - Exercice 2021

Commission	Bénéficiaires	Objet	Montant (€)
Solidarités	Association Nationale des Visiteurs de Prison - Section de Saône et Loire (ANVP)	soutenir les actions de l'association	200,00
	Association Promotion Langue des Signes	soutenir les actions de l'association	3 000,00
	Association Valentin Haüy pour le bien des aveugles	soutenir les actions de l'association	350,00
	Banque alimentaire de Bourgogne pour la lutte contre la faim	soutenir les actions de l'association	4 000,00
	Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles de Saône et Loire (CIDFF)	soutenir les actions de l'association	3 500,00
	Centre interculturel Conseil Formation Médiation (CICFM)	soutenir les actions de l'association	200,00
	Confédération Nationale du Logement - Fédération de SAONE ET LOIRE (CNL)	soutenir les actions de l'association	5 700,00
	Confédération Syndicale des Familles Une Force pour Mieux Vivre	soutenir les actions de l'association	1 200,00
	Croix Rouge Française - Conseil départemental de SAONE-ET-LOIRE	soutenir les actions de l'association	9 300,00
	Fédération départementale de Saône et Loire - Famille de France	soutenir les actions de l'association	3 200,00
	Fédération départementale Familles rurales de Saône et Loire	soutenir les actions de l'association	560,00
	IREPS (Instance Régionale Education et Promotion de la Santé)	soutenir les actions de l'association	9 300,00
	Mouvement ADT Quart Monde	soutenir les actions de l'association	800,00

Subventions sur liste - Exercice 2021

Commission	Bénéficiaires	Objet	Montant (€)
Solidarités	Mutualité française de Bourgogne - Groupement d'intérêt économique Ingénierie maintien à domicile des personnes âgées (GIE IMPA)	soutenir les actions de l'association	5 000,00
	Secours catholique - Délégation de Saône et Loire à Chalon Sur Saône	soutenir les actions de l'association	1 500,00
	Secours Populaire Français - délégation de Saône et Loire	soutenir les actions de l'association	3 000,00
	Union Départementale de la Consommation, du Logement et du Cadre de Vie de SAONE ET LOIRE (CLCV)	soutenir les actions de l'association	1 200,00
	Union départementale des Associations Familiales de Saône et Loire (UDAF)	soutenir les actions de l'association	3 200,00
	Union des donneurs de sang bénévoles de SAONE-ET-LOIRE	soutenir les actions de l'association	1 500,00
	URIOPSS	soutenir les actions de l'association	4 000,00
Total Solidarités			92 860,00
Finances	Association Croix blanche	soutenir les actions de l'association	1 500,00
	Association Départementale de Saône-et-Loire des déportés, internés, résistants et patriotes : F.N.D.I.R.P.	soutenir les actions de l'association	300,00
	Association départementale des déportés, internés et familles : A.D.I.F.	soutenir les actions de l'association	300,00
	Association départementale des fils des morts pour la France	soutenir les actions de l'association	300,00
	Association des Maires de Saône-et-Loire	soutenir les actions de l'association	2 500,00

Subventions sur liste - Exercice 2021

Commission	Bénéficiaires	Objet	Montant (€)
Finances	Association et entraide des veuves et orphelins de guerre de Saône et Loire : AEVOG.	soutenir les actions de l'association	300,00
	Association nationale des Anciens Combattants de la résistance : ANACR	soutenir les actions de l'association	300,00
	Association Républicaine des Anciens Combattants (A.R.A.C.)	soutenir les actions de l'association	300,00
	Comité d'organisation du concours de la Résistance et de la Déportation de Saône et Loire	soutenir les actions de l'association	2 000,00
	Fédération départementale des associations d'anciens combattants et victimes de guerre de l'union fédérale	soutenir les actions de l'association	300,00
	Fédération nationale des anciens combattants d'Algérie : FNACA	soutenir les actions de l'association	1 500,00
	Le Souvenir français : délégation générale de Saône et Loire	soutenir les actions de l'association	300,00
	Union départementale des combattants volontaires de la résistance en Saône et Loire : UDCVR	soutenir les actions de l'association	300,00
	Union départementale des médaillés militaires	soutenir les actions de l'association	300,00
	Union des Maires des Communes Rurales de Saône-et-Loire	soutenir les actions de l'association	2 000,00
	Union nationale des Harkis en Saône-et-Loire	soutenir les actions de l'association	500,00
	Confédération française démocratique du travail (CFDT)	soutenir les actions de l'association	6 575,00

Subventions sur liste - Exercice 2021

Commission	Bénéficiaires	Objet	Montant (€)
Finances	Confédération française de l'encadrement - Confédération générale des cadres (CFE - CGC)	soutenir les actions de l'association	1 500,00
	Confédération générale des travailleurs (CGT)	soutenir les actions de l'association	6 975,00
	Confédération Force ouvrière (FO)	soutenir les actions de l'association	4 775,00
	Fédération syndicale unitaire (FSU)	soutenir les actions de l'association	1 000,00
	Union syndicale Solidaires 71	soutenir les actions de l'association	1 000,00
	Union nationale des syndicats autonomes (UNSA)	soutenir les actions de l'association	3 175,00
	Union fédérale des consommateurs - Que choisir 71	soutenir les actions de l'association	1 800,00
Total Finances			39 800,00
Education, numérique, jeunesse, sports culture et patrimoine	Académie du Morvan	soutenir les actions de l'association	550,00
	Amis du Centre d'art contemporain Frank Popper	soutenir les actions de l'association	15 000,00
	Association "l'Embobiné"	soutenir les actions de l'association	1 000,00
	Association "Les Amis de la Maison du blé et du pain"	soutenir les actions de l'association	3 000,00
	Association CinéMarey	soutenir les actions de l'association	800,00
	Association Cinémascotte	soutenir les actions de l'association	500,00
	Association Départementale des Parents d'élèves de l'Enseignement Public	soutenir les actions de l'association	500,00
	Association du Musée Paul Charnoz	soutenir les actions de l'association	1 380,00
	Association La Bobine	soutenir les actions de l'association	800,00

Subventions sur liste - Exercice 2021

Commission	Bénéficiaires	Objet	Montant (€)
Education, numérique, jeunesse, sports culture et patrimoine	Association La mémoire médiévale	soutenir les actions de l'association	4 000,00
	Association Le Musée de l'école en Chalonnais	soutenir les actions de l'association	3 000,00
	Association Les Campanettes	soutenir les actions de l'association	17 800,00
	Bureau d'accueil des tournages Bourgogne Franche-Comté	soutenir les actions de l'association	2 700,00
	CANOPE	soutenir les actions de l'association	21 400,00
	Centre d'études clunisiennes	soutenir les actions de l'association	1 600,00
	Centre d'études des patrimoines culturels du Charolais-Brionnais	soutenir les actions de l'association	1 600,00
	CIER Résonance Romane	soutenir les actions de l'association	1 000,00
	Culture et bibliothèque pour tous de Saône et Loire	soutenir les actions de l'association	1 000,00
	Fédération des conseils de parents d'élèves des écoles publiques de Saône et Loire - FCPE	soutenir les actions de l'association	1 000,00
	Fédération Rempart Bourgogne-Franche-Comté	soutenir les actions de l'association	2 100,00
	FETE (Femme Egalité Emploi)	soutenir les actions de l'association	1 500,00
	L'Association culturelle des grottes d'Azé	soutenir les actions de l'association	4 000,00
	Le Cercle généalogique de Saône et Loire	soutenir les actions de l'association	4 300,00
	Les Amis du Moulin de Lugny-lès-Charolles	soutenir les actions de l'association	3 000,00
	Les Amis du musée du machinisme agricole	soutenir les actions de l'association	750,00

Subventions sur liste - Exercice 2021

Commission	Bénéficiaires	Objet	Montant (€)
Education, numérique, jeunesse, sports culture et patrimoine	Lire à l'hôpital	soutenir les actions de l'association	1 000,00
	Livralire	soutenir les actions de l'association	1 000,00
	Union de Saône et Loire des délégués départementaux de l'Education Nationale	soutenir les actions de l'association	1 500,00
	Union départementale des maisons des Jeunes et de la culture (UDMJC)	soutenir les actions de l'association	4 000,00
Total Education, numérique, jeunesse, sports culture et patrimoine			101 780,00
Agriculture, aménagement du territoire et infrastructures, environnement et tourisme	Association des Lieutenants de Louveterie de Saône-et-Loire	soutenir les actions de l'association	15 000,00
	Agence d'urbanisme	soutenir les actions de l'association	20 000,00
	Association pour la Route Centre Europe Atlantique (ARCEA)	soutenir les actions de l'association	1 726,00
	Association Ornithologique et Mammalogique de S. & L.	soutenir les actions de l'association	700,00
	Comité départemental de la prévention routière de Saône et Loire	soutenir les actions de l'association	7 000,00
	Comité Départemental de Protection de la Nature	soutenir les actions de l'association	440,00
	Union départementale des offices de tourisme et syndicats d'initiative	soutenir les actions de l'association	20 000,00
	Association Les Climats du Vignoble de Bourgogne	soutenir les actions de l'association	5 000,00
	Association Vêtir	soutenir les actions de l'association	1 500,00
	Fédération des Comités Agricoles	soutenir les actions de l'association	4 000,00
	Fédération des syndicats d'élevage de chevaux de trait de Saône-et-Loire	soutenir les actions de l'association	1 400,00

Subventions sur liste - Exercice 2021

Commission	Bénéficiaires	Objet	Montant (€)
Agriculture, aménagement du territoire et infrastructures, environnement et tourisme	Groupement des SPA de Saône-et-Loire	soutenir les actions de l'association	1 400,00
	Association Les Amis des Bêtes à Autun	soutenir les actions de l'association	600,00
	SPA de Chagny	soutenir les actions de l'association	600,00
	SPA de la région Creusotine	soutenir les actions de l'association	600,00
	SPA de Gueugnon	soutenir les actions de l'association	600,00
	SPA de Mâcon	soutenir les actions de l'association	600,00
	SPA de la région Montcellienne	soutenir les actions de l'association	600,00
	SPA de la région Chalonnaise	soutenir les actions de l'association	1 000,00
	Total Agriculture, aménagement du territoire et infrastructures, environnement et tourisme		
Total général			317 206,00

Direction des finances

Réunion du 17 décembre 2020
N° 108

BUDGET DEPARTEMENTAL 2020

Recours au virement des dépenses imprévues d'investissement

OBJET DE LA DEMANDE

• Rappel du contexte

Conformément aux articles L3322-1, L2322-1 et L2322-2 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée délibérante peut porter au budget tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, un crédit pour les dépenses imprévues. Ce crédit est employé par l'ordonnateur pour faire face à des dépenses en vue desquelles les crédits ouverts sont inexistantes ou insuffisants. Il doit ensuite rendre compte à l'Assemblée délibérante de l'emploi de ce crédit.

• Présentation de la demande

La SAEM Marché au Cadran a fait face en 2020 à des difficultés financières, non seulement liées aux conséquences socioéconomiques de la crise sanitaire consécutive de la pandémie Covid19, mais aussi à une créance non honorée par un débiteur finalement condamné par le tribunal de commerce de Mâcon à payer cette dette, générant une perte exceptionnelle pour ses résultats.

Dans l'attente du recouvrement de cette créance et pour pallier sans délais aux conséquences majeures sur la trésorerie et l'exploitation de la SAEM Marché au Cadran, par le biais d'un prélèvement de 700 000 € sur l'enveloppe des dépenses imprévues votées sur l'exercice 2020 (annexe 1), le Département a pu apporter lors de son Assemblée départementale du 20 novembre 2020 une réponse exceptionnelle avec une avance consentie en apport en compte courant remboursable.

ÉLÉMENTS FINANCIERS

Le virement de crédit a été opéré en dépenses au sein de la section d'investissement dont le détail figure ci-dessous :

- Chapitre 020, article 020, dépenses imprévues : - 700 000 €
- Chapitre 26, article 266, autres formes de participation : + 700 000 €

Cette décision de virement de crédits a été transmise en Préfecture le 20 novembre 2020 et au comptable public du Département le 24 novembre 2020.

Je vous demande de bien vouloir prendre acte de cette décision de virement de crédits de 700 000 € sur la section d'investissement.

Le Président,

Dépenses imprévues : Décision n°2020-5

DECISION PORTANT VIREMENT DE CREDITS EN SECTION D'INVESTISSEMENT
Article 020 « Dépenses imprévues »

Le Président du Département de Saône-et-Loire,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment les articles L3322-1, L2322-1 et L2322-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental n°111 du 19 décembre 2019, relative au vote du budget primitif 2020 ;

Vu la délibération du Conseil départemental n°101 du 14 mai 2020, relative au vote de la Décision modificative n°1 2020 ;

Vu la délibération du Conseil départemental n°112 du 18 juin 2020, relative au vote de la Décision modificative n°2 2020 ;

Considérant les difficultés financières de la SAEM marché au cadran, dont le département est actionnaire, résultant d'une créance non honorée par un débiteur et finalement condamné par le tribunal de commerce de Mâcon à payer cette créance ;

Considérant la nécessité de consentir un apport en compte courant remboursable à la SAEM marché au cadran dans l'attente du recouvrement de cette créance et pour pallier sans délais les conséquences majeures sur la trésorerie et l'exploitation, cumulées aux difficultés d'exercice en période d'état d'urgence,

DECIDE

Article 1 : Un virement de crédit est opéré au sein de la section d'investissement dont le détail figure ci-dessous :

- Chapitre 020, article 020, dépenses imprévues : - 700 000 €
- Chapitre 26, article 266, autres formes de participation : + 700 000 €

Article 2 : La présente décision fera l'objet d'une information lors de la prochaine Assemblée délibérante et figurera au registre des délibérations de la Collectivité.

Article 3 : Le Président du Département est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée :

- au Comptable de la Collectivité ;
- à la Préfecture de Saône-et-Loire.

Fait à Mâcon, le

18/11/2020

Le Président,

Exécutoire de plein droit
Transmission en Préfecture le 20 NOV. 2020
Affiché / Publié / Notifié le 20 NOV. 2020

André ACCARY

Direction des ressources humaines et des relations sociales

Réunion du 17 décembre 2020
N° 110

ASSOCIATION SPORT ET LOISIRS 71 (ASEL)

Subvention de fonctionnement 2021

OBJET DE LA DEMANDE

• Rappel du dispositif

Le Département poursuit une politique d'action sociale volontariste en direction de ses agents. Il s'appuie pour cela sur :

- son propre règlement d'action sociale ;
- un partenariat avec le Comité national d'action sociale (CNAS) depuis 2006 ;
- un partenariat avec l'Association sports et loisirs 71 (ASEL 71), association du personnel du Département de Saône-et-Loire.

Cette dernière intervient pour les agents adhérents en parfaite complémentarité avec les deux premiers dispositifs cités.

L'ASEL 71 a pour but de :

- rendre accessibles des activités seul ou en famille ;
- offrir une pluralité et une diversité d'animations sportives, culturelles ou de découverte ;
- développer les relations et faciliter la rencontre entre collègues issus de différents horizons afin d'établir un lien social entre les agents ;
- proposer des partenariats mis en place avec divers acteurs locaux de loisirs.

L'association compte 261 adhérents au 20 novembre 2020 répartis sur l'ensemble des services de la Collectivité. Elle est organisée autour de 4 commissions pour assurer la gestion des différents types d'activités proposées :

- sports, voyages,
- culture,
- activités encadrées,
- partenariat avec l'Association des comités d'entreprise de Bourgogne (ACEB).

• Présentation de la demande

L'activité de l'ASEL 71 repose sur un budget de fonctionnement de 110 000 €, dont l'essentiel des ressources provient des adhésions à l'association et des cotisations des agents aux différentes activités.

Au titre de l'année 2021, l'ASEL 71 sollicite une subvention de fonctionnement de 29 700 €, identique à celle attribuée en 2020. Le projet de convention annexé au présent rapport précise les engagements de l'ASEL et les modalités de versement de la subvention

ÉLÉMENTS FINANCIERS

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2021 sur le programme « RH-Action sociale », l'opération « Association ASEL », l'article 6574.

Je vous demande de bien vouloir :

- attribuer une subvention de 29 700 € à l'ASEL 71 pour 2021 ;
- et de m'autoriser à signer la convention, jointe en annexe.

Le Président,



CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT ENTRE LE DÉPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE ET L'ASSOCIATION SPORT ET LOISIRS 71 (ASEL 71)

Année 2021

ENTRE

Le Département de Saône-et-Loire, sis Espace Duhesme, 18 rue de Flacé – 71026 MACON Cedex 9, représenté par son Président, M. André ACCARY, dûment habilité par délibération du Conseil départemental de Saône-et-Loire en date du

ET

L'Association sports et loisirs 71 (ASEL 71), sise Espace Duhesme, 18 rue de Flacé – 71026 MACON Cedex 9, représentée par son Président, M. Yann AUCANT, dûment habilité par délibération du Conseil d'administration en date du 6 avril 2017.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er} : Objet et durée de la convention

Dans le cadre de sa politique de culture et de loisirs, le Département de Saône-et-Loire soutient les initiatives de l'ASEL 71 conformément à son règlement d'attribution et de versement des subventions départementales.

L'association ASEL 71 ayant pour objet la mise en oeuvre et le développement d'actions culturelles, sportives et de loisirs en faveur du personnel, participe à l'action en matière de pratiques culturelles et sportives du Département.

La subvention versée dans les conditions définies dans la présente convention permet de concourir à la réalisation de son objet.

Cette convention est conclue pour l'année 2021. Sa durée de validité est limitée au 31 décembre de l'exercice budgétaire suivant celui au titre duquel elle est prévue, soit le 31 décembre 2022.

Article 2 : Montant et modalités de versement de la subvention

Au titre de l'année 2021, l'aide financière du Département de Saône-et-Loire s'élève à 29 700 €.

La subvention sera versée en deux fois :

- un premier acompte de 14 850 €, soit 50 %, à la demande de l'association au cours du premier semestre 2021,
- le solde de 14 850 € en septembre 2021.

Elle sera créditée au compte de l'association selon les procédures comptables et budgétaires en vigueur, après la signature de la présente convention. Les versements seront effectués sous réserve du respect par l'association des obligations mentionnées à l'article 3.

Article 3 : Engagements particuliers

3.1 Obligations comptables

L'association s'engage à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au règlement n° 99-01 du 16 février 1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

La présentation budgétaire retenue doit permettre d'individualiser les actions subventionnées.

Les documents comptables sont conservés pendant au moins 10 années consécutives à l'exécution de la présente convention.

Les comptes seront certifiés par le Président de l'association ou le Commissaire aux comptes, lorsque les seuils de versement des subventions publiques l'exigent conformément à l'article 13 de la loi n° 92-125 du 6 février 1992 et l'article 81 de la loi n° 93-122 du 29 janvier 1993. La certification doit être effectuée par un Commissaire aux comptes si la subvention est supérieure à 150 000 €.

3.2 Obligations d'informations

L'association s'engage à informer le Département de Saône-et-Loire de tous les évènements susceptibles de modifier sa situation économique, financière et juridique.

Elle lui communique les comptes annuels à savoir le bilan, le compte de résultats et l'annexe dans un délai de 2 mois après la clôture de l'exercice.

3.3 Obligations générales

L'association s'engage à mettre en oeuvre tous les moyens nécessaires et notamment la subvention à la réalisation de l'objectif ou des actions prévus pour lesquels elle sollicite un financement, ainsi qu'à la diffusion de l'information relative à l'aide départementale.

Article 4 : Contrôle

L'association s'engage à faciliter le contrôle, par le Département de Saône-et-Loire, de la réalisation des actions.

Des agents de la collectivité ou des personnes mandatées à cet effet par le Département de Saône-et-Loire peuvent, à tout moment dans un délai de deux ans après le virement de la totalité de la subvention, exercer un contrôle sur pièces et sur place.

L'association veillera à faire figurer sur les documents de promotion des actions cofinancées la participation du Département de Saône-et-Loire.

Article 5 : Résolution du contrat et exigibilité des sommes versées

En cas de non respect par l'association des engagements inscrits dans la présente convention ou si les renseignements ou documents fournis au Département de Saône-et-Loire s'avéraient faux ou inexacts compromettant ainsi la régularité des opérations, le Département de Saône-et-Loire, à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure, pourra résoudre de plein droit la présente convention.

Les sommes versées par le Département de Saône-et-loire sont alors exigibles par simple émission d'un titre de recettes.

Article 6 : Election de domicile – Attribution de juridiction

Pour l'exécution des présentes, les parties déclarent élire domicile au Département de Saône-et-Loire. Toutes contestations ou litiges pouvant survenir seront soumis à la juridiction compétente selon les règles applicables en la matière.

Article 7 : Résiliation du contrat

En cas de changement d'activité, de modification des statuts de l'association, le Département de Saône-et-Loire pourra résilier le contrat. Les sommes versées par lui qui n'auraient pas été utilisées pour remplir la mission deviennent alors exigibles par simple émission d'un titre de recettes.

Tout refus de communication de pièces sollicitées par le Département de Saône-et-Loire entraînera la suppression de la subvention et de son versement.

En cas de versement d'une subvention affectée, l'association se voit dans l'obligation de reverser dans l'année qui suit celle pour laquelle elles ont été accordées, les sommes dont elle n'aurait pas fait l'emploi, au vu des pièces justificatives de l'emploi de la subvention et à la demande expresse de la Collectivité par l'émission d'un titre de recettes.

Fait à Mâcon, le

Le Président de l'association,

Le Président du Conseil départemental

Yann AUCANT

André ACCARY

Direction des ressources humaines et des relations sociales

Réunion du 17 décembre 2020
N° 111

PERSONNEL DEPARTEMENTAL

Emplois permanents et mises à disposition

OBJET DE LA DEMANDE

• Rappel du cadre législatif

La gestion de l'effectif du Département appelle de façon récurrente des ajustements en prévision ou à l'occasion des recrutements. Il appartient en effet à la Collectivité d'adapter régulièrement le tableau de ses emplois par la suppression, la transformation ou la création de postes, en fonction des missions qu'elle exerce, des profils et compétences recherchés.

• Présentation de la demande

Il est proposé d'approuver les mises à disposition et les créations d'emploi permanent, énumérées ci-après.

- Renouvellement des mises à disposition auprès de l'ADIL71

La Commission permanente du Conseil départemental, lors de sa réunion du 13 octobre 2017 avait approuvé la mise à disposition à l'ADIL71 de trois agents départementaux, respectivement employés pour la direction et le pilotage de l'ADIL71, pour le pilotage et le déploiement du pôle animation partenariale et prospective et pour la pré-instruction des dossiers.

Il est proposé de renouveler dans la limite de trois ans la convention de mise à disposition auprès de l'ADIL71 de trois agents, dont deux agents de catégorie A et un agent de catégorie B (filère administrative), pour 100 % de leur temps (*cf. annexe*) et d'autoriser Monsieur le Président à les signer.

Ces actes déterminent les missions de ces agents, les obligations et les rôles respectifs du Département et de l'ADIL71 pour la gestion et la définition de leur condition de travail.

Le Département de Saône-et-Loire verse aux agents mis à disposition la rémunération correspondant à leur grade pour leurs parts indiciaire et indemnitaire, ainsi que pour tout élément accessoire selon les dispositions en vigueur pour ses agents. L'ADIL71 rembourse annuellement au Département le montant de la rémunération et des charges sociales acquittées, en contrepartie de l'emploi des personnels mis à sa disposition.

➤ **Création d'emplois permanents**

Pour soutenir le déploiement continu du Centre de santé départemental et faire face à une activité croissante, il convient de consolider les fondements de l'organisation administrative afin de conjuguer qualité de l'accueil des patients et conditions de travail des agents.

Pour répondre à ces enjeux, trois axes organisationnels ont été identifiés :

- internaliser l'accueil téléphonique d'environ 200 000 appels/an aujourd'hui confié pour partie à un prestataire externe,
- renforcer les fonctions administratives et d'accueil dans les 6 Centres de santé territoriaux,
- centraliser une partie des fonctions financières liées à la gestion de la régie.

Au vu de l'effectif actuel, il est proposé de renforcer les équipes présentes en proximité par 8,5 équivalents temps plein (ETP) supplémentaires et la gestion centralisée des régies par 1,5 ETP, soit de créer au total 10 postes relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs (filière administrative, catégorie C), pour exercer respectivement des fonctions de secrétariat médical et de gestion administrative et comptable.

ELEMENTS FINANCIERS

Les crédits relatifs aux créations proposées sont inscrits au budget départemental et au budget annexe « Centre de santé départemental » sur le programme « Rémunération ». Ceux nécessaires à la mise à disposition d'agents départementaux sont inscrits au budget du Département sur les programmes « Rémunérations », « Action sociale », « Parcours professionnels » et donnent lieu à remboursement par l'organisme d'accueil.

Je vous demande de bien vouloir :

- approuver la convention type de mise à disposition proposée en annexe et m'autoriser à la signer, ainsi que tout acte en résultant ;
- approuver les créations d'emplois permanents détaillées au présent rapport.

Le Président,

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION

DE

Entre

Le Département de Saône-et-Loire, sis 18 rue de Flacé - 71026 Mâcon cedex 9, représenté par son Président, Monsieur André ACCARY,

Et

L'Association départementale d'information sur le logement (ADIL) de Saône-et-Loire, domiciliée 94 rue de Lyon - 71000 Mâcon, SIRET 319 681 391 000 29, dénommée ci-dessous «l'Association», représentée par sa Présidente, Madame Marie-Christine BIGNON,

Et

M _____ demeurant à _____ ,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, notamment en ses articles 61 à 63 ;

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 modifié relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

Vu la convention de gestion établie entre le Département de Saône et Loire et l'ADIL de Saône-et-Loire ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du _____

Vu la décision du Conseil d'administration de l'ADIL de Saône-et-Loire en date du 14 septembre 2017 ;

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet et durée de la mise à disposition

À compter du _____, le Département de Saône-et-Loire met M / Mme «Grade», à disposition l'Association, pour une durée d'un an, renouvelée tacitement pour la même durée dans la limite de 3 ans, afin d'exercer les fonctions de _____

Article 2 : Conditions d'emploi

Le travail de M / Mme _____ est organisé sous l'autorité de la Présidente de l'Association, dans les conditions de durée hebdomadaire de travail et le respect des droits à congé en vigueur au Département de Saône-et-Loire pour les agents de fonction et de grade équivalents.

+++++
Toute demande de modification de la quotité de travail de M / Mme est adressée au
Département sous couvert de l'Association.

M / Mme reste notamment soumis(e) aux règles de cumul d'activité et
de déontologie.

Les décisions relatives aux congés annuels, jours d'aménagement et réduction du temps de travail de
M / Mme , relèvent de l'Association.

Les décisions relatives à tout autre congé, à l'accident du travail et à la maladie professionnelle, à la
situation administrative (dont avancement, autorisation de travail à temps partiel, discipline) et à la
formation de M / Mme , relèvent du Département dans les conditions prévues à
l'article 6 du Décret n° 2008-580 susvisé, après avis l'Association.

Les frais engagés par le Département en cas d'accident du travail imputable au service dont serait
victime M / Mme à l'occasion de sa mise à disposition donnent lieu à remboursement par
l'Association selon la périodicité prévue à l'article 3 de la présente convention.

Les droits et prestations ouverts aux agents du Département de Saône-et-Loire au titre de la protection
sociale et de l'action sociale sont également proposés à M/ Mme
Les formations dispensées par le Centre national de la fonction publique territoriale auxquelles peuvent
accéder les agents du Département sont ouvertes à M / Mme , après avis de
l'Association. Toute autre demande de formation fait l'objet d'un accord préalable des parties et
l'Association supporte les dépenses afférentes, selon la périodicité prévue à l'article 3 de la présente
convention.

Article 3 : Rémunération

Le Département verse à M / Mme la rémunération correspondant à son grade d'origine,
pour ses parts indiciaire et indemnitaire ainsi que pour tout élément accessoire, selon les dispositions
en vigueur pour ses agents.

L'Association peut verser un complément de rémunération à M / Mme , pour la même
activité.

L'Association rembourse annuellement au Département le montant de la rémunération et des charges
sociales acquittées en contrepartie de l'emploi de M / Mme .

Article 4 : Contrôle et évaluation de l'activité

M / Mme reçoit ses instructions de l'Association et bénéficie d'un entretien
professionnel annuel.

Cet entretien donne lieu à un compte rendu établi sur la base des documents-type en vigueur au
Département de Saône-et-Loire, remis à M / Mme et au Département.

En cas de faute disciplinaire, le Département est saisi par l'Association.

Article 5 : Fin de la mise à disposition

La mise à disposition de M / Mme prend fin :

- soit au terme prévu à l'article 1 de la présente convention,
- soit à la demande de l'intéressé(e) du Département ou de l'Association avant le terme fixé à
l'article 1 de la présente convention, sous réserve d'un préavis de 3 mois,
- soit sans préavis, en cas de faute disciplinaire, après accord du Département et de
l'Association.

+++++

Si à la fin de sa mise à disposition M / Mme ne peut être affecté(e) dans les fonctions que l'agent exerçait avant sa mise à disposition, l'agent sera affecté(e) dans l'un des emplois que son grade lui donne vocation à occuper.

Fait à ,
Le

Fait à ,
Le

Fait à ,
Le

Le Président du
Département de Saône-et-Loire,

La Présidente de l'Association, M / Mme

- Destinataires :
- Département de Saône-et-Loire
 - (Agent)
 - L'ADIL 71
 - Contrôle de légalité (annexe à l'arrêté de mise à disposition)

+++++

Direction des ressources humaines et des relations sociales

Réunion du 17 décembre 2020
N° 112

REGIME INDEMNITAIRE

Généralisation du Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) à tous les cadres d'emplois

OBJET DE LA DEMANDE

• Rappel du dispositif

Le régime indemnitaire consiste en un complément au traitement indiciaire servi à l'agent, à distinguer d'autres éléments de rémunération que sont le supplément familial de traitement, la nouvelle bonification indiciaire ou les diverses participations de l'employeur au titre de sa politique sociale, répondant pour chacun d'entre eux à un régime particulier.

L'article 1^{er} du décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale prévoit que le régime indemnitaire fixé par les assemblées délibérantes des collectivités ne doit pas être plus favorable que celui dont bénéficient les fonctionnaires de l'Etat exerçant des fonctions équivalentes. Outre ce principe de parité, le même texte précise en son article 2 que si l'assemblée délibérante fixe, dans la limite prévue à l'article précédent, la nature, les conditions d'attribution et le taux moyen des indemnités versées aux agents de la collectivité, l'Autorité investie du pouvoir de nomination détermine, dans cette limite, le taux individuel applicable à chaque fonctionnaire.

L'application au Département début 2018 du Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), institué dans la Fonction publique d'État par le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 modifié, a permis simultanément de redonner du sens au régime indemnitaire départemental, de reconquérir une souplesse perdue ou peu opérante dans l'échelle des rémunérations, de valoriser l'exercice des fonctions et l'expérience acquise, de préserver l'attractivité des emplois de la collectivité et de bâtir un système plus cohérent pour les agents, quelle que soit leur filière d'appartenance, à partir d'un régime unique.

A compter de janvier 2020, le Département a procédé à une augmentation des montants afin d'améliorer les conditions de rémunération des plus bas salaires de la collectivité, de réduire les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes liés aux écarts entre filières et à l'absence de mixité de certaines filières, de diminuer les écarts entre certaines filières ne se justifiant plus et de faciliter le recrutement et l'attractivité.

Cependant, le RIFSEEP n'avait pu être déployé dans toutes les filières et/ou tous les grades en raison de l'absence de parution des textes appelés à étendre ce régime aux corps de référence de l'Etat. Le décret n° 2020-182 du 27 février 2020 a modifié provisoirement les équivalences entre la Fonction publique de l'Etat et la Fonction publique territoriale pour la définition des régimes indemnitaires servis aux agents territoriaux, permettant ainsi d'appliquer le RIFSEEP à l'ensemble des cadres d'emplois, à l'exception des filières police

municipale et incendie et secours, ainsi que ceux des assistants et professeurs d'enseignement artistique. Ces cadres d'emplois ne figurent pas actuellement dans l'effectif du Département.

En parallèle, dans une logique de simplification tout en respectant les principes de versement du RIFSEEP dont l'objectif consiste à valoriser l'exercice des fonctions et non plus l'appartenance à un grade, les documents de référence pour le Département sont présentés par cadre d'emplois. Par ailleurs et à la différence des mesures successivement proposées pour 2018 et 2020, le projet intègre des cadres d'emplois non représentés aujourd'hui dans la Collectivité, afin d'en prévoir l'hypothèse et permettre sans obstacle réglementaire les transitions qu'impliqueraient le cas échéant un acte individuel de gestion.

• Présentation de la demande

✓ La généralisation du RIFSEEP à tous les cadres d'emplois

Pour la mise en œuvre du principe de parité en matière indemnitaire fixé à l'article n° 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 établit les conditions d'équivalence avec la Fonction publique de l'Etat des différents cadres d'emplois de la Fonction publique territoriale.

Le décret n° 2020-182 du 27 février 2020 actualise ce tableau afin de le rendre cohérent avec les évolutions du cadre statutaire et indemnitaire intervenues depuis sa dernière mise à jour. Son annexe 1 rappelle les corps de l'Etat auxquels devront se référer les cadres d'emplois territoriaux lorsque les textes annoncés pour les fonctionnaires d'Etat seront publiés. Dans l'intervalle, son annexe 2 détaille les « corps provisoires » tenant lieu d'équivalence pour chaque cadre d'emplois. Ainsi, pour les ingénieurs territoriaux, le corps équivalent pour l'Etat est, provisoirement, celui des ingénieurs des services techniques du Ministère de l'Intérieur (et non du Ministère du Développement durable). Pour les techniciens, le corps de référence temporaire est celui des contrôleurs des services techniques du Ministère de l'Intérieur (et non celui des travaux publics de l'Etat).

Seuls quelques cadres emplois territoriaux relevant des filières « police municipale » et « incendie et secours », ainsi que ceux des professeurs et assistants d'enseignement artistique restent à ce jour exclus du RIFSEEP. Ces cadres d'emplois ne figurant pas dans l'effectif du Département, le RIFSEEP peut désormais être généralisé à tous les agents de la collectivité.

L'équivalence provisoire autorisée par le décret n° 2020-182 concerne les cadres d'emplois suivants :

- Ingénieurs,
- Techniciens
- Techniciens paramédicaux (filiale médico-sociale)
- Techniciens paramédicaux (filiale médico-technique)
- Infirmiers en soins généraux
- Conseillers des activités physiques et sportives
- Cadres de santé infirmiers
- Cadres de santé paramédicaux
- Puéricultrices cadre de santé
- Psychologues
- Sages-femmes
- Puéricultrices
- Infirmiers
- Auxiliaires de puériculture
- Auxiliaires de soins
- Directeurs d'établissement artistique
- Moniteurs-éducateurs
- Educateurs de jeunes enfants

Outre les agents relevant de ces cadres d'emplois nouvellement concernés à l'échelle nationale, il est proposé de rendre éligibles au RIFSEEP d'autres cadres d'emplois, afin de couvrir désormais l'ensemble des filières et veiller à la cohérence du régime servi par la collectivité :

- Agents sociaux
- Adjoints d'animation
- Opérateurs des activités physiques et sportives

Pour mémoire, si les textes autorisaient déjà le versement du RIFSEEP à ces cadres d'emplois, ceux-ci n'avaient pas été intégrés à la délibération locale en l'absence d'agent concerné dans l'effectif du Département au moment où elle a été préparée. Des agents sociaux ont toutefois été recrutés dans l'intervalle, pour lesquels il importe de prévoir l'appartenance à un régime indemnitaire unifié. Les deux autres cadres d'emplois ne sont pas rencontrés dans l'effectif mais leur mention permet de couvrir l'intégralité de la filière à laquelle ils appartiennent.

De même, la présentation par cadre d'emplois permet d'anticiper l'évolution des situations individuelles, par exemple entraînées par un recrutement, une promotion ou un reclassement, tout en respectant les principes de versement du RIFSEEP valorisant l'exercice d'une fonction et non plus la détention d'un grade.

✓ **La détermination du montant d'IFSE pour les nouveaux cadres d'emplois éligibles**

L'IFSE valorise l'exercice des fonctions, à partir d'une formalisation des critères professionnels. L'une des innovations du RIFSEEP consiste de surcroît à prendre en compte l'expérience dans la part liée à la fonction (IFSE), où elle doit s'entendre comme la connaissance tirée de la pratique et du temps passé dans l'emploi considéré. Cette expérience est à distinguer tant de l'ancienneté, matérialisée par l'avancement d'échelon, que de l'engagement ou de la manière de servir, rétribuée par l'intermédiaire du Complément indemnitaire annuel (CIA). Il importe également de différencier l'expérience professionnelle de la qualification nécessaire à l'exercice des fonctions, critère lié à la technicité de la part fonction. L'expérience professionnelle est ainsi individuelle, propre à l'agent et non à une fonction.

Chaque emploi et, par conséquent, chaque agent l'occupant et relevant d'un cadre d'emplois déterminé, appartient à l'un des groupes de fonctions au vu des critères professionnels définis par délibération du 21 décembre 2017.

La détermination du montant d'IFSE servi aux nouveaux cadres d'emplois éligibles a procédé d'un souci d'harmonisation entre les différentes filières, selon la fonction exercée, tout en respectant les limites fixées par les textes. Il est ainsi proposé d'aligner le montant prévu pour les cadres de santé sur celui en vigueur pour les cadres d'emplois de la filière médico-sociale déjà éligibles lorsqu'ils s'appliquent à des emplois relevant d'un même groupe de fonctions. Par ailleurs, les montants soumis par anticipation au dialogue social lors de la mise en œuvre initiale du RIFSEEP, notamment dans la filière technique et dans la filière médico-sociale, doivent désormais trouver leur traduction concrète.

Le présent rapport comporte en annexe le montant prévu par groupe de fonctions et pour l'intégralité des cadres d'emplois et grades susceptibles d'être répertoriés dans l'effectif départemental pour permettre une plus grande réactivité dans le cadre d'un recrutement ou d'une situation future, même hypothétique à ce jour. Pour mémoire, la valeur clé de l'IFSE ainsi déterminée par le groupe de fonctions, le cadre d'emploi et la quotité de travail de l'agent, est assortie d'un coefficient de modulation individuelle.

Comme en 2018, la mise en œuvre du RIFSEEP s'accompagne de la garantie pour chaque agent du maintien du régime indemnitaire antérieurement servi par la Collectivité. Le cas échéant, l'IFSE emporte la conservation à titre personnel du montant indemnitaire mensuel perçu par l'agent jusqu'à la date du prochain changement de groupe de fonctions dont il relèverait, sans préjudice du réexamen au vue de l'expérience acquise.

Sont exclus de la détermination de ce montant :

- la garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) ainsi que les indemnités compensatrices ou différentielles destinées à compléter le traitement indiciaire ;
- les compléments de rémunération mentionnés à l'article 20 de la loi du 13 juillet 1983 (indemnité de

- résidence et supplément familial de traitement) ;
- les remboursements de frais ainsi que les indemnités d'enseignement ou de jury ;
- les primes et indemnités liées à l'organisation et au dépassement du cycle de travail, cumulables avec l'IFSE ;
- les versements exceptionnels liés à la manière de servir (reliquats de fin d'année ou bonus).

✓ **La détermination du montant de CIA des nouveaux cadres d'emplois éligibles**

Le CIA constitue, comme sa dénomination l'indique, un complément de l'IFSE. Il est dépourvu de caractère obligatoire. Dans la Fonction publique d'Etat, la circulaire ministérielle préconise des proportions maximales du CIA par rapport au montant global du RIFSEEP, afin qu'il n'en représente pas une part disproportionnée. La Collectivité souhaite réserver au CIA une part modérée dans le montant global de ce régime indemnitaire.

Le versement sera, le cas échéant, annuel, versé en une seule fois et non automatiquement reconductible.

Les critères d'attribution sont les suivants :

- collectif d'agents,
- selon les besoins identifiés annuellement et les capacités financières de la Collectivité,
- à l'issue du dialogue social avec les représentants du personnel.

Pour les nouveaux cadres d'emplois relevant du RIFSEEP, la détermination des montants de CIA est proposée en totale analogie avec celles des cadres d'emplois antérieurement éligibles.

✓ **Dispositions diverses**

Les principes définis par la délibération de l'Assemblée départementale du 22 décembre 2017 relative à la mise en œuvre du RIFSEEP s'appliquent de la même façon à tous les cadres d'emplois éligibles.

Afin de prévenir toute application inéquitable et d'aligner les règles de gestion quelle que soit la situation statutaire de l'agent, il est proposé que la mise en œuvre du RIFSEEP soit étendue, sans condition d'ancienneté, aux agents stagiaires et aux agents contractuels de droit public sur emploi permanent ou non permanent, comme aux collaborateurs de cabinet. En revanche, le RIFSEEP ne sera pas applicable aux agents contractuels de droit privé, aux agents des groupes d'élus, ni aux vacataires.

Dans la mesure où il appartient à l'assemblée délibérante de fixer les modalités de maintien du régime indemnitaire durant certaines situations de congé, il est proposé que celui-ci soit, à l'équivalent du régime actuel, ajusté dans les mêmes proportions que le traitement indiciaire brut en cas de temps partiel, de temps non complet, d'absence prolongée pour raison de santé. Le projet de délibération fait mention de ce point car à défaut d'indication, le versement du régime indemnitaire serait suspendu en cas d'indisponibilité physique de l'agent selon une stricte application de l'article premier du décret n° 2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents de l'Etat et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés. Il est proposé de ne pas modifier le système actuel qui consiste à corréliser l'évolution du régime indemnitaire au traitement de base selon la réglementation en vigueur en cas d'absence pour raison de santé.

L'attribution de l'IFSE étant généralisée à tous les cadres d'emplois de la Collectivité, il est donc proposé d'abroger les primes ou indemnités non cumulables suivantes :

- l'indemnité d'administration et de technicité,
- l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires,
- l'indemnité d'exercice des missions de préfecture,
- l'indemnité spéciale de sujétion,
- l'indemnité différentielle d'assistant médico-technique,
- la prime de service et de rendement,
- la prime de service et de rendement technique et son complément,
- l'indemnité spécifique de service,

- l'indemnité de fonction et de résultats,
- l'indemnité d'administrateur,
- la prime de responsabilité des emplois administratifs de direction,
- la prime de fonction des personnels affectés au traitement de l'information,
- les indemnités pour travaux dangereux, insalubres, incommodes ou salissants.

Le versement de l'IFSE se traduira pour les agents nouvellement éligibles par la disparition de la ou des lignes correspondantes sur leur bulletin de paie et par l'apparition d'une ligne en substitution, dont le montant sera égal ou supérieur à la somme des précédentes. Sa périodicité reste mensuelle.

Enfin, le montant de l'IFSE fait l'objet d'un réexamen :

- en cas de changement de fonctions ;
- au moins tous les quatre ans en l'absence de changement de fonctions et au vu de l'expérience acquise par l'agent ;
- en cas de changement de grade ou à la suite d'une promotion.

L'ensemble de ces dispositions a fait l'objet d'une concertation approfondie avec les représentants du personnel, tout au long de l'automne 2020.

ÉLÉMENTS FINANCIERS

Les crédits sont inscrits au budget du Département sur le programme « Ressources humaines », pour l'ensemble des opérations et articles concernés.

Je vous demande de bien vouloir approuver l'intégration au RIFSEEP des cadres d'emplois nouvellement éligibles prévue au 1^{er} janvier 2021.

Le Président,

Montant annuel brut d'IFSE (coefficient 1, quotité 100%)

Catégorie	Filière	Grade	Groupe 1	Groupe A2+	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4
A	Administrative	Administrateur général	32 500	25 000	23 000	22 500	21 275
A	Administrative	Administrateur Hors Classe	32 500	25 000	23 000	22 500	21 275
A	Administrative	Administrateur	26 000	23 000	21 500	21 300	21 275
A	Administrative	Cadre d'emplois des administrateurs - Autres grades	26 000	23 000	21 500	21 300	21 275
A	Administrative	Attaché hors classe	14 000	9 000	7 500	5 500	5 240
A	Administrative	Directeur	14 000	9 000	7 500	5 500	5 240
A	Administrative	Attaché principal	14 000	9 000	7 500	5 500	5 240
A	Administrative	Attaché	14 000	9 000	6 000	5 200	4 200
A	Administrative	Cadre d'emplois des attachés - Autres grades	14 000	9 000	6 000	5 200	4 200
B	Administrative	Rédacteur principal 1ère cl	4 400		3 900	3 700	
B	Administrative	Rédacteur principal 2ème cl	4 400		3 900	3 700	
B	Administrative	Rédacteur	4 400		3 900	3 700	
B	Administrative	Cadre d'emplois des rédacteurs - Autres grades	4 400		3 900	3 700	
C	Administrative	Adjoint adm principal 1ère cl	3 400		2 400		
C	Administrative	Adjoint adm principal 2ème cl	3 400		2 400		
C	Administrative	Adjoint administratif	3 400		2 400		
C	Administrative	Cadre d'emplois des adjoints administratifs - Autres grades	3 400		2 400		
<hr/>							
A	Technique	Ingénieur général	33 400	24 000	23 000	22 000	21 500
A	Technique	Ingénieur en chef classe exceptionnelle	33 400	24 000	23 000	22 000	21 500
A	Technique	Ingénieur en chef hors classe	30 600	24 000	23 000	22 000	21 500
A	Technique	Ingénieur en chef	30 600	24 000	23 000	22 000	21 500
A	Technique	Cadre d'emplois des ingénieurs en chef - Autres grades	30 600	24 000	23 000	22 000	21 500
A	Technique	Ingénieur hors classe	26 000	23 000	21 500	21 300	21 275
A	Technique	Ingénieur principal	26 000	23 000	21 500	21 300	21 275
A	Technique	Ingénieur	26 000	23 000	13 800	13 700	13 650
A	Technique	Cadre d'emplois des ingénieurs - Autres grades	26 000	23 000	13 800	13 700	13 650
B	Technique	Technicien principal 1ère cla	8 700		8 000	7 915	
B	Technique	Technicien principal 2ème cla	8 200		7 500	7 125	
B	Technique	Technicien territorial	6 900		5 800	5 380	
B	Technique	Cadre d'emplois des Techniciens - Autres grades	6 900		5 800	5 380	
C	Technique	Agent de maîtrise principal	5 000		4 000		
C	Technique	Agent de Maîtrise	4 900		4 000		
C	Technique	Cadre d'emplois des agents de maîtrise - Autres grades	4 900		4 000		
C	Technique	Adjoint technique princ 1è cl	4 200		3 800		
C	Technique	Adjoint technique princ 2è cl	4 200		3 800		
C	Technique	Adjoint technique	3 400		2 400		
C	Technique	Cadre d'emplois des adjoints techniques - Autres grades	3 400		2 400		
C	Technique	Adjoint techniq princ 1è cl EE	4 200		3 800		
C	Technique	Adjoint techniq princ 2è cl EE	4 200		3 800		
C	Technique	Adjoint technique ets ens	3 400		2 400		
C	Technique	Cadre d'emplois des adjoints techniques des EE - Autres grades	3 400		2 400		
<hr/>							
A	Sportive	Conseiller principal des APS	10 500	9 000	7 500	5 200	4 200
A	Sportive	Conseiller des APS	10 500	9 000	7 500	5 200	4 200
A	Sportive	Cadre d'emplois des conseillers des APS - Autres grades	10 500	9 000	7 500	5 200	4 200
B	Sportive	Educateur des APS principal 1ère classe	4 400		3 900	3 700	
B	Sportive	Educateur des APS principal 2ème classe	4 400		3 900	3 700	
B	Sportive	Educateur des APS	4 400		3 900	3 700	
B	Sportive	Cadre d'emplois des éducateurs des APS - Autres grades	4 400		3 900	3 700	
C	Sportive	Opérateur principal	3 400		2 400		
C	Sportive	Opérateur qualifié	3 400		2 400		
C	Sportive	Opérateur	3 400		2 400		
C	Sportive	Cadre d'emplois des opérateurs des APS - Autres grades	3 400		2 400		
<hr/>							
A	Culturelle	Conservateur du patrimoine en chef	10 500	9 000	7 500	5 200	4 200
A	Culturelle	Conservateur du patrimoine	10 500	9 000	7 500	5 200	4 200
A	Culturelle	Cadre d'emplois des conservateurs du patrimoine - Autres grades	10 500	9 000	7 500	5 200	4 200
A	Culturelle	Conservateur de bibliothèque en chef	10 500	9 000	7 500	5 200	4 200
A	Culturelle	Conservateur de bibliothèque	10 500	9 000	7 500	5 200	4 200
A	Culturelle	Cadre d'emplois des conservateurs des bibliothèques - Autres grades	10 500	9 000	7 500	5 200	4 200
A	Culturelle	Attaché principal conserv pat	10 500	9 000	6 000	5 200	4 200
A	Culturelle	Attaché Conservat. Patrimoine	10 500	9 000	6 000	5 200	4 200
A	Culturelle	Cadre d'emplois des attaché de conservation du patrimoine - Autres grades	10 500	9 000	6 000	5 200	4 200
A	Culturelle	Bibliothécaire principal	10 500	9 000	6 000	5 200	4 200
A	Culturelle	Bibliothécaire Territorial	10 500	9 000	6 000	5 200	4 200
A	Culturelle	Cadre d'emplois des bibliothécaires - Autres grades	10 500	9 000	6 000	5 200	4 200
A	Culturelle	Directeur d'établissement artistique de 2ème catégorie	10 500	9 000	7 500	5 200	4 200
A	Culturelle	Directeur d'établissement artistique de 1ère catégorie	10 500	9 000	7 500	5 200	4 200
A	Culturelle	Cadre d'emplois des directeurs des établissements artistiques- Autres grades	10 500	9 000	7 500	5 200	4 200
B	Culturelle	Assist. Conservat. princ.1ère	4 400		3 900	3 700	
B	Culturelle	Assist. Conservat princ.2ème	4 400		3 900	3 700	
B	Culturelle	Assistant de Conservation	4 400		3 900	3 700	
B	Culturelle	Cadre d'emplois des assistants de conservation - Autres grades	4 400		3 900	3 700	
C	Culturelle	Adjoint pat principal 1ère cl	3 400		2 400		
C	Culturelle	Adjoint pat principal 2ème cl	3 400		2 400		
C	Culturelle	Adjoint du patrimoine	3 400		2 400		
C	Culturelle	Cadre d'emplois des adjoints du patrimoine - Autres grades	3 400		2 400		
<hr/>							
A	Sociale	Conseiller socio éducatif hors classe	10 500	8 500	7 500	5 500	5 240
A	Sociale	Conseiller socio-éducatif supérieur	10 500	8 500	7 500	5 500	5 240
A	Sociale	Conseiller socio-éducatif	10 500	8 500	6 000	5 200	4 200
A	Sociale	Cadre d'emplois des conseillers socio-éducatifs - Autres grades	10 500	8 500	6 000	5 200	4 200

Montant annuel brut d'IFSE (coefficient 1, quotité 100%)

Catégorie	Filière	Grade	Groupe 1	Groupe A2+	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4
A	Sociale	Assistant socio-éd cl except	10 500	7 500	6 000	5 200	4 200
A	Sociale	Assistant socio-éduc 1ère cl	10 500	7 500	6 000	5 200	4 200
A	Sociale	Assistant socio-éduc 2ème cl	10 500	7 500	6 000	5 200	4 200
A	Sociale	Assistant socio-éducatif	10 500	7 500	6 000	5 200	4 200
A	Sociale	Cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs - Autres grades	10 500	7 500	6 000	5 200	4 200
A	Sociale	Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	10 500	7 500	6 000	5 200	4 200
A	Sociale	Educateur de jeunes enfants de 1ère classe	10 500	7 500	6 000	5 200	4 200
A	Sociale	Educateur de jeunes enfants de 2ème classe	10 500	7 500	6 000	5 200	4 200
A	Sociale	Educateur principal jeunes enfants	10 500	7 500	6 000	5 200	4 200
A	Sociale	Educateur de jeunes enfants	10 500	7 500	6 000	5 200	4 200
A	Sociale	Cadre d'emplois des éducateurs de jeunes enfants- Autres grades	10 500	7 500	6 000	5 200	4 200
B	Sociale	Moniteur éducateur principal	4 400		3 900	3 700	
B	Sociale	Moniteur éducateur	4 400		3 900	3 700	
B	Sociale	Cadre d'emplois des moniteurs éducateurs - Autres grades	4 400		3 900	3 700	
C	Sociale	Agent social principal de 1ère classe	3 400		2 400		
C	Sociale	Agent social principal de 2ème classe	3 400		2 400		
C	Sociale	Agent social	3 400		2 400		
C	Sociale	Cadres d'emplois des agents sociaux - Autres grades	3 400		2 400		
A	Médico sociale	Médecin Hors classe	23 000	21 000	19 000	15 000	12 000
A	Médico sociale	Médecin de 1ère classe	23 000	21 000	19 000	15 000	12 000
A	Médico sociale	Médecin de 2ème classe	23 000	21 000	19 000	15 000	12 000
A	Médico sociale	Cadre d'emplois des médecins - Autres grades	23 000	21 000	19 000	15 000	12 000
A	Médico sociale	Psychologue classe normale	10 500	9 000	6 000	5 200	4 200
A	Médico sociale	Psychologue Hors classe	10 500	9 000	6 000	5 200	4 200
A	Médico sociale	Cadre d'emplois des psychologues - Autres grades	10 500	9 000	6 000	5 200	4 200
A	Médico sociale	Sage femme hors classe	10 500	9 000	6 000	5 200	4 200
A	Médico sociale	Sage femme cl normale	10 500	9 000	6 000	5 200	4 200
A	Médico sociale	Cadre d'emplois des sages femmes - Autres grades	10 500	9 000	6 000	5 200	4 200
A	Médico sociale	Cadre de santé supérieur	10 500	9 000	6 000	5 200	4 200
A	Médico sociale	Cadre de santé 1ère classe	10 500	9 000	6 000	5 200	4 200
A	Médico sociale	Cadre de santé 2ème classe	10 500	9 000	6 000	5 200	4 200
A	Médico sociale	Cadre d'emplois des cadres de santé- Autres grades	10 500	9 000	6 000	5 200	4 200
A	Médico sociale	Puéricultrice cadre supérieur de santé	10 500	9 000	6 000	5 200	4 200
A	Médico sociale	Puéricultrice cadre de santé	10 500	9 000	6 000	5 200	4 200
A	Médico sociale	Cadre d'emplois des puéricultrices cadres de santé - Autres grades	10 500	9 000	6 000	5 200	4 200
A	Médico sociale	Puéricultrice hors classe	10 500	9 000	6 000	5 200	4 200
A	Médico sociale	Puéricultrice classe supérieure	10 500	9 000	6 000	5 200	4 200
A	Médico sociale	Puéricultrice classe normale	10 500	9 000	6 000	5 200	4 200
A	Médico sociale	Cadre d'emplois des puéricultrices - Autres grades	10 500	9 000	6 000	5 200	4 200
A	Médico sociale	Infirmier soins gx hors classe	10 500	9 000	6 000	5 200	4 200
A	Médico sociale	Infirmier soins gx classe sup	10 500	9 000	6 000	5 200	4 200
A	Médico sociale	Infirmier soins gx cl normale	10 500	9 000	6 000	5 200	4 200
A	Médico sociale	Cadre d'emplois des infirmiers soins gx - Autres grades	10 500	9 000	6 000	5 200	4 200
B	Médico sociale	Technicien paramédical cl sup	4 400		4 300	4 200	
B	Médico sociale	Technicien paramédical cl norm	4 400		4 300	4 200	
B	Médico sociale	Cadre d'emplois des techniciens paramédicaux - Autres grades	4 400		4 300	4 200	
B	Médico sociale	Infirmier de classe supérieure	4 400		4 300	4 200	
B	Médico sociale	Infirmier de classe normale	4 400		4 300	4 200	
B	Médico sociale	Cadre d'emplois des infirmiers - Autres grades	4 400		4 300	4 200	
C	Médico sociale	Auxiliaire de puériculture principal 1ère classe	3 400		2 400		
C	Médico sociale	Auxiliaire de puériculture principal 2ème classe	3 400		2 400		
C	Médico sociale	Cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture - Autres grades	3 400		2 400		
C	Médico sociale	Auxiliaire de soins principal 1ère classe	3 400		2 400		
C	Médico sociale	Auxiliaire de soins principal 2ème classe	3 400		2 400		
C	Médico sociale	Cadre d'emplois des auxiliaires de soins - Autres grades	3 400		2 400		
A	Médico-technique	Biologiste, vétérinaire et pharmacien de classe exceptionnelle	18 000	16 000	15 600	8 000	6 000
A	Médico-technique	Biologiste, vétérinaire et pharmacien hors classe	18 000	16 000	15 600	8 000	6 000
A	Médico-technique	Biologiste, vétérinaire et pharmacien de classe normale	18 000	16 000	15 600	8 000	6 000
A	Médico-technique	Cadre d'emplois des biologistes, vétérinaires et pharmaciens - Autres grades	18 000	16 000	15 600	8 000	6 000
A	Médico-technique	Cadre de santé supérieur	10 500	9 000	6 000	5 200	4 200
A	Médico-technique	Cadre de santé 1ère classe	10 500	9 000	6 000	5 200	4 200
A	Médico-technique	Cadre de santé 2ème classe	10 500	9 000	6 000	5 200	4 200
A	Médico-technique	Cadre d'emplois des cadres de santé - Autres grades	10 500	9 000	6 000	5 200	4 200
B	Médico-technique	Technicien paramédical cl sup	4 400		4 300	4 250	
B	Médico-technique	Technicien paramédical cl norm	4 400		4 300	4 250	
B	Médico-technique	Cadre d'emplois des techniciens paramédicaux - Autres grades	4 400		4 300	4 250	
B	Animation	Animateur principal 1ère cl	4 400		3 900	3 700	
B	Animation	Animateur principal 2ème cl	4 400		3 900	3 700	
B	Animation	Animateur	4 400		3 900	3 700	
B	Animation	Cadre d'emplois des animateurs - Autres grades	4 400		3 900	3 700	
C	Animation	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	3 400		2 400		
C	Animation	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	3 400		2 400		
C	Animation	Adjoint d'animation	3 400		2 400		
C	Animation	Cadre d'emplois des adjoints d'animation - Autres grades	3 400		2 400		
C/A							
A			1 575	1 350	900	780	630
B			528		468	444	
C			340		240		

Direction du patrimoine et des moyens généraux

Service gestion immobilière

Réunion du 17 décembre 2020

N° 113

DOMAINE PUBLIC DU DEPARTEMENT

Avenant au bail emphytéotique administratif à l'EHPAD public départemental de Rambuteau et Rocca des locaux de l'établissement de Bois Sainte-Marie

OBJET DE LA DEMANDE

• Rappel du contexte

Le Département de Saône-et-Loire est propriétaire de locaux et terrains à Bois Sainte-Marie suivant legs de Madame la Comtesse de Rocca née de Rambuteau, en 1873.

Le Département de Saône-et-Loire a donné à bail une partie des bâtiments à l'EHPAD, alors Maison Départementale de Retraite d'Accueil de Rambuteau et de Rocca, établissement public départemental créé par délibération du Conseil général en date du 28 novembre 1989. Il s'agit d'un bail emphytéotique administratif (BEA) signé les 13 et 23 février 2001 pour 25 ans, moyennant un loyer annuel de 1 FRF (0,15 €), payable en une fois à terme à échoir.

S'agissant d'un BEA, le preneur réalise l'ensemble des travaux d'investissement nécessaires, supporte les charges et bénéficie de l'ensemble des fruits de l'exploitation du domaine.

L'EHPAD de Bois Sainte-Marie dispose d'une capacité de 110 lits (100 installés) et d'une surface utile de 5 900 m². Les bâtiments sont en bon état d'ensemble à l'exception de l'aile et du pavillon « Artus ». Les constructions imposantes correspondent physiquement à la moitié du village de Bois Sainte-Marie et l'ensemble est soumis à la surveillance de l'Architecte des Bâtiments de France du fait de la proximité immédiate de l'église romane.

Ces bâtiments font l'objet d'un projet de restructuration important, au sein d'un site disposant d'une valeur patrimoniale certaine. Aussi l'établissement a-t-il entamé les démarches pour contracter les emprunts PLS et PHARE lui permettant de disposer de financements importants et de long terme. Le dossier a été examiné par la Banque des Territoires (Caisse des Dépôts et Consignations) qui souhaite accorder ces prêts, mais a fait remarquer l'impossibilité de les valider eu égard à la date de fin de validité du BEA en 2026.

Les prêts proposés pourraient être octroyés sur 30 ans. La Banque des Territoires demande que ce BEA soit prolongé pour qu'il puisse être valable deux ans après la durée des emprunts soit jusqu'en 2053.

Le coût des travaux est évalué à 9 837 540 € TTC sur la base d'une TVA à 20 %.

Le montant des emprunts s'élève à 6 483 793 €.

Une subvention d'investissement d'un montant de 1 315 000 € a également été octroyée lors du vote de l'Assemblée départementale du 14 mars 2019 à l'établissement dans le cadre des aides à l'investissement aux EHPAD publics.

Une subvention d'un montant de 1 000 000 € a été sollicitée auprès de la CNSA.

L'établissement apportera un autofinancement à hauteur de 978 747 €.

Le permis de construire a été accordé à l'EHPAD le 8 juillet 2020 et les travaux peuvent commencer rapidement.

• **Présentation de la demande**

Afin de ne pas alourdir la charge pour les résidents, l'EHPAD sollicite la prolongation du bail emphytéotique administratif existant et le maintien également des conditions de prix du BEA initial à 1 FRF par an (0,15 €).

En tout état de cause, la prolongation dudit bail entraînerait un allongement de la durée passant de 25 ans à 52 ans, ce qui reste bien en deçà du terme maximal de 99 ans, prévu par la loi.

L'établissement continue à assurer l'ensemble des charges et des investissements sur les locaux ; il bénéficie de droits réels, notamment de l'ensemble des recettes d'exploitation du domaine, sans rétrocession au Département.

Une cession des biens a été envisagée, cependant celle-ci entraînerait une charge supplémentaire trop importante sur le prix de journée et le reste à charge des résidents eu égard à la valeur vénale de 1 993 555 € établi par le service du Domaine en date du 3 août 2020.

ELEMENTS FINANCIERS

Le service du Domaine est en cours d'évaluation de la valeur locative du bien en vue de la poursuite du bien.

Afin de maintenir l'offre médico-sociale sur le canton en proposant des conditions d'hébergement modernisées et humanisées garanties à un tarif accessible, il vous est proposé de maintenir la redevance annuelle de 0,15 € du bail initial, payable en un versement unique à terme à échoir, en tenant compte du fait que l'établissement réalise déjà l'intégralité des investissements sur ce bien, évalué dans le projet de restructuration à un montant prévisionnel de 9 837 540 €, ce qui vient enrichir le patrimoine départemental.

La recette correspondante sera imputée au budget du Département, sur le programme « Gestion immobilière », l'opération « Loyers et charges », l'article 752.

Je vous demande de bien vouloir :

- poursuivre le bail emphytéotique administratif initial avec l'EHPAD public départemental de Rambuteau et de Rocca pour les locaux de Bois-Sainte-Marie, jusqu'en 2053, soit une durée totale de 52 ans depuis la signature du BEA initial, moyennant une redevance annuelle de 0,15 €, payable en un versement unique à terme à échoir,

- et m'autoriser à signer tous les actes nécessaires.

Le Président,

Direction du patrimoine et des moyens généraux

Service gestion immobilière

Réunion du 17 décembre 2020

N° 114

DOMAINE PUBLIC ET PRIVE DU DEPARTEMENT

Exonération de loyers

OBJET DE LA DEMANDE

• Rappel du contexte

Le Département a établi une délégation de service public par affermage, pour l'exploitation du restaurant de la Maison du Charolais à Charolles à la SARL CHAROLNA le 31 janvier 2013, modifiée par avenant n° 1 du 20 décembre 2019 moyennant une redevance mensuelle de 500 € HT, 6000€ HT sur une année .

Le Département a établi un bail commercial de location de bureaux et d'entrepôts 19, rue des Potiers à Gueugnon, à la Société TRANSDEV, le 25 juillet 2018, moyennant un loyer trimestriel de 6 430,92 €.

Le Département, lors de la séance du 10 juillet 2020 de la Commission permanente, a autorisé l'occupation du domaine public départemental au profit à l'EHPAD public départemental « Les Vignes dorées». Les locaux sont situés au lieu-dit « En Margilien » à Viré. La convention signée le 6 août 2020 prévoit une redevance trimestrielle de 75 000 €.

• Présentation de la demande

Eu égard à la situation de crise que nous traversons actuellement, le Département de Saône-et-Loire a souhaité engager une action de soutien vers les entreprises locataires de ses locaux, connaissant des difficultés économiques.

L'ordonnance n° 2020-316 du 25 mars 2020 relative au paiement des loyers et charges des entreprises pouvant bénéficier du fonds de solidarité créé spécifiquement pour réduire les conséquences de l'épidémie de COVID 19 est venue conforter ce souhait.

La SARL CHAROLNA, compte tenu des circonstances sanitaires actuelles, pourrait bénéficier d'une exonération de loyers à compter du mois de mars 2020, mois du démarrage du confinement, afin de réduire les conséquences économiques de l'épidémie de COVID 19.

La Société TRANSDEV, comme demandé par courrier en date du 30 octobre 2020, pourrait bénéficier d'une exonération de loyers de 3 mois. Cette exonération porterait sur le 4^{ème} trimestre 2020.

L'EHPAD public départemental de Viré, du fait d'un retard de chantier lié au confinement du printemps 2020, puis de difficultés à ouvrir la totalité des lits aux patients, du fait du manque de médecins disponibles car débordés par la crise sanitaire, pourrait bénéficier d'une exonération des 3 premiers mois de loyers, portant sur les mois de décembre 2020 à février 2021.

Dans chaque situation, il s'agit bien d'exonération, les titres recettes correspondant aux loyers n'ayant pas été émis.

Je vous demande de bien vouloir :

- décider de l'exonération de loyers, de mars à décembre 2020, représentant 5 000€ HT pour la Société CHAROLNA
- décider de l'exonération de loyers pour 3 mois, soit le 4^{ème} trimestre 2020, représentant 6 430,92 € pour la Société TRANSDEV
- décider de l'exonération de loyers pour 3 mois, soit décembre 2020 et janvier et février 2021 représentant 75 000 € pour l'EHPAD public départemental de Viré

- et m'autoriser à signer tous les actes nécessaires.

Le Président,